

16^e ANNÉE. — N^o 1

Kingl.
Vill. P.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 1

— Avant-Propos de la seizième année	1
— Questions et Réponses	3
— Le Régiment de Cavalerie du Roi, en 1767 — par E. NUSSBAUM avec une planche en couleurs hors texte N° 1, de Paul MARTIN.	5
— Les Chasseurs d'Orléans en Afrique, 1845 — par le Cap ^{ne} BOUTMY et E. NUSSBAUM avec une planche en couleurs hors texte N° 3, de J.-E. HILPERT	7
— Le Parapluie dans l'Armée — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte N° 2, de P. BENIGNI.	13
— Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Capitaine DARBOU avec une planche en couleurs hors texte N° 4, de Henry BOISSELIER.	17
— Bibliographie	21
— Échos et Nouvelles, par E.-L. B.	23
— Bulletin de la Société	24

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1936 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande.	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé.	70 »	78 »

Les années 1921 et 1925 sont en vente au Secrétariat au prix de 100 francs chaque ;

Les années 1929 à 1935 au prix de 80 francs. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928 sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,
M. le Commandant BUCQUOY, 2, B.

Avant-Propos de la 16^e Année.

Comme tous les ans faisons le point après ces quinze années qui, pour une Revue comme la nôtre, constituent déjà une fort honorable carrière.

La situation de la Société peut à première vue sembler très prospère puisque, pour la première fois, au mois de décembre dernier le chiffre de 250 membres et abonnés a été atteint. Mais, hélas ! nous allons être obligés d'en rayer d'office une dizaine pour non-paiement de leur cotisation. Il semble inconcevable qu'il puisse y avoir dans une société de collectionneurs des membres qui, sans envoyer leur démission, ne paient pas leur cotisation, acceptent froidement et conservent trois numéros de l'année, laissent sans réponse trois ou quatre lettres de réclamation et, finalement, se bornent en décembre à déclarer qu'ils ne font plus partie de la Société ou refusent le N^o 4 sans explications. Ce n'est plus de la négligence, c'est un véritable abus de confiance envers la Société, c'est-à-dire envers tous ses membres. Et cependant, à l'heure actuelle (février 1936) quatorze cotisations de 1935 ne sont pas rentrées sans que ces débiteurs daignent nous donner signe de vie. Cette situation ne doit ni durer ni se renouveler. Aussi avons-nous décidé d'envoyer pour la dernière fois le présent numéro à tous les membres en règle pour 1935, mais de n'envoyer le N^o 2 qu'à ceux qui auront réglé leur cotisation de 1936, et nous prions instamment tous ceux qui auraient l'intention de ne pas la régler de nous retourner le présent numéro qui nous ferait défaut.

Nous signalons d'autre part que les comptes des années 1933 et 1934 sont encore fortement déficitaires et nous serions reconnaissants à ceux de nos récents collègues qui sont en mesure de le faire de nous demander ces deux années de notre Bulletin dont nous possédons encore une quarantaine d'exemplaires. Enfin nous recommandons encore à tous nos quatre numéros spéciaux susceptibles d'intéresser tous les collectionneurs d'uniformes.

* * *

Selon le vœu exprimé à l'unanimité à la dernière assemblée générale, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour arriver à boucler sans déficit le budget de l'année 1936. Nous avons obtenu de légères réductions de nos phototypieurs, imprimeurs et coloristes, et nous pourrons maintenir 4 planches hors texte par numéro; mais 2 ou 3 de ces planches dans l'année, qui seront des photographies de bibelots militaires, paraîtront en noir.

Enfin mon installation définitive à Nancy m'obligera d'y faire désormais imprimer notre Bulletin, qui sera établi dans les ateliers de l'imprimerie militaire Berger-Levrault. Le nom seul de cette maison est une garantie que la présentation de notre revue est en bonnes mains.

* * *

Il nous reste maintenant à exposer à nos collègues une question importante qui se pose aujourd'hui pour nous. Dans l'esprit de ses fondateurs, Le Passepoil devait publier exclusivement des documents inédits ; c'est-à-dire que tous les bibelots, armes, coiffures, objets d'équipement que nous avons jusqu'ici reproduits, l'étaient pour la première fois. Mais leur nombre va en diminuant et l'on remarquera que depuis quelques années nous avons surtout donné comme vignettes dans le texte des types militaires complets ; ceux de nos collègues qui se sont amusés à les colorier suivant les indications du texte doivent posséder aujourd'hui un nombre imposant de types militaires en couleurs.

Mais on nous demande autre chose aujourd'hui : plusieurs de nos membres m'ont écrit en m'exprimant le désir de trouver dans notre revue davantage de reproductions de bibelots militaires, « même si ces bibelots ont déjà été reproduits autrefois dans d'autres publications ». Qu'on me permette de citer le passage d'une de ces lettres qui expose d'une façon particulièrement claire ce point de vue :

« Tout en laissant la plus large part aux documents inédits, ne verriez-vous pas la possibilité de donner de temps en temps, à l'intention des nouveaux initiés aux joies du gibernage, des reproductions de jolies pièces déjà connues par La Giberne ou d'autres publications antérieures. Les nouveaux n'ont pas toujours les moyens pécuniaires d'acquérir les ouvrages et publications d'avant guerre, et ceux-mêmes qui en ont les moyens ne sont souvent guère plus avancés, car ces ouvrages deviennent introuvables, même en les payant fort cher. Songez que je suis le seul, dans mon secteur, à posséder La Giberne, absolument complète.

Certaines pièces connues seraient donc tout de même du nouveau pour quelques-uns et ceux-ci deviendront de plus en plus nombreux, car, automatiquement, les effectifs se rajeuniront et il faut attirer et retenir les nouveaux en leur donnant du document rétrospectif, supplant pour eux les ouvrages disparus et qu'ils trouveront de moins en moins. »

Notre seule règle de conduite étant de chercher à ce que notre revue plaise au plus grand nombre possible de nos lecteurs, nous sommes en train de nous demander s'il n'y aurait pas lieu de modifier notre point de vue initial et de multiplier les reproductions d'objets, même si ceux-ci ont déjà fait l'objet de reproductions antérieures. Nous faisons remarquer d'ailleurs que la plupart de ces reproductions antérieures sont la reproduction par cliché au trait de dessins représentant ces objets, tandis que ce que l'on nous demande surtout ce sont des reproductions photographiques des objets eux-mêmes. C'est peut-être là qu'est la véritable voie à suivre. En tous cas, nous recevrons avec le plus grand plaisir les avis et suggestions que nos membres croiraient devoir nous communiquer sur cette question.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 90^e Question (posée par M. R. Cura). — N'ayant reçu aucune réponse à la question par laquelle je demandais en quelle langue était écrite une inscription sur la lame d'un sabre d'officier de cavalerie légère mod. 1816, j'ai adressé à un professeur de l'École des Langues orientales copie de cette inscription, qui était agrémentée, ce dont j'ignorais l'importance, de croissants adossés, d'étoiles et d'une longue flèche empennée.

Il m'a été répondu que les caractères n'appartenaient à aucune langue connue, mais que l'arme sur laquelle ils étaient gravés rentrait dans la catégorie des armes avec motifs astrologiques et astronomiques et avec inscriptions cabalistiques dont le sens n'a pu être découvert jusqu'ici. Ces armes de guerre et de chasse étaient assez fréquentes au xvii^e et au xviii^e siècle; le Musée de Genève et les collections allemandes, notamment celle du comte Charles Rambaldi, en contiennent un certain nombre; on mentionne aussi le sabre dit « de Gustave Adolphe »; au xix^e siècle, ces armes se font rares; quant au xx^e siècle, on cite le cas d'un soldat autrichien qui, au cours de la dernière guerre, s'obstinait à graver sur sa baïonnette des signes cabalistiques. Les armes à caractères talismaniques devaient « préserver contre les blessures des armes blanches ou des balles, rendre les corps impénétrables, les soldats invincibles ». (*Curiosus amuletorum scrutator*, Francfort et Leipzig, 1692.)

Ceux que cette question intéresserait particulièrement trouveront sous la signature : W. Deouna, un article illustré et très documenté dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, année 1924, 2^e partie, p. 39).

R. CURA.

99^e Question (posée par M. H. B.). — Pourrait-on donner quelques détails et même un dessin du sabre dit « de Detaille ». Il paraît que le peintre Detaille avait proposé un sabre d'officier d'infanterie dans le genre de celui du modèle 1822, avec fourreau en cuir, chape, anneaux et bout en laiton.

100^e Question (posée par M. R. Gonnard). — Est-il possible de déterminer l'attribution du sabre reproduit ci-contre et dont la description est ci-dessous. Ce sabre a été acheté récemment à Lyon dans une vente aux enchères.

Poignée en cuivre doré massif ciselé, hauteur : 130 millimètres. Trou pour chaînette au bec de l'aigle. Lame courbe de 715 millimètres sur 34 de large sans aucune marque ni décoration. Fourreau en chagrin noir à trois garnitures en cuivre doré et ciselé. Les ciselures de la poignée et du fourreau sont identiques des deux côtés. Les anneaux de bélière ont été coupés. La chape présente à l'embouchure un rebord qui suit le contour des oreillons. Le bout du fourreau de 180 millimètres de haut est renforcé à l'extrémité par un dard en cuivre ciselé et doré.



Sabre Premier Empire à déterminer. (Collection Roger Gonnard. Lyon).

LE RÉGIMENT DE CAVALERIE DU ROI EN 1767

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 1)

Un grand ancien, car il était le premier des six régiments de dragons organisés par le Cardinal de Richelieu avec des compagnies de carabins, sous le nom de dragons du Cardinal. Fusiliers à cheval de Son Éminence le 20 janvier 1638, Fusiliers à cheval du Roi le 1^{er} août 1743, il devenait régiment de cavalerie du Roi le 16 février 1646, 6^e Cavalerie en 1791, 6^e Cuirassiers en 1803, régiment du Colonel Général le 16 janvier 1815, 6^e Cuirassiers le 20 mars 1815. Disparu après Waterloo, reformé sous le nom de Cuirassiers de Condé, il redevenait 6^e Cuirassiers en 1830.

En 1767, il avait le N^o 5, était en garnison à Bourges et était commandé par le Duc de Charost. Le Règlement du 25 avril 1767 lui donnait l'habit à la polonoise de drap bleu, sans poches ni pattes marquées; parements, collet et revers de drap écarlate, bordés d'un petit galon de laine ou fil blanc; doublure de serge garance, 7 boutons au revers, avec boutonnieres blanches en petit galon de 3 lignes de large, dont 1 détaché et les autres de 2 en 2, 3 au-dessous, avec autant d'agrèments et houppes de laine ou fil blanc, et 3 agrèments d'un galon étroit sur chaque hanche. Veste de drap chamois et culotte de peau. Boutons blancs à N^o 5. Pour le pansage et au quartier, surtouts et gilets à manches bleus. Bonnet de police ou pokamen bleu à revers, soutaches et gland écarlates, sur le devant, fleur de lys découpée en drap blanc. Manchettes de bottes en laine gris ardoise. Housse bleue, bordée d'un galon de 18 lignes, à la livrée du Roi, en laine veloutée cramoisie à chaînette blanche. Chaperons façonnés en forme de demi-cercle, ovale plein, bordés d'un galon de livrée du Roi et doublés de cuir de veau fauve. Pour le service à pied, guêtres de toile noire. Manteau de drap gris-blanc, piqué de bleu. La poignée de sabre était en cuivre, le fourreau en cuir de vache noirci, garni d'un bout en cuivre. La dragonne était de cuir noirci. Ceinturon et bélières, pour officiers et cavaliers, en buffle blanc, sans piqûres, garnis de boucles de cuivre. Bandoulière de cartouchière en buffle blanc, cartouchière en cuir noir, la patelette garnie d'un médaillon aux armes du Roi et de trophées d'étendards. Bretelle de mousqueton en cuir de Russie, garnie d'une boucle de fer ou de laiton. Brigadiers et cavaliers étaient armés du mousqueton en bois de noyer, d'une paire de pistolets et du sabre; fourriers, maréchaux des logis et trompettes, du sabre et de 2 pistolets en bois de noyer, avec garnitures de cuivre; ils portaient tous le plastron de cuirasse de fer bruni, doublé d'un plastron de 2 toiles piquées de bourre. Le timbalier ne portait que le sabre.

Les officiers portaient la même tenue, mais les galons étaient en argent au chapeau et à l'habit. Ils portaient des manteaux en drap bleu, le collet bordé d'un galon d'argent d'un pouce de

large. Le Mestre de camp portait 2 épaulettes d'argent, à graine d'épinards et nœuds de cordelières; le Lieutenant-Colonel la même épaulette sur l'épaule gauche; le Major, 2 épaulettes à franges, en argent; capitaines et aide-majors, ayant commission de capitaine, 1 épaulette sur l'épaule gauche, comme celle du Major. Le Lieutenant portait une épaulette en argent, losangée de carreaux de soie écarlate, les franges argent et écarlates; le Sous-Lieutenant 1 épaulette écarlate avec carreaux argent et franges mêlées de soie écarlate et de filés d'argent, le porte-étendard 1 épaulette en soie écarlate liserée d'argent, à franges écarlates et argent. Toutes ces épaulettes se portaient sur l'épaule gauche. La dragonne était mêlée de soie écarlate et de filés d'or, dans la proportion fixée pour l'épaulette. Pour Colonel et Lieutenant-Colonel, un peu de soie tramée à chaque extrémité de la largeur du cordon, en or, avec gland orné de franges et nœuds de cordelières. Pour Major et Capitaine, le double de soie dans le cordon, avec gland à franges simples. Pour Lieutenants, le cordon en mosaïque de soie écarlate et carreaux d'or, le gland mêlé de soie et de filés d'or. Pour Sous-Lieutenant, cordon de mosaïque d'or et carreaux de soie; pour porte-étendard et quartier-maitre, cordon en soie liseré de filés d'or. Éperons en fer bronzé. La selle était de drap bleu, les mors de bride garnis de bossettes jaunes. La housse et les chaperons, de drap bleu, étaient garnis de galons d'argent de 30 lignes pour mestres-de-camp, Lieutenants-colonels et Majors. 24 lignes pour capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et officiers-majors; de 18 lignes pour porte-étendards et quartiers-maitres. Les officiers portaient la cuirasse, au moins théoriquement, car dans leur folle bravoure, ils estimaient que, seul, un poltron pourrait se couvrir de fer.

Les fourriers portaient 2 galons d'argent de 12 lignes sur le dehors de la manche, au-dessus du pli du bras, et 1 galon d'argent autour et parallèlement au parement, les maréchaux des logis, 1 galon d'argent autour et parallèlement au parement. Les brigadiers portaient autour et parallèlement au parement 1 galon de laine blanche et 2 agréments de laine blanche en forme de boutonnières; le carabinier (cavalier de 1^{re} classe), 2 boutonnières blanches.

A cheval, officiers, bas-officiers et cavaliers portaient le sabre à la ceinture, le sabre tombant vers le milieu de la cuisse, de manière que le pommeau ne fût pas plus élevé que les crosses des pistolets, afin de ne pas gêner les mouvements de l'homme. A pied, ils portaient le sabre à la grenaillère, rejetant la garde derrière le dos. Officiers et cavaliers saluaient du sabre, ils n'ôtaient le chapeau qu'au passage du Saint-Sacrement. Les porte-étendards saluaient de l'étendard; au premier temps, tenant la hampe de la main droite, ils abaissaient doucement la lance jusque près de terre sans que la cravate touchât cependant le sol; au deuxième temps, ils relevaient doucement la lance, perpendiculairement. La banderole porte-étendard était écarlate, bordée d'argent, l'étendard était bleu à soleil et broderies en or, l'autre côté était semé de fleurs de lys en or sans nombre.

En ligne de bataille, les trompettes (2 par escadron) se plaçaient à la droite du 1^{er} escadron (le timbalier au centre du premier rang) sur deux rangs. Chaque régiment se composait de 4 escadrons. Chaque escadron de 2 compagnies, chaque compagnie de 2 divisions. Les cavaliers s'alignaient sur deux rangs. Chaque division était flanquée, à droite et à gauche, au premier et au deuxième rang, d'un carabinier, flanqué lui-même d'un brigadier. Chaque compagnie était flanquée, à droite et à gauche, au premier et au deuxième rang, d'un maréchal des logis. Chaque esca-

dron était flanqué, à droite et à gauche, d'un lieutenant, au premier rang, d'un sous-lieutenant au deuxième rang. A l'extrême droite de chaque escadron, à la hauteur du premier rang, un aide-major. Le plus ancien des deux capitaines en avant et au milieu de l'escadron, ayant la croupe de son cheval à un pas en avant du centre du premier rang; le moins ancien capitaine en serre-file, derrière le centre de l'escadron, ayant la tête de son cheval à 2 pas de distance du dernier rang. La croupe de son cheval à 2 pas en avant du capitaine, le Mestre-de-Camp; à sa droite, devant le milieu de la 1^{re} compagnie, le lieutenant-colonel, à sa gauche, devant le milieu de la 2^e compagnie, le major. Le porte-étendard, dans le deuxième rang de la 1^{re} compagnie de l'escadron, à la troisième file de la gauche de la 2^e division, entre le brigadier et le carabinier. Le fourrier se plaçait en serre-file derrière le centre de sa compagnie, ayant la tête de son cheval à un pas de distance du dernier rang.

Même formation à pied, mais il n'y avait ni étendards ni timbales; les porte-étendards étaient en serre-file derrière leur escadron, à 2 pas du centre du dernier rang; les capitaines à 1 pas en avant du centre de leur compagnie. Le mousqueton se portait alors dans la main gauche, les trois derniers doigts sous le talon de la crosse, le coude près du corps, l'arme presque droite.

Notre ami Martin a reproduit une planche du Règlement du 1^{er} juin 1766 et l'a coloriée d'après l'Ordonnance du 25 avril 1767.

E. NUSSBAUM.

SOURCES CONSULTÉES : SUSANE : *Histoire de la cavalerie* : Ministère de la Guerre; Historique des corps de troupe; Manuscrit de 1770; Ordonnance du 25 avril 1767; Règlement du 1^{er} juin 1766.

LES CHASSEURS D'ORLÉANS EN AFRIQUE

(1845)

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 3)

Par Ordonnance du 28 septembre 1840, le Duc d'Orléans avait enfin obtenu la création de 10 bataillons de Chasseurs. Recrutés avec soin, supérieurement entraînés, élite de l'élite, ils étaient les chiens de garde de l'Armée. Établissant autour d'eux un barrage de feu rapide, avant d'être repérés eux-mêmes, grâce à leurs carabines à longue portée, véritable artillerie, à main, ils ne laissaient arriver l'ennemi au corps-à-corps qu'épuisé et décimé. Les Arabes apprirent vite à les redouter à cause de leur mobilité et de la justesse de leur tir. Les Chasseurs de la Mort, les Lascars Négros, disaient-ils dans leur langage imagé, portent à la main des foudres qui atteignent aussi loin que le regard, leurs carabines sont animées, elles voient.

Le Règlement du 8 octobre 1845, complétant celui du 27 novembre 1840, leur donnait un uniforme sombre, très peu repérable, pour l'époque!

Le schako était bleu, avait 160 millimètres de hauteur par devant, 190 par derrière; la visière horizontale était en cuir verni noir. Le pourtour supérieur était garni d'un galon de 20 millimètres en laine jonquille. Des tresses plates de 5 millimètres en laine jonquille étaient appliquées sur la jonction de la visière et du bandeau et sur les coutures verticales du manchon. Pompon sphérique vert foncé, de 50 millimètres de diamètre, tricolore pour le petit état-major. Cocarde tricolore, de 70 millimètres de diamètre, retenue par une ganse en laine jonquille, de 30 millimètres de large, et un bouton blanc. Bourdalou en cuir verni noir de 45 millimètres de haut; par-devant, numéro du bataillon en métal blanc de 30 millimètres de haut. Couvre-schako, avec rabat adhérent, le numéro du bataillon peint en blanc sur le devant.

Pour les Officiers, galons, ganses et tresses en argent. Le bourdalou était bordé en haut et, en bas, par derrière, d'une tresse plate en argent de 2 millimètres. A la jonction de la visière avec le bandeau, ce dernier était garni d'un petit galon d'argent de 10 millimètres de large, fixé de chaque côté, à la naissance de la visière, par un petit bouton argenté de 10 millimètres de diamètre. Pour les Ch. fs de bataillon, Capitaine-major, Adjudant-major, instructeur de tir, Trésoriers et Officiers d'habillement, le pompon était tricolore.

L'Adjudant-sous-officier portait le schako de la troupe, mais le galon du pourtour supérieur était en argent, de 20 millimètres de large et était traversé en son milieu d'une raie de soie ponceau.

En Afrique, les Chasseurs portèrent la casquette d'Afrique bleue à passepoils jonquille, beaucoup d'officiers portèrent le bandeau en velours noir avec les galons de grade en argent.

Pour tous ces détails, nos lecteurs voudront bien consulter notre article sur les Chasseurs et l'Infanterie au Mexique.

Tunique bleu de roi à passepoils jonquille, boutonnant droit par 9 boutons blancs.



1^{er} Bataillon de Chasseurs.
Caporal de carabiniers.
1845.



1^{er} Bataillon de Chasseurs.
Sergent Guide-Général — 1845.

Collet bleu à passepoil jonquille de 60 millimètres de haut, échancré de 70 millimètres par-devant, garni, pour les carabiniers, d'une grenade en drap jonquille; en argent pour les Officiers. Parements bleus à passepoils jonquille, ouvrant sur le côté au moyen d'une fente de 130 millimètres passepoilée en drap jonquille. Épaulettes en laine vert foncé, doublées en drap bleu, tournantes en laine jonquille, brides en drap à passepoils jonquille. Pour officiers, épaulettes et brides argent doublées bleu.

Manteau en drap gris de fer bleuté.

Veste bleue; grenades jonquille au collet pour carabiniers.

Pantalon gris-de-fer foncé, orné sur les coutures latérales d'un passepoil en drap jonquille.

Les cuirs étaient noirs; l'étui de veste, en forme de porte-manteau, était en toile imperméable vernie noire et s'arrimait sur le haut du sac.

Les Chasseurs portaient la carabine mod. 1842, de 1 m. 28 de haut, pesant 4 kg. 616; les carabiniers le fusil de rempart rayé, allégé, mod. 1842, pesant 5 kg. Pour les deux armes, sabre-baïonnette mod. 1842, poignée en laiton, lame yatagan de 0 m. 573, fourreau en fer. Les officiers portaient le sabre mod. 1837.

Le Médecin-Colonel Ferron a eu l'amabilité de nous communiquer le portrait, conservé dans la famille, du Commandant de Labadie d'Aydren, commandant le 10^e bataillon. Il porte la canne, le burnous blanc et la tunique d'Afrique, décrite nulle part. Le lieutenant a été dessiné d'après une aquarelle contemporaine du capitaine Maréchal. Notre clairon, inspiré de Valmont, a roulé son manteau en fer à cheval autour du haut du sac. Par les grosses chaleurs, on portait un mouchoir en guise de couvre-nuque et on dégrafait la tunique et la chemise pour éviter les congestions. Nous avons trouvé le fanion jonquille du sergent, guide général, dans une série de dessins coloriés de Janet-Lange, le grand artiste de cette époque, illustrant les manœuvres de chasseurs et qu'a bien voulu nous communiquer le colonel Guinard.

A l'exercice, on portait le schako recouvert du couvre-schako, et la veste. Nous avons trouvé notre caporal de carabiniers, dessiné d'après nature, (car le 7^e bataillon alla tenir garnison à Strasbourg en 1841), dans la collection de soldats de carton du professeur Hecht de Nancy. Tout Chasseur qui se respectait portait au menton le cul d'artichaud, le fer à cheval, moustache et barbe se confondant. Les vitriers d'alors n'avaient pas la phobie du rouge, les chevrons étaient rouges, beaucoup de fanions étaient rouges; rappelons enfin un souvenir bien émouvant. C'est avec la cravate bleue du caporal Laveyssière, un morceau de la ceinture rouge du lieutenant de Chappelaine, un mouchoir blanc et une branche de figuier comme hampe, que les valeureux Chasseurs du 8^e fabriquèrent le drapeau tricolore qui flotta sur le marabout de Sidi-Brahim.

Une décision du 19 décembre 1840, rendue sur la demande du Duc d'Orléans, accordait un drapeau aux 10 bataillons, il leur fut remis par le Roi Louis-Philippe le 4 mai 1841. Les bataillons à l'exception du 1^{er}, qui était en Afrique, furent rassemblés au Carrousel. La cérémonie inaugurée par le serment, se termina par une splendide revue, 8.000 chasseurs, précédés de leurs fanfares qui eussent réveillé les morts, passèrent en trombe devant les Parisiens délirant d'enthousiasme. Le 2^e bataillon, caserné au donjon de Vincennes, garda le drapeau; par décret du 20 juin 1848, celui-ci fut versé à la direction d'artillerie à Vincennes. Ce drapeau portait d'un côté les inscrip-

tions suivantes : « LE ROI DES FRANÇAIS AUX CHASSEURS A PIED », et, de l'autre : « HONNEUR ET PATRIE ».

Chaque bataillon, commandé par un chef de bataillon, comptait à l'État-Major : 1 capitaine-major, 1 capitaine-adjutant-major, 1 lieutenant instructeur de tir, 1 lieutenant-trésorier, 1 lieutenant officier d'habillement, 1 chirurgien-aide-major. Au petit état-major, 1 adjudant, 1 sergent-clairon, 1 caporal-clairon; à la section hors rang : 1 sergent-major, 2 sergents, 1 fourrier, 3 maîtres-ouvriers, 2 caporaux, 37 soldats. Chaque compagnie comptait : 3 officiers, 1 sergent-major, 5 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux, 4 clairons et 130 chasseurs. La 8^e compagnie était composée de carabiniers. Le bataillon comptait : 31 officiers et 1.249 hommes. Chaque bataillon put former une fanfare avec 16 clairons jouant du bugle et continuant néanmoins à faire le service de clairon, le sergent-clairon en était le chef. Chaque bataillon put avoir 14 sapeurs comptant parmi les chasseurs de 1^{re} classe, à raison de 2 dans chacune des 6 compagnies de guerre et de 1 dans chacune des 2 compagnies de dépôt.

Le 22 juillet 1845 paraissait un règlement réglant les manœuvres des bataillons de chasseurs. En avant marchait, fier comme un jeune dieu, le clairon-major; derrière lui, les 32 clairons, formés sur quatre rangs; le caporal-clairon à la droite du premier rang, puis la cantinière et les enfants de troupe, le chirurgien. Pour manœuvrer plus rapidement, la compagnie, partagée en deux sections, se formait sur deux rangs. Le capitaine était à la droite, au premier rang. S'il était monté, il se plaçait à 10 pas en arrière du centre de la compagnie, et le lieutenant prenait sa place. Le lieutenant était en serre-file, à deux pas derrière le centre de la 2^e section; le sous-lieutenant derrière le centre de la 1^{re} section; le sergent-major derrière la 2^e section, à la gauche du lieutenant; le premier sergent derrière le capitaine, au deuxième rang; le deuxième sergent derrière la gauche de la 2^e section, en serre-file; le troisième derrière la droite de la 2^e section; le quatrième derrière la gauche de la 1^{re} section; le cinquième, instructeur du tir, derrière la droite de la 1^{re} section; le fourrier derrière la 1^{re} section à la droite du sous-lieutenant. A la 8^e compagnie, le deuxième sergent se plaçait à la gauche du premier rang. Les caporaux étaient placés à la droite et à la gauche des demi-sections, au premier rang. Le porte-drapeau était placé avec sa garde à la gauche de la 4^e compagnie. Cette garde était composée de 8 caporaux, le premier rang était composé du porte-drapeau, ayant un caporal à droite, un à gauche, 3 caporaux au deuxième rang, 3 caporaux au troisième rang, sur l'alignement des serre-files.

Dans les bataillons sans drapeau, un sergent-major portait le fanion.

Dans chaque bataillon, il y avait deux guides généraux choisis parmi les meilleurs sergents, un guide général de droite, un guide général de gauche, si bien dessiné par notre collègue Hilpert; placés sur les rangs des serre-files, le premier derrière la droite de la 1^{re} compagnie, le deuxième derrière la gauche de la 8^e.

Les deux sapeurs formaient l'avant-dernière file de la compagnie.

Qui ne connaît la joyeuse chanson de nos vitriers d'alors, jouée sur un air de trompe de chasse :

Allons, chasseur, vite en campagne,
du cor, n'entends-tu pas le son, etc., etc...

et finissait par une invocation à Vénus :

Jeunes filles, pliez boutique
si vous craignez la séduction,
le chasseur au pas gymnastique
s'élançait à l'assaut de.....

Passons; il était aussi amoureux que l'artilleur de Metz.

En Afrique, derrière l'Arabe, marchant jour et nuit, attaquant avec la rapidité de la foudre, disparaissant tout aussi vite, il fallait marcher vite et longtemps et tout porter sur le dos, même l'eau et le bois pour cuire le rata. Les voitures ne pouvant suivre, chaque homme dut emporter sa couverture, roulée en fer à cheval, sur le haut du sac, sur la patelette le grand bidon, la marmite ou la grande gamelle; plié en accordéon sur le haut du sac, le pantalon de drap ou de treillis.

Le 9 novembre 1841, le Maréchal Soult, alors Ministre de la Guerre, adoptait le petit bidon en fer-blanc, porté suspendu à une banderole de cuir. Sur la plupart des gravures, on voit cependant la gourde d'Afrique, retenue par un cordon. Des soldats avaient eu l'idée de former pour la nuit une petite tente en réunissant plusieurs sacs de couchage, ils la montèrent avec leurs baguettes de fusil, ce fut l'origine de la tente-abri pour 4 ou 6 hommes.

Le Maréchal Bugeaud appréciait leur bravoure. « L'Armée, disait-il, était dans la situation d'un taureau assailli par une multitude de guêpes. Enfants, voilà ces fiers Arabes qui vous défient à la course. Les sacs laissés sous bonne garde, mes petits chasseurs, comme une meute ardente, enlevaient à la baïonnette les mamelons d'où pleuvaient les balles. »

Des plumes plus autorisées que la nôtre ont raconté le sacrifice sublime des chasseurs du 8^e à Sidi-Brahim, la lutte sans espoir, pour l'honneur, pour le drapeau, jusqu'à la mort.

Capitaine BOUTMY et E. NUSSBAUM.

LE PARAPLUIE DANS L'ARMÉE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 2)

Quelque étonnant que cela puisse paraître de nos jours, l'usage des parapluies s'introduisit, un moment, sous Louis-Philippe, dans les mœurs de nos Officiers. La question ne tarda pas à être portée devant les grands chefs qui condamnèrent cette mode ridicule et peu militaire. *Le Carnet de la Sabretache* a publié le réquisitoire officiel de cette affaire, qui ne manque pas de saveur ni d'intérêt. Mais c'est là seulement un aspect du procès. Il nous a paru intéressant de donner l'autre *son de cloche*, je veux dire le plaidoyer des Officiers partisans de cette coutume. On verra qu'il ne le cède en rien comme curiosité et imprévu, si l'on considère que ce témoignage émane d'un brillant Officier de Cavalerie, arme qui a toujours eu l'apanage de l'élégance et de la coquetterie. On est confondu en songeant à ce goût bourgeois et douillet pour les parapluies, les socques et les gants fourrés, au moment où fleurissait dans toute sa plénitude le règne des pelisses flottantes, des sabretaches et des fourragères. Les manes de Bercheny, de Lauzun, de Lasalle durent frémir d'indignation!

Cette mode, d'ailleurs, nous venait d'outre-Manche, car nos voisins ont longtemps admis l'usage des parapluies pour les Officiers. Tout le monde connaît cette gravure anglaise représentant un Officier en route, sur son cheval chargé de mille objets confortables, dont un solide parapluie, Et pour qui serait tenté de croire cette charge un peu forcée, nous apportons un autre témoignage, irréfutable celui-là, tiré des souvenirs d'un Officier d'Artillerie Britannique, Cavalié-Mercer (1), qui prit part à la bataille de Waterloo et en a laissé un récit détaillé :

Deux ou trois officiers s'étaient glissés jusqu'à nos canons pour voir l'effet produit. Un d'eux était un médecin qui, comme une ondée était venue, portait un parapluie. A peine les grosses réponses avaient-elles commencé à arriver parmi nous que ces messieurs, se figurant être plus à l'abri dans leurs propres corps quoi qu'ils fussent à quelques yards seulement à l'arrière, commencèrent à se disperser au pas gymnastique, le docteur et les autres, le premier portant toujours son parapluie. Il n'avait cependant pas fait deux pas, qu'un coup passa trop près, à ce qu'il pensa, car il se laissa tomber à quatre pattes, ou je devrais plutôt dire à trois pattes (il y en avait une occupée à tenir correctement au-dessus de lui l'écran de soie), et le voilà parti, rampant comme un grand singe, l'air effrayé, la tête tournée par-dessus son épaule, comme pour guetter la venue du prochain coup, tandis que nos hommes faisaient résonner les champs de leurs acclamations et de leurs rires.

(1) *Journal de la campagne de Waterloo*, par CAVALIÉ-MERCER. Plon et Nourrit, (s. d.).

Je ne trouve d'autres exemples à citer que dans l'Armée Chinoise, ce qui permettrait de croire que l'expression : *parapluie de l'escouade* date de la Campagne de Chine, en 1860. Pour épuiser la matière, je rappellerai une photographie, de *l'Illustration*, si j'ai bonne mémoire, représentant des combattants de la guerre balkanique se dirigeant vers le front le parapluie à la main. Enfin, je reproduis ci-contre un croquis que j'ai pris fin août 1914, en Lorraine, d'un fantassin s'abritant des ondées orageuses d'automne sous un parapluie trouvé dans une maison abandonnée (1).

Mais passons la parole à Joachim Ambert, qui écrivait en 1837, dans un livre assez oublié depuis (2), les lignes qui suivent. Ce n'est évidemment pas de l'inédit à proprement parler, mais cet ouvrage est peu répandu et l'érudite auteur de l'article de la *Sabretache* ne paraît pas l'avoir connu.

« DE LA PLUIE ET DES PARAPLUIES »

..... On vante tous les jours le Spartiate et son brouet noir, Aristide et sa pauvreté, Cincinnatus et son jardin : — tout cela est fort beau, sans doute; mais si le Spartiate le plus frugal avait été en garnison à Tours ou à Saumur, il n'aurait pu résister aux charmes d'une jolie soirée ou d'un bon souper; — si Aristide, au lieu de sa modeste tunique, avait dû promener des habits de Schwartz ou de Triboust, sa pauvreté si noble aurait pu le conduire à Sainte-Pélagie, — et ce bon Cincinnatus, s'il avait vécu de nos jours, aurait prêté l'oreille aux offres du Sénat romain, et préféré le prosaïsme d'une bonne calèche au poétisme de sa charrue.

Ces réflexions, je les faisais en me cachant dans mon manteau alourdi par des torrents de pluie qui me frappaient de toutes parts. Obligé de me glisser le long des maisons pour échapper au flux du large ruisseau qui roulait dans la rue, je recevais dans les cornes de mon chapeau et sentais couler sur mes épaules l'eau brunâtre qui lavait les toits et les gouttières.

Autour de moi glissaient, comme de fantastiques apparitions, des parapluies de toutes formes et de toutes couleurs..... qui laissaient en passant tomber leurs froides larmes sur mon chapeau, et sur mon visage.

— Et pourquoi, m'écriai-je, l'officier n'aurait-il pas un parapluie?

— L'usage seul le condamne à braver sottement l'humidité de l'atmosphère; car de règlements je n'en sais pas un seul qui ait frappé de proscription le léger bouclier que le citoyen suspend sur sa tête.

C'est donc à un usage, je dirais mieux à un préjugé, que l'officier sacrifie sa tenue et sa santé..... Eh quoi! nous pourrions préserver notre chaussure en la couvrant de socques, de bons gants bien fourrés entretiendront une douce chaleur sur nos mains, un gilet de laine pressera mollement notre taille, une perruque ou un toupet gazonnera notre chef et le consolera de son veuvage, et nous ne pourrions pas défendre notre chapeau contre l'orage, nous le verrons se tordre et perdre à jamais ses contours délicats, nos épaulettes pâliront, nos habits se rideront sous les morsures de la pluie! Mais c'est plus qu'une barbarie, c'est une sottise!

Un petit bourgeois, dont la défroque tout entière vaut à peine une vieille paire d'épaulettes, se promènera gravement sous son dôme de taffetas, et nous qui trainons partout notre annuel revenu, nous rougirons de nous abriter des ailes du parapluie!

(1) Je ne citerai que pour mémoire le parapluie de factionnaire s'adaptant aux canons des fusils, à l'usage de la Garde nationale, corps n'ayant eu de militaire que ses prétentions.

(2) *Esquisses historiques, psychologiques et critiques de l'armée française*, par Joachim AMBERT. Saumur, A. Degouy, imprimeur-éditeur, 1837.



Un poilu en Lorraine.
(Automne 1914).

Ceci est un vieil hommage que l'amour-propre guerrier rend aux coutumes décrépite d'une époque peu éloignée, où les formes extérieures étaient en honneur, et il est peu digne de la jeune France militaire de s'immoler ainsi aux préjugés traditionnels.

Les officiers de l'ancien régime avaient des parapluies et des tentes; mais la guerre de la liberté fit disparaître les tentes, et dans sa marche sur Kaiserslautern, Hoche fit jeter au vent les abris passagers de l'armée de la Moselle; avec les tentes, frappées de ridicule, disparurent les innocents parapluies. Le parapluie, fils de la tente, fut à son tour méprisé par le soldat, qui attacha une pensée de sybaritisme à l'acte le plus simple et le plus naturel, celui de se préserver d'un mal.

Les officiers anglais sont plus sages que nous : ils placent en faisceau l'épée, le parasol et le parapluie; et jamais un gentleman ne s'est avisé de mettre en doute le courage des compagnons de Wellington.

En ceci soyons anglo-manes, armons nos mains de parapluies et rappelons nous que nous sommes citoyens perméables avant d'être soldats.

— C'en est fait de la France, s'écriera quelque vieux guerrier, c'en est fait de la France si les officiers adoptent le parapluie! J'ai bivouaqué sans tentes, marché nue-tête sous le soleil brûlant de l'Espagne, et dans les marais humides de la Hollande, et je suis revenu couvert de lauriers et de rhumatismes, — imitez-moi.

Hélas! nous ne pouvons vous imiter, glorieux débris du grand Empire; mais si la patrie nous appelait, croyez-le bien, nous mettrions nos riflards dans le fourreau, nous partirions nue-tête et sans tentes, et nous marcherions gaiement du Nord au Midi, et de l'Ouest à l'Est, mais puisque la Sainte-Alliance laisse quelque repos aux peuples, laissez-nous nos parapluies.

D'ailleurs, il faut autant de courage à l'officier pour s'abriter d'un riflard au milieu de nos villes rieuses, que pour se passer de la tente sur les champs dévastés de la guerre; qu'y-a-t-il, en effet, de plus terrible que le ridicule? Quelle arme en France peut lui être comparée? et quels sont les hommes assez forts pour le braver?

Sachez-le bien, ces officiers couverts de parapluies ont une âme forte, et leur énergie, ils la déploieraient devant l'ennemi, le sabre à la main, comme ils la déploient aux yeux des béats épiciers, sous l'étoffe ballonnée du riflard.

Le manteau, sans doute, est un meuble utile, mais son rôle principal est de combattre le froid, et s'il est employé contre la pluie, ce ne doit être qu'en voyage ou dans de rares occasions; d'ailleurs, le manteau est l'ennemi acharné de l'épaulette, il l'étreint d'une horrible manière, la contourne, la flétrit, et la brise tant et si bien que la pauvre ne saurait relever sa torsade échevelée; et le plus grand inconvénient du manteau, c'est l'abandon dans lequel il laisse ce malheureux chapeau, l'ornement le plus apparent et le plus distinctif de l'officier.

On juge une femme à la seule inspection de ses gants et de sa chaussure, — on juge l'officier à son chapeau, à sa coiffure..... Le vulgaire ne saisit pas toujours les intimes rapports qui existent entre les courbes de ces coiffures, la direction des cornes ou des visières, etc., etc...; mais l'œil exercé du soldat ne saurait s'y tromper; et je sais bon nombre de profonds militaires qui diraient à l'officier : « Montre-moi ton chapeau, je te dirai qui tu es. » Quelle désolation alors de sentir tomber sur son couvre-chef de larges gouttes de pluie, de le voir s'affaisser peu à peu, puis changer de caractère, et prendre en grimaçant de bizarres et ridicules poses!

.....Conspirons donc, conspirons contre les préjugés. Adoptons le parapluie, adoptons-le surtout dans les grandes villes de garnison, à Metz, à Strasbourg, à Lyon; — que des myriades de riflards militaires circulent devant les guerriers agrafés de l'Empire, et si des quolibets viennent pleuvoir sur nous, ouvrons nos parapluies et soyons philosophes.

P. BENIGNI.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(PLANCHE HORS TEXTE N° 4)

(Suite de l'article paru dans le N° 4 de 1935, p. 109.)

Tenue des officiers (Fig. 36 et 37).

Tunique comme la troupe, en drap fin; la doublure intérieure du collet est en velours noir; ancras du collet brodées en or; boutons dorés. Épaulettes d'or, à franges mates, en or, suivant le grade; le capitaine adjudant-major les porte en argent, et le lieutenant-colonel a le corps d'épaulette de ce dernier métal; brides en or ou en argent, comme le corps de l'épaulette.

Caban bleu, doublé d'écarlate, ancre couronnée brodée en or sur le collet rabattu, nœuds hongrois en or suivant le grade.

Gilet en piqué blanc, à 9 petits boutons d'uniforme, le collet droit pouvant se porter rabattu quand le gilet est boutonné à moitié.

Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Pantalon blanc.

Schako comme celui de la troupe; le bourdalou est en velours noir; le cordonnet d'assemblage sur le derrière du schako est en or; galon de pourtour en or, à lézardes, de 20, 25, 30 ou 35 millimètres selon le grade, de sous-lieutenant à chef de bataillon; pour le lieutenant-colonel, galon de 30 millimètres en or avec au-dessous galon en argent de 15 (1); pour le colonel, mêmes galons en or; chevrons en galon à lézardes, en or, coupé par une raie de soie noire; plaque et chaînette dorées. Couvre-schako à ornements dorés. Pompon comme celui de la troupe; pour les officiers de fusiliers, le numéro est doré et le cordonnet recouvrant la couture en or. Plumet de grande tenue pour les officiers supérieurs, en plumes de coq flottantes tricolores, retombant sur la visière, le bleu à la partie flottante, olive en or. Aigrette en héron blanc, avec rangée de petites plumes tricolores à la base et olive en or, pour le colonel.

Casquette comme la troupe, ancre brodée en or, une tresse plate en or sur les coutures verticales, jugulaire en galon d'or; les tresses horizontales indiquent le grade; elles sont en or, sauf pour le lieutenant-colonel, qui a le deuxième et le quatrième rang en argent, le major, qui a le premier rang en argent, et l'adjudant-major, celui du milieu de ce dernier métal (mêmes dispositions sur le caban).

(1) Valmont a représenté un lieutenant-colonel à cheval dans la tenue de 1845, avec l'habillement et le harnachement réglementaires; il est reproduit dans le bel ouvrage de M. DESPRÉAUX sur *les uniformes des troupes de la marine*. Valmont lui donne le galon supérieur du schako en argent, le galon étroit en or, comme cela se portait dans l'armée de terre. Est-ce une erreur ou une chose vue?

Le plumet flottant des officiers supérieurs est une particularité de l'infanterie de marine, qui le conservera jusqu'en 1914.

Ceinturon de grande tenue en galon d'or soubise à quatre raies écarlates, doublé en maroquin rouge; plaque ovale dorée, représentant une ancre couronnée et entourée d'ornements mêlés à des branches de laurier; bélières en galon d'or coupé d'écarlate. Ceinturon de tenue habituelle en soie noire, de même que les bélières; même plaque.

Dragonne à cordon en or mat (1), gland en or à grosses ou petites torsades mates, selon le grade. Dragonne de tenue habituelle à cordon en soie noire et olive noire.

Hausse-col en cuivre doré, ornement en argent représentant une ancre couronnée sur quatre drapeaux entourés de lauriers.

Gants blancs. Cravate en soie noire. Éperons vissés, en cuivre jaune (2) pour les officiers supérieurs.

Harnachement d'officier monté analogue à celui des officiers d'infanterie de ligne à la même époque. Selle, fontes, surfaix et étrivières en cuir fauve; croupière, poitrail avec fausse martingale noirs; cœur de poitrail en cuivre, portant le numéro du régiment, découpé. Sangles en tissu bleu foncé. Schabraque en drap bleu, passepoil et galon de bordure écarlates, avec un deuxième galon, étroit, pour officier supérieur; dans l'angle inférieur, ancre encablée, surmontée de la couronne, avec le numéro du régiment et la lettre R comme sur la plaque de schako, le tout brodé en écarlate; siège en agneau noir avec dentelure écarlate. Porte-manteau bleu à passepoil écarlate, les ronds portant une ancre encablée et surmontée de la couronne, le tout brodé en or. Bride en cuir noir, boucles et chaînette en cuivre, mors en fer, bossettes en cuivre uni. — En petite tenue, selle sans schabraque, ni porte-manteau, couvre-fontes en cuir verni noir.

Banderolle de drapeau en cuir verni noir.

Les officiers sont armés d'un sabre d'un modèle particulier à l'arme. Garde dorée, présentant une ancre sur quatre drapeaux entourés de branches de lauriers; poignée en corne noire; à la jonction de la calotte et de la garde, un œil est disposé pour le passage de la dragonne. Lame légèrement courbe pour officiers subalternes, droite et un peu plus longue pour officiers supérieurs. Fourreau à garnitures dorées, le bout en cuivre orné d'un dard en acier, pour tous les officiers.

Fanions d'alignement.

Écarlate au 1^{er} bataillon, tricolore au 2^e, coupé diagonalement écarlate en haut et blanc en bas au 4^e. Bâton en bois noirci. Celui du 2^e bataillon, de dimensions un peu plus grandes, est surmonté d'un fer de lance.

Tenues aux colonies.

« Dans les colonies, la tunique et la veste sont portées ouvertes, le collet rabattu, fermées seulement, la tunique par les trois derniers boutons, et la veste, par les quatre derniers. Les sous-officiers, caporaux et soldats portent une cravate noire, mise suivant la mode adoptée aux équipages de ligne, et sur laquelle se rabat le col de la chemise. »

(1) Cette dragonne, à cordon en or, est une particularité de l'infanterie de marine, l'armée de terre ayant la dragonne à cordon noir et gland en or. En 1872, l'infanterie de marine perdra cette particularité.

(2) Les éperons en cuivre jaune ont toujours été en usage depuis 1845, et sont encore portés.



N^o 36. Lieutenant de grenadiers d'infanterie de marine, 1846-1848 (Règlement de 1845).

Tunique bleu foncé, passepoil du collet et des devants écarlate; ancre en or au collet; boutons dorés.

Caban bleu foncé, doublé d'écarlate, tresses et olives noires; collet rabattu bleu foncé, ancre en or, galons de grade en or.

Pantalon gris bleuté, bande écarlate.

Ceinturon en galon d'or coupé d'écarlate, plaque dorée. Hausse-col doré, ornement en argent. Gants blancs.

Sabre à garde dorée, poignée en corne noire, fourreau noir à garnitures dorées. Cordon de dragonne en or.

Schako bleu foncé; galon et chevrons en or; plaque et chaînette dorées. Pompon écarlate.



N^o 37. Chef de bataillon d'infanterie de marine, grande tenue aux colonies, 1848 (d'après LALASSE).

Tunique bleu foncé; collet rabattu en velours noir, liseré d'écarlate, orné d'une ancre en or; partie supérieure des devants de la tunique, formant revers, bleu foncé liserée d'écarlate; parement et patte de ceinturon bleu foncé, passepoil écarlate; liseré écarlate le long des devants de la tunique. Boutons, épaulettes et brides d'épaulettes en or.

Pantalon blanc. Gilet blanc à boutons dorés. Col blanc. Cravate noire.

Schako bleu foncé, bourdalou en velours noir; galon, chevrons, plaque, chaînette or; mentonnière en cuir noir. Plumet rouge en haut, blanc au milieu, bleu clair à la partie flottante.

Ceinturon et bélières en galon d'or coupé de rouge; plaque dorée. Dragonne à cordon et gland or. Sabre à garde dorée, fourreau en cuir, garnitures dorées.

(En grande tenue de service, le gilet est porté boutonné jusqu'en haut, le hausse-col placé au pied du collet du gilet.)

« En France, pendant l'été, les officiers peuvent également porter la tunique ouverte, ainsi que le pantalon blanc. Avec la tunique ouverte, soit en France, soit aux colonies, ils ont le gilet blanc et la cravate en satin noir, le collet du gilet dépassant de 20 à 30 millimètres celui de la tunique; la cravate, fermée par un nœud plat, laissant sortir les bouts de 40 à 60 millimètres, le collet de chemise rabattu, paraissant de 20 à 25 millimètres; la chemise garnie de deux boutonniers et fermée avec deux boutons en or, unis, ronds, de 10 millimètres de diamètre. »

La tenue en veste aux colonies a été reproduite par M. Boisselier, d'après un dessin de Valmont, conforme au Règlement. M. Boisselier a également reproduit, d'après Lalaisse, un chef de bataillon, en grande tenue réglementaire aux colonies; la grande tenue du soldat est bien connue, ayant été donnée, d'après le Règlement, par Valmont, Lalaisse, Detaille, etc...

Aux colonies, on a dû faire usage, dès cette époque, de chapeaux de paille, Nous n'avons malheureusement aucune précision iconographique pour cette période.

Les hommes embarqués recevaient en outre un pantalon de toile grise, comme les matelots, et durent en faire usage fréquemment aux colonies. C'est ce pantalon que porte le voltigeur relevé par M. Boisselier sur un tableau du Musée des Colonies, représentant un épisode de la campagne de Tahiti en décembre 1846. Remarquer la coiffure, qui n'est pas encore la casquette réglementaire de 1845; ce képi rouge est certainement une casquette d'Afrique, empruntée par la Marine à l'Administration des troupes de terre.

Aux colonies, les officiers faisaient usage d'une petite veste, que ne décrit pas le Règlement. Nous en connaissons deux reproductions. Dans l'une, le portrait du lieutenant Martin des Pallières (1), daté de 1847, cet officier est représenté avec le képi réglementaire, la petite veste d'un bleu très foncé, presque noir, portée ouverte, avec le collet en velours noir, orné d'une ancre couronnée en or et porté rabattu, les devants de la veste également rabattus comme sur un vêtement civil, sur les manches, galons de grade en or disposés en nœud hongrois comme sur le caban; le gilet blanc réglementaire est porté ouvert du haut, avec col rabattu, laissant voir la chemise blanche et une cravate noire assez négligemment nouée autour du cou; pantalon gris bleuté à bande écarlate; ceinturon de grande tenue porté sous le gilet, et sabre réglementaire, porté sans dragonne. C'est une grande tenue de ville aux colonies. L'autre document, un portrait du sous-lieutenant Chasseriau en 1850 (2), représente cet officier avec la même veste, mais portée boutonnée, sauf dans le haut, ce qui permet de rabattre le collet et le haut des devants; pantalon et képi comme le précédent, pas d'armes; c'est une petite tenue en dehors du service.

(A suivre.)

Henry BOISSELIER et Capitaine DARBOU.

(1) Peinture de Castelli (Musée de l'Armée); le *Carnet de la Sabretache* en a donné une reproduction en 1912.

(2) Reproduit, dans les *Uniformes des troupes de la Marine*, de M. A. DESPRÉAUX.

BIBLIOGRAPHIE

Timbres-vignettes. — Les premiers essais de timbres-vignettes représentant des séries d'uniformes militaires datent en France de la Grande Guerre. Tout le monde se souvient de la collection dessinée par Ch. BRUN et lancée par les Éditions Delandre. Si ces vignettes avaient le mérite de la nouveauté, elles avaient les défauts d'être petites, de donner aux personnages une place restreinte dans le timbre, et d'être d'un coloris par trop simplifié. Depuis cette date, l'étranger avait largement exploité cette idée et, en particulier, l'Allemagne avait réalisé, tant sur des boîtes d'allumettes que sur des paquets de cigarettes, des collections de vignettes d'uniformes claires et documentaires vraiment intéressantes.

La France vient tout récemment de reprendre son avance. Une maison d'illustration de La Seyne-sur-Mer, sur l'initiative de son actif directeur, M. Jean Le Marigny, vient en effet de publier une collection de quarante timbres-vignettes sur les tenues de campagne de l'Armée française en 1914. Par leur format suffisamment grand, par la valeur artistique des originaux qu'elles reproduisent (dus à notre collaborateur et ami ROUSSELOT), par la perfection de leur coloris, ces vignettes dépassent tout ce qui a été fait à ce jour.

Nous remercions M. Le Marigny, qui a bien voulu offrir au *Passepoil* le nombre de vignettes suffisant pour nous permettre d'en coller une sur chaque exemplaire et pour mettre ainsi nos collègues à même de juger, par un spécimen, la valeur de cette production. La collection complète des quarante vignettes est vendue 10 francs. Pour les recevoir, écrire à M. Jean Le Marigny. — La Seyne-sur-Mer (Var).

Si cette collection rencontre le succès qu'elle mérite, d'autres séries suivront. *Le Passepoil* se doit d'encourager de tout son pouvoir cette vulgarisation de nos uniformes tant qu'elle joindra à ses qualités artistiques la valeur documentaire qu'offre la présente série.

La revue « Algéria », organe mensuel de l'Office algérien d'action économique et touristique (O. F. A. L. A. C.), vient de publier un numéro de Noël entièrement consacré à la Légion étrangère. On y trouve une foule de documents inédits mêlés à des anecdotes où les vertus militaires sont poussées jusqu'au sacrifice suprême et qui constituent des leçons d'abnégation et de courage sans pareilles.

A côté de l'éloge de nos Légionnaires et de leurs magnifiques officiers, cette publication, de grand format, présente une abondante illustration : documents photographiques, dessins d'ar-



tistes de la Légion et surtout remarquables reproductions de dessins et d'aquarelles de M. P. Benigni. Nous ne saurions trop engager nos collègues à se procurer ce numéro sensationnel, que son prix modique (15 fr.) met à la portée de tous. — Écrire à OFALAC, 26, boulevard Carnot, Alger.

E.-L. Bucquoy et M. Toussaint. — Les uniformes de l'Armée française - Terre, Mer, Air - 1935. — Cet ouvrage est actuellement paru et les souscripteurs ont reçu leurs exemplaires. Il constitue un très fort volume sur beau papier et dont l'éditeur a parfaitement réussi la luxueuse présentation. En 260 pages de texte abondamment illustrées de vignettes artistiques et documentaires de M. Toussaint et imprimées avec beaucoup de clarté, le commandant Bucquoy a réussi à condenser tous les renseignements concernant les diverses tenues de toutes les troupes composant en 1935 nos trois armées. 124 planches en couleurs, reproductions d'aquarelles de M. Toussaint, donneront au lecteur le plus profane une idée exacte de l'aspect actuel de l'armée française sur laquelle aucun ouvrage d'ensemble de ce genre n'a été publié depuis cinquante ans. Quelques négligences et quelques rares erreurs de coloris eussent été facilement évitées si les épreuves de coloris avaient été soumises aux auteurs avant tirage.

Tirage limité à 1.000 exemplaires, dont :

25 exemplaires numérotés de 1 à 25 sur papier Japon Impérial. — L'exemplaire broché, accompagné d'une suite en noir dans un élégant emboitage. . .	3.000 fr.
175 exemplaires numérotés de 26 à 200 sur vélin pur fil Lafuma. — L'exemplaire broché, accompagné d'une suite en noir dans un élégant emboitage . . .	1.000 fr.
300 exemplaires numérotés de 201 à 501 sur phototype blanc des Papeteries Navarre. — L'exemplaire broché	725 fr.
500 exemplaires non numérotés sur phototype blanc des Papeteries Navarre. — L'exemplaire broché	575 fr.

Pour la commande et les conditions de paiement, écrire aux « Éditions militaires illustrées », 82, rue Lauriston, Paris (XVI^e).

Bulletin de la Société des collectionneurs de soldats d'Étain. — Cette société qui, depuis cinq ans, publiait un Bulletin multigraphié, nous adresse d'puis le n° 1 de 1936 un Bulletin imprimé et illustré. Nous enregistrons avec joie cette marque de prospérité d'une société dont les progrès ont été extrêmement rapides et qui a déjà servi de modèle à des groupements analogues dans des pays voisins. L'apparition de ce Bulletin imprimé avec goût par les soins de la maison Paton (qui a longtemps imprimé le *Passepoil*) a été très favorablement accueillie, par les sociétaires d'abord, et ensuite par les nombreux sympathisants qui applaudissent aux efforts faits par cette société pour développer le goût de l'étude des Uniformes. Nul ne s'en réjouit plus que le *Passepoil*, et c'est de tout cœur que nous adressons nos félicitations au Président Ch. F. Keller, à l'activité duquel est due la plus grande part de cette amélioration.

Il n'est pas trop tard pour signaler le grand succès obtenu par la Société en décembre dernier, avec son exposition de dioramas aux Galeries Lafayette, qui a reçu de la population parisienne l'accueil le plus flatteur. Bravo pour cette excellente propagande.

Journal of the Société for « Army-historical Research ». — Le capitaine Russel von Steele de l'armée anglaise, membre correspondant du *Passepoil*, a eu l'aimable pensée de nous adresser le n^o 57 de ce périodique anglais qui est à la fois une revue d'histoire militaire et un recueil de documents d'uniformes. Ce numéro contient entre autres trois beaux portraits en couleurs : l'un du roi Georges V en uniforme et les deux autres du général Wolfe, exécutés dans la seconde partie du xviii^e siècle. Tous nos remerciements au capitaine Russel von Steele.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Exposition de la Sabretache. — Nous avons parlé (15^e année, n^o 3, p. 67), de la magnifique exposition organisée au printemps dernier au Musée des Arts Décoratifs par la *Sabretache*, et à la mise sur pied de laquelle M. Albert Depréaux, l'actif Directeur du *Carnet* avait pris une si grande part en s'occupant particulièrement de la réunion des documents et de l'établissement du Catalogue.

Nous sommes heureux de faire connaître aujourd'hui à nos lecteurs que les organisateurs ont eu l'heureuse idée de faire photographier la plus grande partie de ces documents avant de les disperser. Cette précieuse collection de reproductions peut être consultée tous les samedis après-midi, de 14 à 18 heures, au siège de la *Sabretache*, 27, rue Jean-Goujon, où les amateurs auront la possibilité de se procurer des exemplaires de celles qui pourraient les intéresser.

Fêtes régimentaires. — Parmi les dernières fêtes régimentaires les plus réussies, il faut citer celles du 4^e groupe d'autos-mitrailleuses en garnison à Reims. Ce corps, unité de tradition du 4^e cuirassiers, avait organisé une belle évocation de ce régiment. Après des évolutions diverses de chevaux et de machines, des carrousels d'autos-mitrailleuses, se déroula une splendide présentation des Étendards du 4^e Cuirassiers.

Seize étendards, scrupuleusement reconstitués, défilèrent entourés de leur escorte, au milieu de l'enthousiasme indescriptible des spectateurs. Si l'œil exercé d'un membre du *Passepoil* pouvait distinguer bien des petites erreurs de détail dans la reconstitution des uniformes, du moins faut-il rendre hommage à l'effort fait et à la bonne volonté déployée pour mettre sur pied un pareil ensemble qui ne peut que faire aimer le panache, faire vibrer le cœur des foules devant un étendard, et attirer des vocations vers l'Armée.

Monument Kellermann. — C'est le 1^{er} décembre dernier qu'a été inaugurée à Strasbourg, la statue élevée au Maréchal Kellermann, enfant de la ville, grâce aux efforts d'un comité présidé par le général d'Armau de Pouydraguin et dont l'organisateur a été M. Paul Bastier, l'infatigable et érudit sous-préfet de Sélestat. MM. le colonel Fabry, Ministre de la Guerre; Chiappe, Président du Conseil municipal de Paris, et Frey, Député-Maire de Strasbourg, ont successivement rendu hommage au vainqueur de Valmy, après qu'eut été fait l'appel des 135 généraux français nés à Strasbourg depuis 1665.

E.-L. B.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Envoi du Passepoil. — Nous rappelons que le second numéro de la 16^e année de notre Revue ne sera adressé qu'aux membres qui auront réglé leur cotisation 1936.

Dans la Légion d'honneur. — Nous sommes heureux de faire part à nos collègues de la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de notre président, le commandant Buequoy.

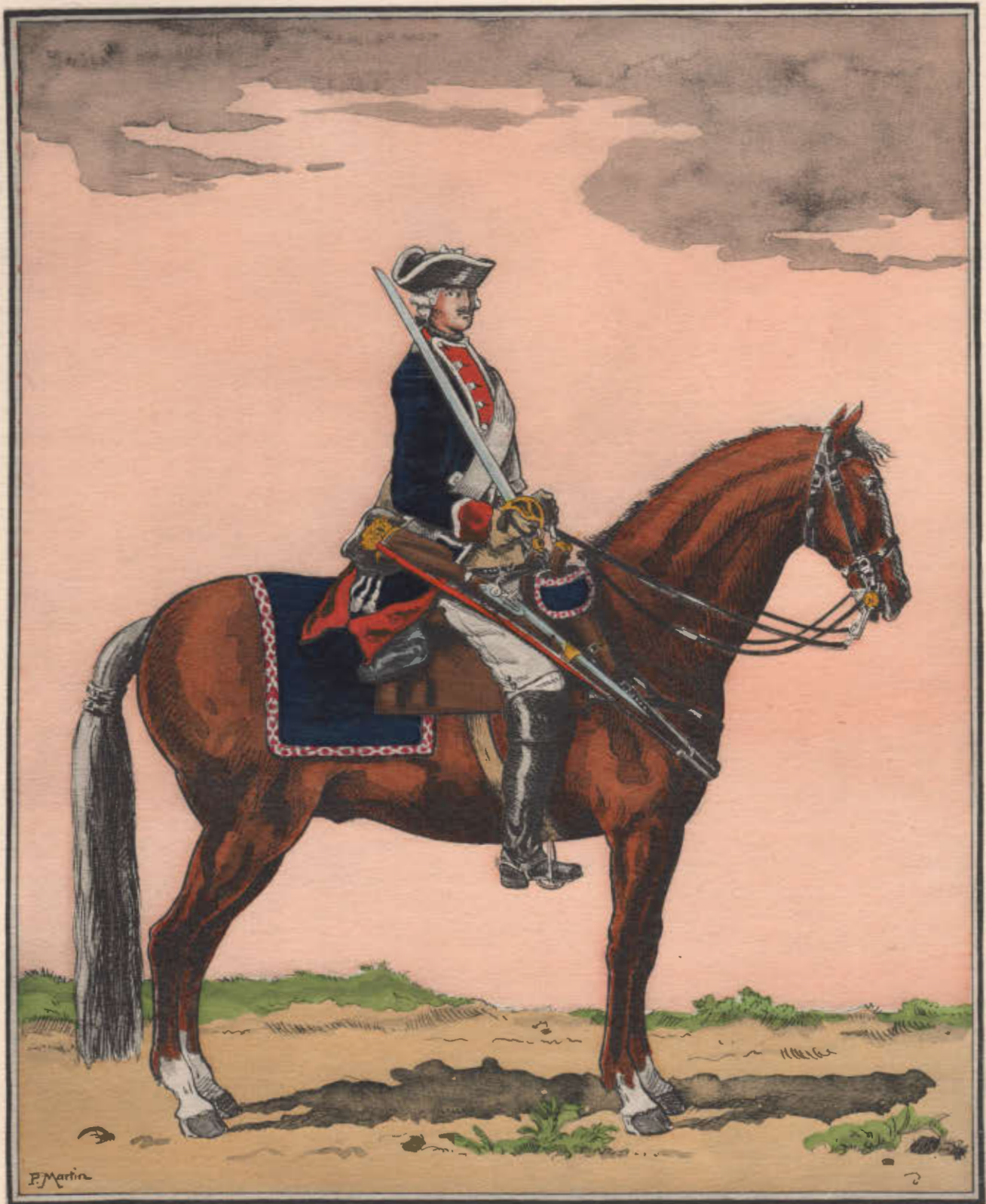
Nécrologie. — Le *Passepoil* a eu la douleur de perdre un de ses collaborateurs en la personne de M. René Louis, décédé au mois de janvier à Nancy, à l'âge de 73 ans. Dessinateur professionnel, René Louis avait été de très bonne heure attiré par les Uniformes et l'imagerie avait utilisé avant guerre de nombreuses séries de ses scènes militaires. Petit à petit, sa documentation s'était enrichie et sa facture n'avait cessé de progresser. Mais, surtout, René Louis était un cœur d'or doublé d'un ardent patriote, un ami du *Passepoil* des premiers jours. Aussi la Société lui adresse-t-elle un reconnaissant adieu en priant sa Veuve et ses Filles d'agréer nos profondes condoléances.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 4^e trimestre 1935 :
Comme Membres actifs : MM. Gervais-Bertin, à Paris; Martinot, à Pont-à-Mousson; Vicomte Jean des Roys, à Paris; L. Valluet, à Paris; J. Villeaumas, à Paris.
Comme Abonné : La Bibliothèque de la Réunion des Officiers, à Nancy.

Le Directeur de la publication : Commandant E. L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy



RÉGIMENT DU ROI-CAVALERIE — 1767



6^e HUSSARDS — 1835
Sous-Lieutenant — Petite tenue



LES CHASSEURS D'ORLÉANS — AFRIQUE — 1845

Clairon

Chef de bataillon de Labadie d'Aydren
Commandant le 10^e Bataillon

Lieutenant



H. BOISSELIER

INFANTRIE COLONIALE — 1912-1914

Caporal sapeur
Grande tenue de service

Adjudant
Grande tenue

Sergent-Major
Tenue de campagne

Sous-Chef de Fanfare
Grande tenue de service

Sergent-Major clairon
Grande tenue de service

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

Chèques Postaux, Paris 28-725 — 59, Rue de Seine, PARIS (VI^e) — Téléph. Danton 93-15

NOUVELLE PRESSE
8, Rue de l'Ancienne Comédie

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les **Costumes et l'Art militaire, la Révolution et le Premier Empire.** — Catalogue envoyé franco sur demande.

Mouillard. — **Les Régiments sous Louis XV.** Constitution de tous les corps de troupe à la solde de France pendant les guerres de Succession à l'Empire et de Sept ans. Paris, 1882, in-folio, cartonnage de l'édit. parfait état. 250 fr.

Superbe ouvrage, le premier donnant le détail des uniformes des différents régiments, illustré de 49 planches en couleurs, or et argent, reproduisant les drapeaux, étendards et costumes de 1737 à 1774 et 6 reproductions de tableaux.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux. Paris, 1912. 10 numéros petit in-4^o. 40 fr.

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires.

Bottet (Capitaine M.), Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8^o broché, orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de 30 francs.) 12 fr.

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4^o broché, orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en couleurs. 30 fr.

OFFRES

- I. — On offre les 5 volumes au complet de l'ouvrage sur l'armée de Pascal « Galeries des victoires et conquêtes de l'armée française », à **250 francs.**
- II. — On offre les années 1896, 1897 et 1898 du « Carnet de la Sabretache », brochées à raison de **40 francs l'année.**
- III. — On demande à acheter à **10 francs** pièce les séries 12 et 41 des cartes du commandant Bucquoy sur les « Uniformes de l'Empire ».

S'adresser à la Direction du Passepoil.

AU NAIN BLEU

JOUETS — 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richemont — **JEUX**
Tél. Opéra 82-16 **PARIS** English spoken

Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS :

Cavaliers 1 ^{er} Empire	{	Napoléon	Grenadiers	{	Sergent sapeur	Officier	
		Officier d'ordonnance de l'Empereur			Sapeur		Sergent
		Brigadier Chasseur à cheval (Garde)			Tambour-major		Caporal
		Chasseur à cheval (Garde)	1 ^{er} Empire		Tambour	Grenadier	

Cavalier 10 Fr. — Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son Bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

CAPITAINE DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE R. GROUVEL

(Membre perpétuel)

(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)

(Président de la S^{te} de Collectionneurs de Soldats d'Étain)

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN

16° ANNÉE. — N° 2

DEUXIEME TRIMESTRE 1936

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

SOMMAIRE DU NUMÉRO 2

— Les résultats d'une consultation.	25
— Bulletin de la Société	26
— Les chapskas des lanciers — par le Commandant E.-L. BUCQUOY. avec une planche hors texte de reproductions photographiques N° 5	27
— Le Fanion du 40 ^e Bataillon de Chasseurs, 1895 — par le professeur G. VARENNE.	28
— Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Capitaine DARBOU	29
— L'Infanterie Légère vers 1835 — par MM. le Cap ^{te} DARBOU, BOISSELIER, NUSSBAUM. avec deux planches en couleurs hors texte N° 6 et 7 de A. GOICHON.	33
— Questions et Réponses	42
— Timbaliers et fantaisies du 22 ^e Dragons en 1913 — par H. BOUTMY. avec une planche en couleurs hors texte N° 8, de J.-E. HILPERT.	43
— Le casque de la Marine M ^{re} 1829 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	45
— Alius alium erudit : Les chasseurs du Mail, 1792 — par Albert DEPREAUX	46
— Bibliographie.	48

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1936 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande.	60 fr.	66 fr.
Recommandé.	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé.	70 »	78 »

Les années 1921 et 1925 sont en vente au Secrétariat au prix de 100 francs chaque ;
Les années 1929 à 1935 au prix de 80 francs. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928
sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,
M. le Commandant BUCQUOY,

Les Résultats d'une consultation.

Le grand nombre de lettres que j'ai reçues à la suite de l'avant-propos paru en tête de notre dernier numéro, montre que la question posée a vivement intéressé nos lecteurs. Comme toujours les réponses reçues sont nettement contradictoires entre elles, chacun désirant pousser le Passepoil dans le sens où il travaille lui-même ou bien obtenir de lui le genre de matériaux qui lui font plus particulièrement défaut.

Cependant trois directives très nettes se dégagent de l'ensemble de cette consultation :

*1^o Une forte majorité s'affirme contre la reproduction des planches déjà données dans d'autres ouvrages et veut conserver aux illustrations du Passepoil leur caractère d'inédit. Un de nos collègues de la première heure m'écrit ces quelques lignes qui résument fort bien cette opinion : « Ce serait n'aboutir à aucun autre résultat que de satisfaire peut-être un abonné et d'en perdre dix. Vous avez d'ailleurs exprimé vous-même à plusieurs reprises l'opinion que *Le Passepoil* était une revue destinée à ceux qui savent déjà pas mal de choses et non à des néophytes. » On admet cependant l'intérêt de la reproduction photographique d'un objet qui n'a été jusqu'ici que dessiné ; c'était bien là la solution que j'avais déjà envisagée.*

2^o La quasi unanimité approuve vivement ces dessins de types militaires complets en noir que nous avons multipliés depuis plusieurs années.

3^o On nous encourage beaucoup à poursuivre l'étude de la période contemporaine dans laquelle des uniformes et des accessoires parfois éphémères méritent d'être notés pour les collectionneurs futurs.

* * *

Ceci dit, je dois répondre à une objection inexacte et à un désir irréalisable formulés par une minorité.

Quelques-uns croient à tort que la matière des sujets inédits « commence à s'épuiser ». Le grand nombre de bibelots dont on m'offre des photographies, et de sujets d'articles inédits que l'on me propose de traiter prouve amplement le contraire.

*D'autres désireraient voir le Passepoil s'engager soit dans la reproduction de séries complètes plus ou moins anciennes (l'un propose *Martinet*, un autre *Hippolyte Lecomte*, un troisième *Armand Dumaresq*), soit dans une étude complète déjà faite (la *Maison du Roi de la Restauration* par exemple). Ces collègues ne se rendent pas du tout compte que cette question n'offrirait même pour eux aucun avantage pécunier. Il leur reviendrait beaucoup moins cher d'acheter l'ouvrage de *Titeux* que les dix années du *Passepoil* qui seraient nécessaires pour le reproduire. Mais outre qu'il est matériellement impossible de donner suite à ces projets il faut remarquer qu'ils ne répondent pas du tout au but de notre revue. Le *Passepoil* n'a pas été créé pour rééditer sous une forme ou sous une autre des ouvrages difficiles à trouver. Que ceux qui voudraient se lancer dans cette voie se groupent et procèdent*

eux-mêmes à une semblable réédition. Nous les soutiendrons de notre mieux, mais ce n'est pas notre rayon. Le Passepoil a été créé pour faire connaître dans l'ordre où ils lui parviennent, des renseignements nouveaux ou des sujets mal connus ou inédits, et pour augmenter ainsi le bagage de collectionneurs au courant de beaucoup de choses. Je répète ce que j'ai écrit en 1934 : « Le Passepoil n'est pas un cours élémentaire ; c'est un cours complémentaire. »

* * *

Et voici maintenant les conclusions qui ressortent de cette consultation :

1^o Ce ne sera qu'à titre exceptionnel (par exemple pour compléter un article où il aurait sa place) que nous reproduirons un cliché déjà paru dans une publication antérieure ;

2^o Il pourra nous arriver plus fréquemment de donner des reproductions photographiques d'objets qui n'ont été reproduits antérieurement que sous forme de dessins ;

3^o Nous continuerons à donner des types militaires complets avec indication (soit dans le corps de l'article soit en note) des couleurs de façon à permettre à nos lecteurs de les colorier et de se constituer ainsi un exemplaire bien personnel de notre Bulletin ;

4^o Nous poursuivrons la publication d'uniformes et d'objets contemporains, réglementaires ou non, mais portés, que nous serons peut-être les seuls à avoir notés, et qui donneront à notre publication une valeur inestimable aux yeux des collectionneurs de l'avenir ;

5^o Enfin nous continuerons à publier les articles rectificatifs de nos articles précédents, sans esprit de critique désobligeante, mais avec le seul souci d'arriver à établir la vérité en restant fidèle à la devise du Passepoil : « Alius alium erudit. »

C'est dans cet esprit que nous demandons à tous nos collègues de nous conserver leur confiance, leur fidélité, et de nous aider en faisant connaître notre Bulletin à tous ceux qui autour d'eux seraient susceptibles de s'y intéresser.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Dans la Légion d'honneur. — Nous avons relevé avec plaisir dans les dernières promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur : Pour le grade d'officier : Le commandant en retraite Leconte, l'actif et distingué Directeur du Musée Royal de l'Armée Belge, et pour le grade de chevalier : le Lieutenant-colonel de réserve Pelet, de l'armée suisse, érudit collectionneur. — Nous adressons à ces deux collègues, déjà anciens, du *Passepoil*, nos bien vives félicitations.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 1^{er} trimestre 1936. Comme membres actifs : MM. M. Dupuy, à Versailles ; M. Paule, à Lyon.

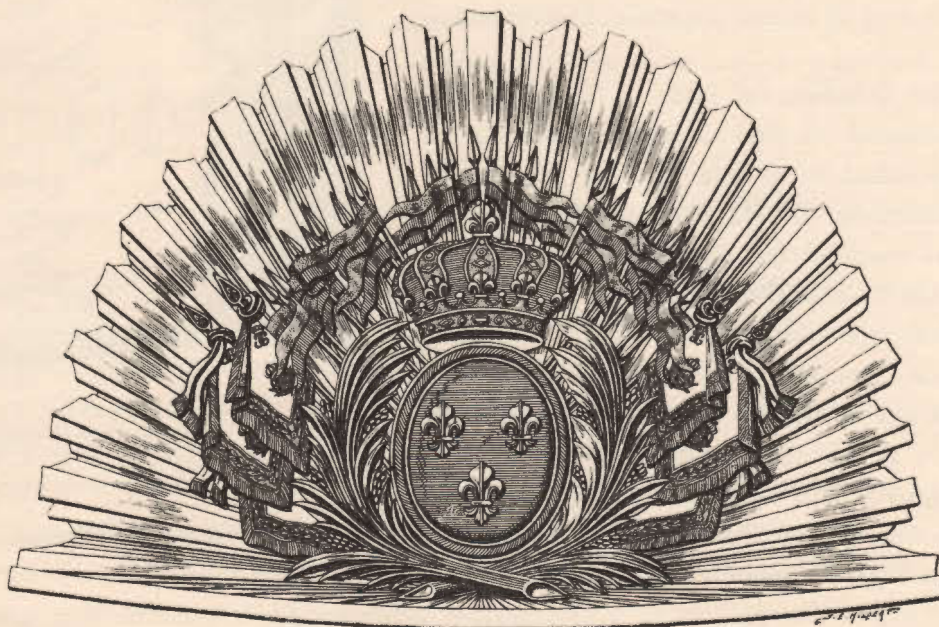
LES CHAPSKAS DES LANCIERS

(PLANCHE HORS TEXTE N° 5)

Cette planche a été spécialement composée pour ceux de nos collègues qui désirent des reproductions photographiques, et nous la complétons par la vignette ci-dessous déjà parue dans *La Giberne* (février 1923) et dont M. Ch. Leroy, l'aimable possesseur de la plaque, a bien voulu prêter le cliché au *Passepoil*.

Nous assistons ainsi à la transformation au cours d'un demi-siècle de la forme du chapska. Le premier a bien la forme caractéristique du 1^{er} Empire où la base du pavillon avait sensiblement le même diamètre que le bas de la bombe. Le second nous montre comment sous la Restauration le plateau du pavillon s'agrandit et le troisième comment sous la monarchie de Juillet le bas du pavillon commence à se rétrécir. Ce rétrécissement est très marqué au second Empire où il coïncide avec un abaissement de la hauteur du pavillon, ce qui constitue un réel changement d'aspect de la coiffure. Cette forme s'exagère encore dans les chapskas portés après 1870 dans les armées étrangères (belges, prussiennes, autrichiennes).

Nous attirons spécialement l'attention sur le chapska n° 3 des Lanciers d'Orléans qui est un chapska de trompette dont les caractéristiques sont assez peu connues : pavillon en drap



Plaque de Chapska des Lanciers de la Garde Royale (Charles X).

Coll. Ch. Leroy.

Dessin de J.-E. Hilpert paru en 1923 dans la *Giberne*. Cliché prêté au *Passepoil* par M. Ch. Leroy

jaune, ainsi que la pièce de drap, qui double la gourmette; soutaches et le galon de couleur verte, toutes les parties métalliques en cuivre.

Le *Passepoil* remercie vivement tous les collectionneurs qui ont rendu possible par leurs aimables communications la réalisation de cette planche.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

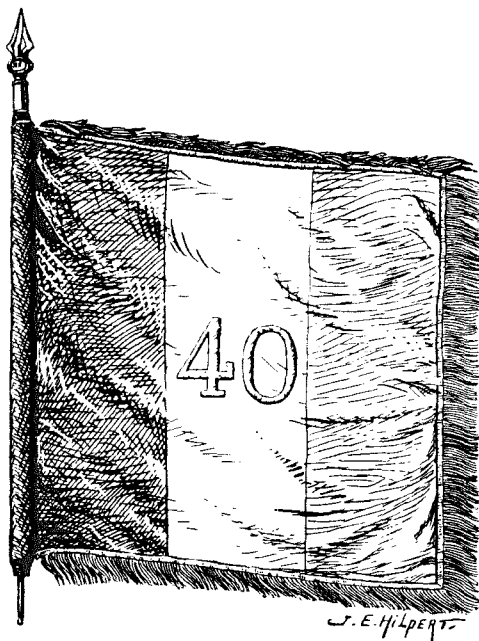
LE FANION DU 40^e BATAILLON DE CHASSEURS

En visitant le petit musée installé dans le casernement de la 3^e compagnie du 6^e bataillon de chasseurs, unité de tradition du 28^e bataillon dissous, nous avons eu la bonne fortune de retrouver le fanion du 40^e bataillon de chasseurs, créé pour la campagne de Madagascar et dont le 28^e avait été l'unité administrative. Nous avons pu faire photographier ce fanion, pensant que sa reproduction intéresserait nos collègues du *Passepoil*.

Ce fanion est tricolore, comme celui du 28^e bataillon qui l'avait fait confectionner. Au milieu du blanc, les chiffres 40 en soie jonquille; franges en soie jonquille.

Le 40^e bataillon fut formé à Grenoble, sous le commandement du chef de bataillon Massiet du Biest, commandant le 14^e bataillon, avec une compagnie de chacun des 11^e, 12^e, 14^e, 22^e bataillons de chasseurs et complété par des détachements provenant de tous les bataillons. La tenue du bataillon était la tenue réglementaire avec le casque colonial orné d'un cor du modèle des schakos des chasseurs à cheval. Son refrain était : « Tu l'auras, la bell' reine des Hovas ». Le bataillon se distingua aux combats de Mévatanana (9 juin 1895) et de Bérizoba (30 juin 1895), mais fut bientôt décimé par les fièvres paludéennes. Au retour en France, quand il rejoignit son dépôt à Grenoble, il était réduit à 317 chasseurs sur les rangs.

Il est regrettable que lors de la présentation des drapeaux et étendards aux Invalides lors du cinquantenaire de l'expédition, le 20 octobre 1935, on ait oublié le petit mais glorieux fanion du 40^e bataillon.



Fanion du 40^e B. C. P. à Madagascar, 1895.
(en dépôt au 6^e B. C. P.)

Professeur G. VARENNE.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N^o 1 de 1936, p. 17.)

Les tenues du Règlement de 1845 devaient subsister, avec fort peu de modifications, jusqu'en 1872.

Le 16 mars 1848, une circulaire ministérielle prescrivait la suppression des emblèmes royaux. La plaque de schako était maintenue, mais la couronne était enlevée. Il existe de cette époque des boutons semblables au modèle de 1845, mais sans couronne, et des hausse-col d'officier dont l'ornement est simplement une ancre encablée sans couronne. La couronne disparut, de même des plaques de ceinturon; les ancres du collet et de la casquette cessèrent d'être surmontées de cet ornement, etc.

Vers la fin de 1848, la plaque de schako au coq était remise en service, comme dans la ligne. Celle adoptée pour l'infanterie de marine, très voisine du modèle porté vers 1840, représente un coq éployé surmontant un écusson ovale entouré d'une branche de lauriers et d'une branche de chêne; au centre de l'écusson, une ancre encablée, entre le numéro du régiment et la lettre R (1).

Au moment où l'aigle fut rétablie dans l'armée de terre, l'infanterie de marine reçut une nouvelle plaque de schako. Celle adoptée au début de 1852 présente une aigle éployée empiétant la foudre, et tenant dans sa serre gauche un écusson ovale orné d'une ancre encablée, entre une branche de laurier et une branche de chêne (2) (fig. 42).

Cette plaque fut peu de temps en service. Un modèle un peu différent la remplaçait à la fin de 1852: l'aigle est semblable, et n'est pas couronnée; le foudre a disparu; l'écusson ovale porte simplement le numéro du régiment, découpé à jour; il est entouré d'une branche de chêne et d'une branche de laurier, encadrées à droite et à gauche d'une ancre encablée, inclinée, et rejoignant l'extrémité des ailes de l'aigle (3). Ce modèle restera en service pendant tout l'Empire.

Le 13 juillet 1852, une circulaire modifiait le hausse-col d'officier. Celui-ci portait sur le fond en cuivre doré un ornement en argent représentant un aigle tenant un foudre et placé sur une ancre non encablée (4). Ce modèle resta peu de temps en service, car le 6 septembre 1853 il fut décidé que l'ornement consisterait simplement en une ancre couronnée en argent.

Le bonnet de police d'officier fut modifié le 16 juillet 1852, conformément aux innovations

(1) Reproduction dans *La Giberne*, 11^e année, page 41.

(2) Lienhart et Humbert, 4^e vol., pl. 86.

(3) *La Giberne*, 7^e année, p. 38.

(4) *La Giberne*, 4^e année, p. 14.

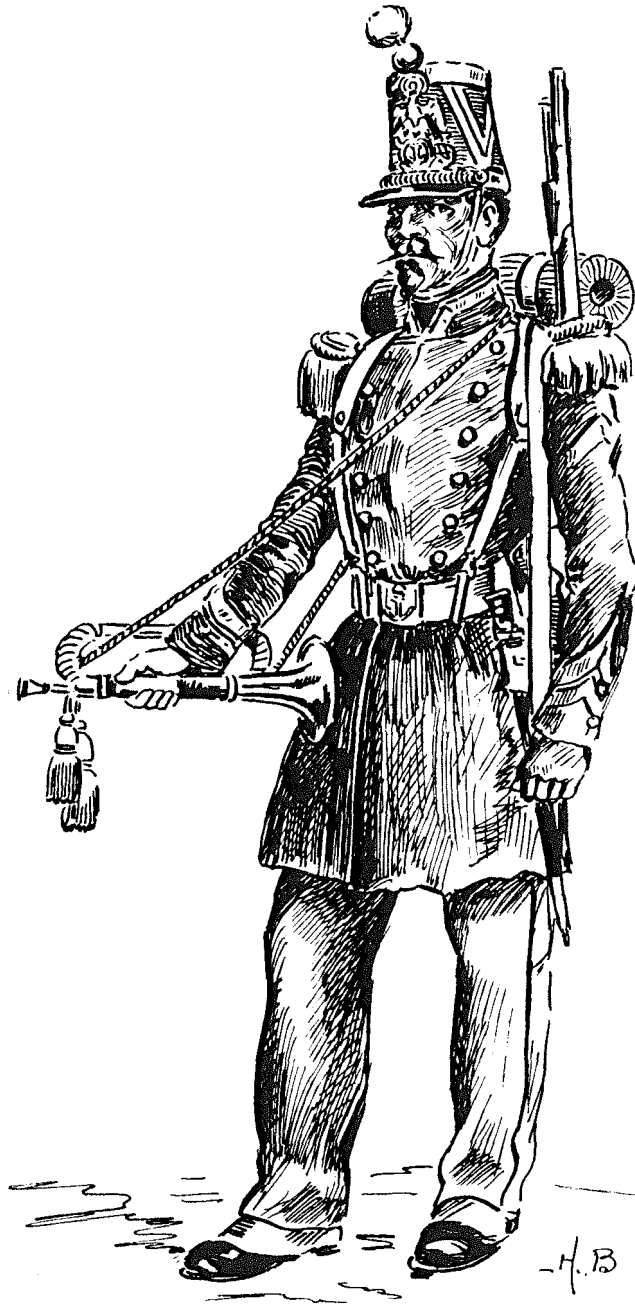


N^o 39. Officier de fusiliers d'infanterie de marine,
3^e régiment, 1851-1852 (d'après Valmont).

Tunique bleu foncé, passepoils écarlates; ornement du collet en or; boutons dorés; épaulettes et leurs brides en or, doublées d'écarlate. Pantalon gris-bleu à bande écarlate.
Schako bleu foncé; galons, chevrons, plaque, chaînette or; pompon jonquille à cordonnet or.
Ceinturon et bélières en galon d'or à raies écarlates, plaque dorée. Hausse col doré, ornement argent, macarons en or. Dragonne à cordon et gland en or. Sabre à garde dorée, poignée en corne noire, fourreau noir à garnitures dorées. Gants blancs.

N^o 38. Sapeur d'infanterie de marine,
1852-1857.

Tunique bleu foncé; passepoils et insigne des manches écarlates. Épaulettes jonquille. Boutons en cuivre.
Pantalon gris-bleuté, bande écarlate.
Ceinturon, bretelles de sac, guêtres blancs. Plaque et coulants en cuivre. Bretelle de fusil blanche.
Schako bleu foncé, bourdalou en cuir noir; galon et chevrons écarlates; plaque et chaînette en cuivre. Pompon jonquille.
Sac en peau noire. Étui rayé blanc et bleu. Gants blancs.



N^o 40. Sergent-clairon d'infanterie de marine, 1852-1854.

Tunique bleu foncé à passepoils écarlates; galon cul-de-dé en or au collet et au parement, chevron d'ancienneté en même galon; galons de grade en or ou à lézardes liserés d'écarlate; boutons en cuivre. Épaulettes jonquille.
 Pantalon gris-bleu, bande écarlate.
 Schako bleu foncé, bourdalou en cuir, galonnage écarlate, plaque et chaînette en cuivre. Pompon à sphère bleu foncé, boule supérieure écarlate (en haut) et blanc.
 Buffletteries blanches. Sac en peau noire. Étui rayé blanc et bleu. Guêtres blanches. Cordon de clairon tricolore.
 Mousqueton à garnitures de cuivre.

introduites dans l'armée de terre. Il est bleu foncé, avec visière en cuir verni noir droite et carrée; fausse jugulaire en galon d'or fixée par 2 petits boutons; calot bordé d'une tresse plate et orné d'un nœud hongrois en tresse pareille et semblable pour tous les grades; turban orné de tresses correspondant au grade; tresses verticales : 3 pour officiers supérieurs; 2 pour capitaines, 1 pour lieutenants et sous-lieutenants; ancre encablée brodée en or sur le devant.

La suppression des compagnies d'élite, en 1852, amena divers changements dans l'uniforme.

Toutes les compagnies ont désormais les épaulettes jonquille et le pompon à flamme de même couleur, sans numéro de compagnie. Ces prescriptions s'appliquent également à la Compagnie hors rang. Le grand et le petit état-majors conservent le pompon à flamme tricolore. Les soldats de 1^{re} classe ont un galon de laine écarlate sur l'avant-bras et reçoivent le sabre-poignard d'infanterie, que ne portent pas les soldats de 2^e classe (1). Les sapeurs sont équipés comme ceux des chasseurs à pied, c'est-à-dire qu'ils perdent le bonnet à poil, le tablier, les gants à crispins; ils conservent l'étui porte-hache et reçoivent le schako de troupe (fig. 38). Il n'y a plus que des clairons; le caporal et le sergent-clairon portent aussi les épaulettes jonquille et ont le pompon d'état-major (fig. 40). Les musiciens, par décision du 9 octobre 1852, durent seuls continuer à porter les contre-épaulettes de 1845, bleues à tournante et liseré écarlate, ainsi que le pompon tricolore; rien n'était donc modifié dans leur tenue, non plus qu'à celle du chef de musique.

Nous n'avons pu trouver aucune indication certaine sur la tenue des compagnies de carabiniers. Peut-être leur tenue fut-elle simplement celle des autres compagnies, avec armement différent. Une gravure de l'époque, genre Sinett, donne toutefois, vers 1854, un soldat de marine avec épaulettes et pompon écarlates. Ce serait l'ancienne tenue des grenadiers, conservée par les carabiniers; mais ce document ne nous paraît pas d'une certitude même approximative.

Les 6 septembre et 31 décembre 1853, un nouveau harnachement d'officier fut mis en service. Sa description est analogue à celle du harnachement mis en service la même année dans l'infanterie de ligne. Selle, fonte et étrivières en cuir fauve; étriers en fer poli; sangles en tissu bleu foncé. Bride en cuir noir, boucles et passants en cuivre; mors en acier, bossettes en cuivre ornées d'une ancre couronnée; cœur de poitrail en cuivre, portant le même ornement. Tapis de grande tenue bleu foncé, liseré d'écarlate : il est orné de 2 galons d'or, dont un étroit, pour le colonel; des mêmes galons, le plus étroit en argent, pour lieutenant-colonel; d'un seul galon d'or pour chef de bataillon et major; aux coins postérieurs, ancre couronnée brodée en or. Couvre-fontes de grande tenue bordé et passepoilé de même. Tapis de petite tenue galonné de même, mais en écarlate, l'ancre couronnée brodée de même couleur : le capitaine adjudant-major, en campagne seulement, fait usage de ce tapis, orné d'un seul galon écarlate. Porte-manteau bleu foncé, passepoilé d'or, brodé d'un galon d'or et orné d'une ancre couronnée en or; pour l'adjudant-major, même porte-manteau à liseré, galon et ornement écarlates.

(A suivre.)

Henry BOISSELIER et Capitaine DARBOU.

(1) Cette distinction d'armement disparut, à partir de 1855, à mesure que furent distribués à toute l'arme la carabine à tige et le sabre-baïonnette.

L'INFANTRIE LÉGÈRE VERS 1835

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 6 ET 7)

L'armée comptait 21 régiments, ayant chacun 3 bataillons, 88 officiers et 2.290 hommes, le bataillon comprenant 6 compagnies du centre, les chasseurs, 2 compagnies d'élite, la compagnie de droite, les carabiniers, formés des hommes les plus grands et la compagnie de gauche, les voltigeurs, formés d'hommes petits et agiles, chargés du service d'éclaireurs et de tirailleurs.

L'ordonnance du 7 mai 1831 avait créé dans chaque régiment une compagnie hors-rang, composée du petit état-major et de la compagnie hors rang proprement dite, commandée par le capitaine d'habillement. Le petit état-major comprenait : 3 adjudants, 1 tambour-major, 3 tambours-maîtres, 27 musiciens dont 1 chef et 1 caporal, 13 sapeurs, dont 1 caporal, en tout 47 hommes. La compagnie hors-rang comprenait : 2 sergents-majors (moniteur général et vagemestre), 6 sergents (maître d'escrime, garde-magasin, secrétaire du trésorier et les 3 chefs-ouvriers), 1 fourrier, 8 caporaux (2 secrétaires, 1 infirmier, 1 armurier, 2 tailleurs et 2 cordonniers), et comme soldats : 4 secrétaires, 2 armuriers, 40 tailleurs, 34 cordonniers, en tout 97 hommes.

Le Règlement du 14 avril 1832 décidait qu'il y aurait 1 enfant de troupe par compagnie et 4 vivandières-blanchisseuses, mariées à des militaires, par bataillon et par compagnie hors-rang. Les enfants de troupe étaient admis à huit ans; à quatorze ans ils devaient servir comme tambours, clairons ou musiciens jusqu'au moment de leur engagement, à dix-huit ans.

Le grand état-major comprenait : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 chefs de bataillon, 1 major, 3 adjudants-majors, 1 trésorier, 1 officier d'habillement, 1 sous-lieutenant porte-drapeau, 1 chirurgien-major, 2 aides-majors et les officiers d'état-major détachés au régiment.

Chaque compagnie comprenait : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 1 fourrier, 8 caporaux, 2 clairons aux voltigeurs, 1 tambour et 1 clairon pour les autres compagnies.

L'adjudant-major, aidé de l'adjudant sous-officier, faisait la police du quartier. Le capitaine dirigeait l'instruction militaire de sa compagnie, répartissait les diverses prestations en argent et en nature, vérifiait les registres, l'emploi du prêt, la bonne qualité des comestibles, etc... Louis-Philippe avait rappelé à l'activité les anciens officiers de l'Empire, les vieux braves, comme on les appelait. Ils n'étaient pas très instruits, avaient presque tout oublié pendant les quinze ans où ils avaient traîné sur le pavé comme demi-soldes, jalousaient les jeunes officiers sortis des Écoles, officiers de salon pour eux, sentant le musc et l'ambre, mais c'étaient les meilleurs soutiens du régime et pas un ne bougea lorsque Louis-Napoléon tenta ses coups d'État. Les

jeunes étaient pleins d'entrain, nourris des souvenirs de l'épopée, aussi ardents au travail qu'au plaisir. Ils allaient au théâtre, aux concerts. Au 5^e Léger à Strasbourg, ils étaient de toutes les fêtes, de tous les bals, où l'on invitait non seulement les officiers de la garnison, mais encore les officiers bavarois de Landau et les officiers badois de Kehl. Ils avaient une pension pour 40 francs. Quoiqu'ils eussent droit au logement dans les bâtiments militaires, ils préféraient toucher une indemnité et se loger dans les familles où ils ne tardaient pas à devenir les coqs en pâte. Qui ne connaît le refrain du léger :

Enfant chéri des dames,
il est en maint pays
fort bien avec les femmes,
mal avec les maris.

Le sergent-major était le bras droit du capitaine. Le matin il s'assurait que le sergent et le caporal de semaine étaient à leur poste, vérifiait la propreté des hommes et des chambrées, signait les billets d'hôpital, allait au rapport, recevait de l'adjudant-major les instructions relatives au service du jour, faisait connaître les ordres aux officiers, tenait la comptabilité, etc... Le fourrier distribuait le pain, le bois, les liquides, préparait le rapport, rédigeait le livre d'ordres, s'occupait du casernement, etc... Fils de famille qu'un coup de tête avait fait engager, il prenait la vie gaiement. Bien de sa personne, ayant de belles manières, il était la coqueluche des grisettes. Le tambour-major était le plus bel homme du régiment, ainsi le voulait la tradition, et le tambour-maitre, son brillant second, renchérissait encore, ne se vantait-il pas d'avoir séduit les femmes de tous les généraux et forcé les plus vaillants maîtres d'armes à lui demander quartier. Les musiciens étaient de vrais artistes et fort appréciés de la population, ne faisaient-ils pas danser aux noces ou fêtes, dans les guinguettes ou bals publics ?

Le shako était en cuir recouvert de drap noir. La calotte en cuir noir avait 250 millimètres de diamètre. Le bourdalou, en cuir noir, avait 65 millimètres de hauteur. Le pourtour était garni d'un galon jonquille de 20 millimètres de large. Les jugulaires en cuivre avaient 210 millimètres de longueur et portaient 16 plaques à écailles, les rosaces avaient 40 millimètres de diamètre et portaient en relief une étoile à 5 branches. La plaque de cuivre était un coq regardant à sa gauche, entouré d'une branche de laurier et d'une branche de chêne, sur un fond de rayons. L'écusson servant de soubassement, demi-circulaire dans sa partie inférieure, était orné du numéro du régiment découpé à jour et entouré d'un cor de chasse. Les carabiniers portaient une aigrette écarlate de 200 millimètres de haut, jonquille pour les voltigeurs, garnie au bas d'une olive à la couleur du bataillon. Quoique supprimées par décision du 25 janvier 1832, ces aigrettes furent encore portées longtemps. On les remplaça par des pompons sphériques à flammes, écarlates pour carabiniers, jonquilles pour voltigeurs, tricolores pour l'état-major. Les officiers avaient un galon d'argent au haut du shako; nos lecteurs voudront bien se reporter à ce sujet à notre article sur l'artillerie 1818, en remplaçant l'or par l'argent. Les sous-officiers, caporaux et soldats de la compagnie hors-rang portaient un pompon lenticulaire en bois, recouvert de drap garance, sans numéro, ayant 60 millimètres de diamètre et 15 millimètres d'épaisseur. Le 1^{er} bataillon

portait le pompon bleu de roi, le 2^e garance, le 3^e jonquille, avec le numéro de la compagnie en cuivre, haut de 38 millimètres. La hauteur de ce shako était de 215 millimètres, la cocarde mesurait 70 millimètres.

L'habit, bleu de roi, boutonnait droit au moyen de 9 gros boutons blancs, portant le numéro du régiment entouré d'un cor de chasse. Les retroussis jonquilles portaient une grenade, découpée en drap bleu, pour carabiniers, et un cor pour voltigeurs et chasseurs. Ces ornements étaient en argent pour officiers. Les contre-épaulettes des chasseurs étaient en drap jonquille, monté sur carton, de 66 millimètres de large, doublées en drap bleu, avec un passepoil bleu autour. Sur l'écusson était un deuxième passepoil bleu, parallèle au premier, de manière à former un jonc simulant la deuxième torsade des officiers; l'extrémité opposée à l'écusson formait une pointe. Les passants étaient jonquilles doublés de bleu. Les carabiniers portaient des épaulettes écarlates, avec double torsade et franges en laine de 80 millimètres de hauteur, doublées de drap bleu; les voltigeurs les portaient en laine jonquille.

La capote des sous-officiers et soldats était en drap gris de fer, fermée par deux rangées de 5 boutons blancs. Le collet, haut de 60 millimètres, échancré de 70 millimètres, était jonquille. Les galons de grade, jonquilles pour les caporaux, en argent pour les sous-officiers, mais non doublés, étaient cousus obliquement sur les avant-bras. Les compagnies d'élite portaient les épaulettes à franges, retenues par une bride en drap gris de fer. Les chasseurs portaient des pattes d'épaule en drap gris de fer de 130 millimètres de long sur 40 millimètres de large, cousues à l'emmanchure. Le parement en botte avait 75 millimètres de haut, la manche s'ouvrait de côté sur une hauteur de 130 millimètres.

Le colonel, le lieutenant-colonel, les chefs de bataillon et major, le sous-lieutenant portedrapeau portaient, en grande tenue, un plumet tricolore en plumes de vautour, de 250 millimètres de haut, ayant 120 millimètres de diamètre au sommet, retenu au bas par une olive en argent de 40 millimètres de haut et 35 millimètres de large. En petite tenue, pompon à flamme, tricolore.

Pour les galons de grade et les épaulettes des officiers, nos lecteurs voudront bien se reporter à notre article sur les chasseurs au Mexique.

La veste était bleu de roi. Le collet était jonquille, échancré de 60 millimètres, haut de 50 millimètres. Les chasseurs portaient des pattes d'épaule en drap bleu, de 120 millimètres de long, prises dans la couture d'emmanchure et fixées près du collet par un bouton. A l'épaule elles avaient 45 millimètres de large, au collet 35 millimètres. Carabiniers et voltigeurs portaient les épaulettes, retenues par une bride bleue.

Le bonnet de police, de 220 millimètres de haut, était bleu à passepoils et grenade jonquilles, pour carabiniers, cor pour chasseurs et voltigeurs. Par devant, pendait un gland jonquille de 55 millimètres de long. Les attributs et glands étaient en argent pour officiers. Le turban bleu avait 115 millimètres de hauteur au milieu, 165 millimètres par derrière, 170 par devant, 125 entre les pointes. Le grand chic consistait à porter le bonnet le plus possible sur l'œil droit et à rallonger le gland.

Au quartier, en petite tenue, en campagne et en grande tenue, lorsque la troupe portait

la capote, les officiers portaient une capote bleue, à deux rangées de 7 boutons. Les parements étaient en botte. En route, il leur était permis de faire usage d'un grand collet de drap bleu, qu'ils portaient en bandoulière lorsqu'ils ne le mettaient pas, et d'un sac de campagne, ayant la forme d'un carnier, confectionné en cuir de vache jaune. Raffet en a dessiné un à la retraite de Constantine.

Si depuis 1831 le port de la moustache avait été autorisé pour toute l'armée, les compagnies d'élite seules avaient droit à la mouche. La moustache était coupée aux coins de la bouche et les favoris ne devaient pas descendre plus bas que les oreilles.

Les sapeurs portaient un bonnet de peau d'ours, haut de 350 millimètres par devant, 375 millimètres par derrière; par devant un gland rouge, long de 80 millimètres, dont 50 pour la frange et 10 pour le coquillage. La calotte était en drap jonquille, ornée d'une grenade en laine bleue. La cocarde, placée à gauche, était surmontée d'un pompon à flamme, en laine écarlate. Tablier en buffle blanc léger de 1 m. 15 de long, dont 28 centimètres pour la bavette.

Gants en mouton jauni à crispins blancs.

Le tambour-major avait un colback en oursin, de 250 millimètres de hauteur par devant, 300 par derrière et de 220 millimètres de diamètre au haut. Flamme jonquille terminée par un gland d'argent. Grand plumet tricolore avec olive en argent. En petite tenue, pompon à flamme, tricolore; la flamme était alors rentrée et cachée par un rond de toile cirée. Pantalon garance orné d'une bande d'argent de 22 millimètres de large; pas de bande en petite tenue. Sur les épaules, trèfles en argent, longs de 200 millimètres, larges de 115 aux rosaces, de 45 sur le corps. Baudrier en buffle léger, large de 100 millimètres, couvert en drap jonquille, bordé de galons d'argent de 22 millimètres. Sur ce baudrier était un écusson porte-baguettes en cuivre bronzé, de 110 millimètres de haut et 90 de large, portant 2 baguettes attachées par des chaînettes à une tête de lion de 27 millimètres de diamètre. Les douilles porte-baguettes avaient 25 millimètres de long; les baguettes, longues de 145 millimètres, étaient en ébène, avec virole en cuivre; les chaînettes avaient 170 millimètres de long. Sur les poches, 3 boutonnières en argent; au bas de la taille, 1 écusson à 3 pointes en argent.

Notre collègue Goichon a fait revivre avec son talent habituel les légers de cette époque.

Nous possédons au Musée historique de Strasbourg une collection de soldats de l'époque, dessinée alors que le 5^e Léger était en garnison dans cette ville. Nous y avons emprunté le caporal-sapeur, le tambour-maitre, le sergent de carabiniers guide-général de droite, la cantinière et l'enfant de troupe en casquette d'Afrique.

Les souvenirs de régiment de l'époque nous représentent des sapeurs en tenue de ville avec le bonnet à poil. Dans certains régiments, ils ne portaient que les haches croisées, sur les bras; dans d'autres, ils ajoutaient la grenade, par exemple au 5^e. Les grenades en cuivre sur le baudrier sont de la fantaisie.

Le tambour-maitre, qui n'avait droit qu'au vulgaire shako, s'est coiffé de ce colback, si cher aux légers, et que ministres et règlements n'arrivaient pas à tuer, continuant ainsi les traditions du premier Empire et de la Garde Royale. On avait peut-être distribué les colbacks de la



Tambour-Maitre du 5^e Léger vers 1835
en tenue de marche.



Médecin-Major d'un régiment d'infanterie légère
(d'après Valmont).

Garde Royale supprimée, aux tambours-maitres? Valmont le donne à un tambour-maitre d'infanterie de ligne et nous savons que les trompettes de hussards et d'artillerie en portèrent. Les sapeurs du 17^e Léger en portèrent aussi; il est vrai que leur colonel était le Duc d'Aumale. Les épaulettes du tambour-maitre sont écarlates, il devrait porter les contre-épaulettes des chasseurs. Celui du 5^e en campagne est reconstitué d'après Raffet.

Les enfants de troupe n'avaient pas d'uniforme bien déterminé; celui du 5^e en shako vient de la collection Hecht à Nancy. A partir de 1835, ils semblent avoir adopté définitivement la casquette d'Afrique, souvent recouverte de toile cirée, suivant peut-être l'exemple des élèves du Prytanée militaire qui abandonnèrent le shako à cette époque. Ils portaient les épaulettes de leur compagnie; les plus petits sont représentés sans sac. Vernet en représente un au siège d'Anvers, il porte le bonnet de police, la veste et le pantalon rouge.

Le sergent de carabiniers guide-général porte un fanion rouge, entouré d'un cordonnet bleu et orné de 4 grenades bleues. Le sergent de voltigeurs, guide-général de gauche, porte un fanion jonquille, entouré d'un cordonnet bleu et orné de 4 cors bleus. Ces fanions étaient de la fantaisie; le Règlement prescrivait un fanion tricolore au 2^e bataillon, la hampe garnie d'un fer de lance en cuivre, jonquille au 1^{er}, blanc et jonquille, diagonalement, au 3^e.

Le tambour-major, en tenue de ville, est d'après Lecomte qui peignit nos troupiers sur l'ordre de Louis-Philippe et dont la collection se trouve au Musée de l'Armée. Il est le seul du régiment à porter le chapeau; au lieu de trèfles, il a des épaulettes de fantaisie, argent à franges écarlates. Le sabre est celui d'officier non doré. Le chapeau était haut de 180 millimètres par devant, 250 millimètres par derrière et mesurait 150 de longueur d'ailes.

A la Nationale existe un recueil remarquable d'aquarelles originales, O A 123 A, faites d'après nature et représentant l'armée vers 1831. Nous y avons trouvé le carabinier du 3^e Léger en tenue de route. Il a plié sa capote sur le sac, au-dessous de l'étui cylindrique en coutil blanc et bleu, à 1.000 raies, fermant aux extrémités par un cordon coulissé et contenant l'habit. Sur la patelette du sac il a arrimé la marmite en fer battu surmontant le pain de munition et la gamelle de fer blanc. Le long du fourreau de sabre, il a fixé, au moyen d'un cordon rouge, son aigrette écarlate de grande tenue, roulée dans un étui en toile cirée noire, tout comme un grognard de l'Ex... Au côté gauche, suspendu à une courroie en cuir blanc, le tonnelet-bidon. Il était en bois de chêne et peint en vert olive, il était circulaire et avait la forme d'un tronc de cône de 130 millimètres de hauteur, 85 millimètres de diamètre à la partie supérieure et 115 millimètres à la base. 3 petits cercles de fer l'entouraient; sur chacun des cercles du haut et du bas, aux côtés opposés, se trouvaient 2 passants en fer pour la courroie de suspension. Les grand et petit goulots étaient en fer.

Le voltigeur en tenue de campagne est reconstitué d'après les dessins de Raffet sur le siège d'Anvers. Un étui de giberne en toile blanche recouvre la patelette; comme voltigeur il porte le cor. Notre pauvre pousse-cailloux était chargé comme un baudet, il n'avait de léger que le nom. Il avait le dos courbé sous son énorme sac et son grand fusil, raconte le général Ambert, sa tête était écrasée par le shako si dur au front, si lourd, rempli qu'il était de brosses, de linge,

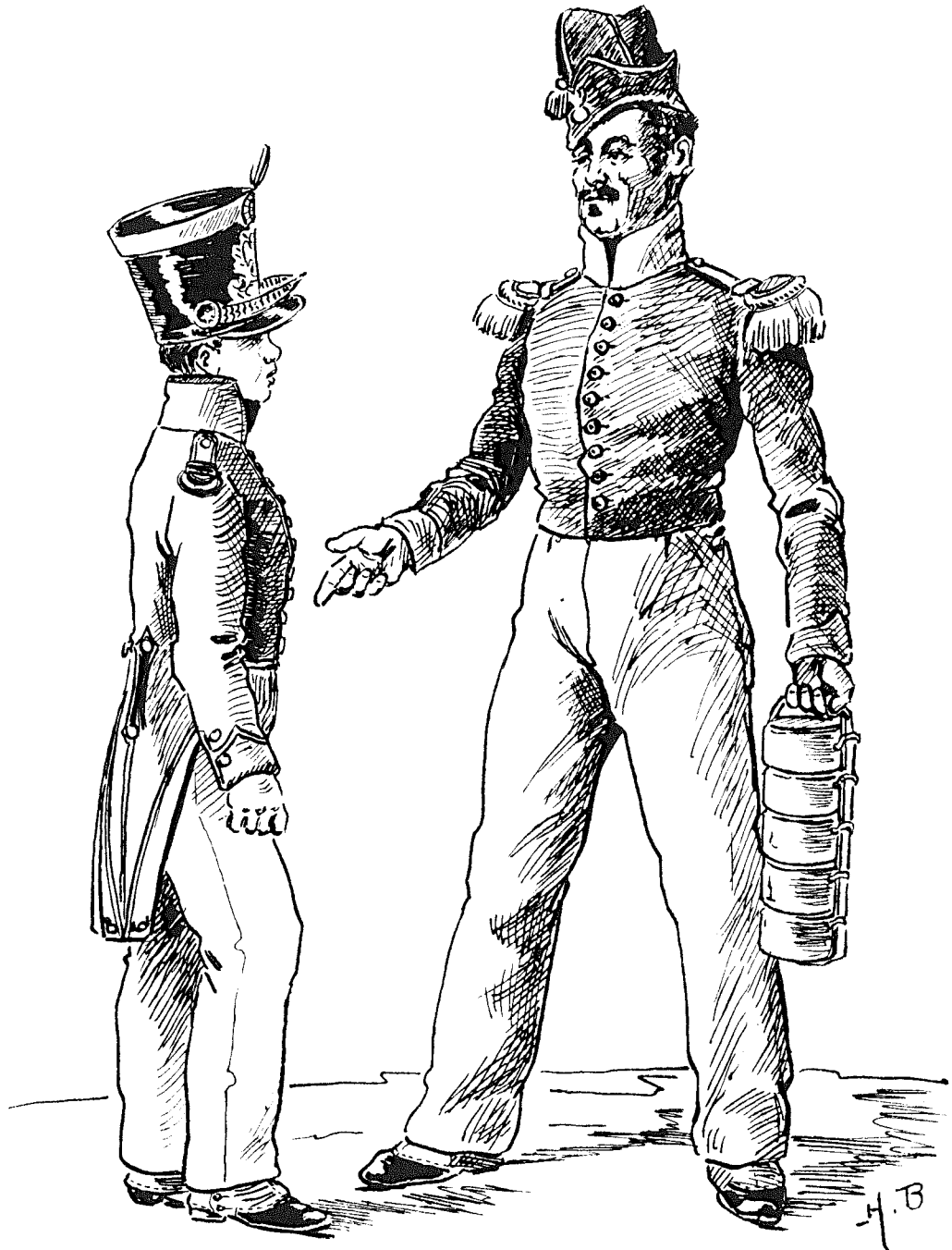
de petits effets de toutes sortes. Il était embarrassé dans sa longue capote, poussé par sa vaste giberne, ne pouvant relever la tête, parce qu'un gros cylindre, qui surmontait son sac, venait appuyer sur ses vertèbres cervicales. La gamelle, le pain noir venaient compléter cette charge qui, bien certainement, n'était pas inférieure à celle du soldat romain. Cela ne l'empêchait pas de faire de longues étapes, il voyait du pays et régala de soupe au lard par le paysan et d'autre chose par les belles du village, il oubliait ses misères et repartait en chantant le lendemain matin.

Les chirurgiens du corps portaient encore l'habit de la légère, le chapeau à ganse et bouton argent, la ganse à la Suisse, large de 40 millimètres, comme les a représentés Valmont, le collet cramoisi à broderies dorées pour le major, 2 boutonnières en or, longues de 80 millimètres, larges de 20, pour l'aide-major, les boutons argentés, les pantalons garances. Au côté, l'épée à monture dorée, la demi-coquille extérieure ornée du coq, le fourreau en cuir noir à bout doré.

Les officiers supérieurs portaient l'épée, les officiers subalternes le sabre mod. 1821, à lame de 758 millimètres, à monture en bronze doré, poignée en bois recouverte de basane avec filigrane, fourreau en cuir noir. L'adjutant portait le sabre non doré. Les sous-officiers, caporaux, soldats d'élite, tambours, clairons et sapeurs portaient le sabre mod. 1831, dit coupe-choux, à lame droite de 487 millimètres, à monture en laiton formant une croisière plate terminée par 2 quillons. On usait encore les briquets mod. 1816. Le tambour-major portait en grande tenue le sabre mod. 1822, en bronze doré. Sous-officiers et soldats avaient le fusil mod. 1822, les voltigeurs un fusil plus court, les clairons et sapeurs le mousqueton de gendarmerie mod. 1825. Le sapeur portait une hache à pic ou à marteau, emmanchée de bois dur noirci, de 79 centimètres de haut, avec douille de cuivre au bas de 120 millimètres de haut. Le tambour-major portait une canne en jonc, à grosse pomme en argent ciselé, portant un coq tenant 2 branches de laurier, entouré de l'indication du régiment. La hauteur était de 1 m. 40, la pomme et le bout mesuraient chacun 200 millimètres. La canne du caporal-tambour ne mesurait que 1 m. 25.

Le drapeau était redevenu tricolore, il portait d'un côté : « Le Roi des Français au... Régiment d'... » et de l'autre la belle devise de la Légion d'honneur : « Honneur et Patrie ». La hampe, en bois bleu, haute de 2 m. 35, était surmontée du coq gaulois en bronze doré et se terminait par un sabot de cuivre. L'étoffe, en soie, mesurait 1 × 1 mètre, la frange en or mesurait 52 millimètres. Sur la douille du coq était nouée une cravate en soie tricolore de 690 millimètres de long et 185 millimètres de large, terminée à chaque extrémité par une frange en or de 52 millimètres. Les couronnes des angles, peintes en or, contenaient des foudres ailés. La garde du drapeau, placée à la gauche de la 4^e compagnie, était composée depuis 1831 de 8 caporaux, au premier rang, le porte-drapeau, vieux brave blanchi sous le harnais, à sa droite, un caporal de carabiniers; à sa gauche, 1 caporal de voltigeurs; derrière, sur 2 rangs, 6 caporaux du centre, tenant leur fusil à droite, comme les sous-officiers. Raffet nous a dessiné un porte-drapeau; la banderole est en buffle léger, recouvert de drap jonquille, bordé de galons d'argent, avec des boucles en cuivre doré.

Lecomte nous donne un sergent-fourrier musicien. Il porte les galons de fourrier et un sabre comme l'adjutant. Il nous a donné également un adjudant, il porte le shako bordé d'argent, les

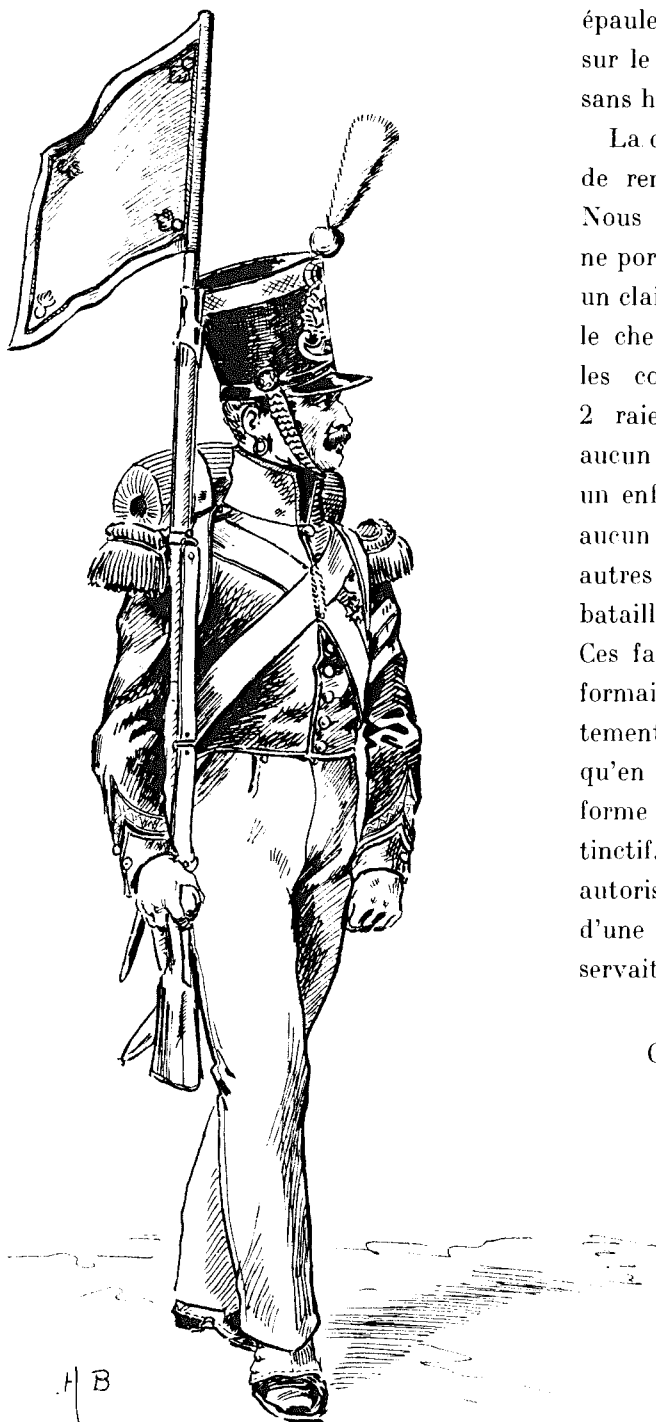


5^e Léger vers 1835.
Enfant de troupe.

(D'après des soldats de carton de l'époque
de la collection Hecht, à Nancy.)

Carabinier d'Infanterie Légère
en tenue d'intérieur vers 1831.

(D'après un manuscrit
de la Bibliothèque Nationale.)



5^e Léger vers 1833.
Sergent de carabiniers, guide général de droite.
d'après des soldats de carton de l'époque
du Musée historique de Strasbourg.

épaulettes de sous-lieutenant avec 2 raies ponceau sur le corps et le sabre. Son sapeur est représenté sans hache.

La collection du 5^e Léger nous donne des masses de renseignements sur la composition du corps. Nous trouvons un caporal-clairon de voltigeurs, ne portant le galon tricolore qu'au collet, de même un clairon de carabiniers. Les musiciens ont l'épée, le chef a un galon d'argent au haut du shako, les contre-épaulettes en argent, traversées de 2 raies ponceau, les galons de sergent-major, aucun galon sur le parement. Le cymbalier est un enfant de troupe, il porte des crispins, il n'a aucun galon sur le parement, pas plus que les autres musiciens. On y trouve la musique de bataillon, dirigée par un sergent de carabiniers. Ces fanfares n'eurent jamais rien d'officiel, elles formaient une école préparatoire destinée au recrutement des musiciens, et ne devaient disparaître qu'en 1855. Ces artistes-souffleurs portaient l'uniforme de leur compagnie, sans aucun signe distinctif. A la date du 25 juillet 1833, le ministre autorisait les musiciens à se pourvoir à leurs frais d'une banderole et d'une giberne dont le coffret servait à contenir les cartons de musique.

Capitaine DARBOU, BOISSELIER, NUSSBAUM.

SOURCES CONSULTÉES : *Journal Militaire*, gravures de l'époque, *Histoire de l'infanterie*, par le colonel BELSOMME; Général AMBERT : *Esquisses. Les Français peints par eux-mêmes*, etc....

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 100^e Question (posée par M. Gonnard). — M. R. Cura, à Constantine, fait connaître qu'il possède un sabre turc avec inscriptions turques en lettres d'or sur la lame et dont la lame et le fourreau ressemblent beaucoup à celui représenté page 4. En particulier, le bas de la poignée et la façon dont elle se loge dans une espèce d'évidement sont tout à fait semblables. Il pourrait donc s'agir peut-être d'une arme turque.

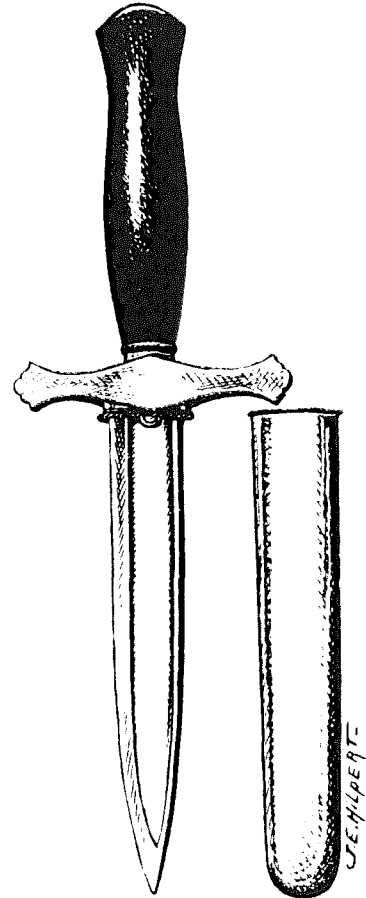
101^e Question (posée par M. J. E. Hilpert). — Le dessin ci-contre représente à demi-grandeur nature un poignard acheté après la guerre de 1870 chez un armurier de Versailles. La poignée est en corne noire, la garde en cuivre. La lame est faite de l'extrémité d'une latte de Cent-gardes. Le fourreau qui ne comporte aucun moyen d'attache, d'aucune sorte, est fait d'une extrémité de fourreau de latte de Cent-gardes dont le dard a été supprimé et limé. Ce poignard aurait-il été fait sous la Commune et quelqu'un de nos collègues en possède-t-il un semblable et connaît-il son origine?

102^e Question (posée par M. E.). — Pourquoi, sur la planche 4 de M. Boisselier, parue dans le n^o 1 de la 16^e année, le sergent-major et le sous-chef de fanfare portent-ils un képi avec ancre et passepoil rouge, alors que le sergent-major clairon porte un képi avec ancre en or et soutache d'adjudant. L'ancre ne devrait-elle pas être brodée en or pour tous les trois?

103^e Question (posée par M. P. Benigni). — Suivant certaine tradition, les Cuirassiers de la Garde Impériale auraient chargé à Rézonville, chaussés de brodequins au lieu des bottes fortes réglementaires. Ces dernières, à la suite d'un violent orage, se seraient tellement rétrécies, que les Cuirassiers n'avaient pu les chausser.

On désirerait avoir des renseignements complémentaires et plus détaillées sur cette anecdote, ainsi que l'indication de sa source. Il paraît en effet étrange que pareil fait se soit produit en 1870 seulement, alors que les bottes fortes étaient en usage dans notre armée depuis le commencement du xix^e siècle et chez les Cuirassiers de la Garde depuis 1854. Au cours de la Campagne de 1859, nos troupes avaient pourtant subi de violents orages, sans que pareil accident se soit produit.

D'autre part, on est assez surpris de voir les Cuirassiers remplacer leurs bottes par des brodequins, qui n'existaient pas alors dans notre armée, au lieu d'utiliser les petites bottes du modèle général que le Régiment, comme toute la Cavalerie d'ailleurs, portait réglementairement dans le paquetage.



TIMBALIER ET FANTAISIES DU 22^e DRAGONS

EN 1913

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 8)

Le *Passepoil* a déjà consacré plusieurs de ses planches et de ses pages à divers timbaliers afin de laisser un souvenir de ces particularités extra réglementaires qui étaient, en somme, un rappel du « panache » du passé. Nous voulons, aujourd'hui, décrire le pimpant Timbalier qui précédait le 22^e Dragons, plein de fantaisie lui-même, dans les rues de Reims avant la guerre.

Nous avons eu assez de mal à approfondir le sujet signalé par l'excellent M. Nussbaum qui nous avait écrit, il y a quelque temps, qu'il y avait eu, paraît-il, un timbalier à Reims avant la guerre. Ayant habité cette ville, nous nous sommes mis à la recherche de renseignements, et de fil en aiguille nous sommes tombés chez l'ancien maître tailleur du 22^e dragons qui a confectionné une partie des fantaisies de ce régiment. Très aimablement, il nous a donné tous les renseignements, et ils étaient nombreux, que nous lui avons demandés; il nous a même montré diverses photos, mais n'a pas voulu, malheureusement nous les confier. Quoi qu'il en soit, les renseignements qui vont suivre ont été notés au fur et à mesure qu'ils nous étaient donnés et vérifiés, autant que faire se peut sur des photos en noir, d'après les documents photographiques que nous avons sous les yeux.

Le Timbalier portait le dolman à brandebourgs noirs et à pattes d'épaules noires, liseré de noir avec trois rangées de boutons blancs. Il avait des gants à crispins blancs. Le tapis de selle était bleu foncé, bordé d'une large bande blanche d'environ 40 millimètres, avec, à l'intérieur, une autre bande blanche de 20 millimètres environ. Ce tapis de selle, comme celui des trompettes, de la forme de ceux du second Empire, se terminant en pointe par derrière, et étant arrondis par devant, étaient ornés du chiffre « 22 » dans l'arrondi vers le poitrail du cheval, et d'une grenade blanche, comme le chiffre, dans la pointe vers les postérieurs.

Le casque était du modèle existant, avec plumet rouge et olive tricolore; mais la crinière en était blanche. A ce sujet, il paraît que l'on avait essayé tous les acides, tous les produits chimiques possibles pour décolorer une crinière rouge de trompette, sans arriver à autre chose qu'une véritable horreur sans couleur véritable. De guerre lasse, on finit par faire confectionner par le maître sellier une semelle sur laquelle étaient cousus les crins de la queue d'un cheval blanc; c'était ce par quoi on aurait dû, sans doute, commencer.

Devant ce timbalier, à la place des fontes, étaient placées les deux timbales ornées d'une housse chacune. Cette housse, de forme elliptique, était verte, bordée tout autour d'un large galon

blanc. Dans les deux coins supérieurs était placée une grenade brodée en cannetille d'or. Au centre était, en blanc, brodé en soie, le chiffre 22. Tout autour de l'ellipse était cousue une frange en or, et de chacun des deux angles partaient deux cordons en or mélangé de soie verte terminés chacun par un gland en soie verte et en fil d'or. Le cheval du Timbalier était blanc, et une crinière noire pendait sur le devant du poitrail. Le manteau roulé était remplacé par un porte-manteau bleu et blanc de forme rectangulaire.

Les trompettes portaient la même tunique que le Timbalier, avec brandebourgs noirs et trois rangées de boutons. Leur tapis de selle était semblable à celui du Timbalier, moins la seconde bande blanche de 20 millimètres. Ils portaient les gants blancs. La flamme de trompette était triangulaire; de drap vert, elle était bordée des deux grands côtés du triangle par un galon blanc cul de dé de 22 millimètres. Ces deux mêmes côtés étaient bordés d'une frange blanche également. Au centre du triangle, le chiffre « 22 » en drap blanc découpé à l'emporte pièce, et dans l'angle obtus une grenade blanche découpée également. Casque du modèle existant à crinière rouge.

Les dragons étaient armés de la lance, et, dans les défilés, ces lances étaient ornées d'une flamme de couleurs différentes suivant les escadrons : bleu céleste et blanc pour le premier escadron, rouge et blanc pour le second, vert et blanc pour le troisième, jaune et blanc pour le quatrième, toujours le blanc placé en bas.

Mais ces tenues n'étaient que pour la parade, en temps ordinaire le Timbalier ne sortait pas, les flammes de lances étaient réglementaires, c'est-à-dire rouge et blanche, les flammes de trompettes et les tapis de selle restaient au magasin, les tapis étant remplacés par la « couverte ». Cependant les trompettes portaient toujours le dolman à brandebourgs comme en fait foi une photographie que j'ai pu avoir par une autre personne que le maître tailleur et qui représente les trompettes du 22^e Dragons partant, le 1^{er} août 1914, s'embarquer à la gare de Reims pour partir au front. C'est donc avec le dolman de 1890 que les trompettes du 22^e sont partis à la guerre.

Que sont devenus le casque du Timbalier, les tapis de selle, les housses de timbales, les timbales elles-mêmes, les flammes de trompettes, les flammes de lances « extra réglementaires » ? Nous l'ignorons. Ils ont sans doute sombré dans la grande tourmente qui ravagea Reims et au cours de laquelle le quartier du 22^e fut détruit de fond en comble, faisant disparaître un peu de la splendeur du passé. Si nous avons pu les sortir de l'oubli, nous en serons heureux.

Henry BOUTMY DE BAVELAËR.

LE CASQUE DE LA MARINE M^{le} 1829

Collection Belmont.

Dans le n° 1 de la 11^e année du *Passepoil*, pages 22-23, le capitaine Darbou a indiqué d'une façon très nette la distinction à faire entre le chapeau-casque de la marine modèle 1825 en feutre et le casque en cuir modèle 1829. Sur la planche 12 de la 4^e année figure le chapeau-casque, très bien donné également par Job (aquarelle 27 de la 1^{re} année des Tenues des Troupes de France).

Quant au casque modèle 1829, il a été représenté plusieurs fois (Détaille, Job), mais avec une plaque d'un dessin très fantaisiste dont nous n'avons trouvé aucune confirmation. La plaque ne doit pas porter d'ancre ni de numéro estampé. Elle est au contraire montée sur une ancre et porte au centre une couronne. Elle a été très bien donnée dans *La Giberne*, 9^e année, n° 7. C'est une plaque de ce genre qui orne les deux casques authentiques que nous connaissons : celui de la collection Griesser qui a figuré à notre exposition du *Passepoil* de 1927 et celui de la collection Belmont qui figure ci-dessus. C'est, croyons-nous, la première représentation photographique de ce casque qui soit donnée à cette échelle. Aussi remercions-nous vivement M. l'adjudant Belmont des belles photographies qu'il nous a communiquées et qui sont reproduites ci-dessus.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

ALIUS ALIUM ERUDIT

LA 4^e COMPAGNIE FRANCHE DE CHASSEURS NATIONAUX SECTION DU MAIL (1792-1794)

Dans le troisième fascicule du *Passepoil* de l'année 1935, a paru une planche coloriée portant le N^o 9 et représentant deux « Chasseurs du Mail » et leur drapeau. Bien que cette aquarelle me rappelât un uniforme déjà connu, celui des fusiliers du régiment colonial du Cap (1), je pensais trouver dans l'article accompagnant la gravure les raisons probantes de cette singulière concordance (2). Oserai-je dire que sa lecture ne m'a pas convaincu et que, tout en rendant hommage à la pensée patriotique qui a inspiré la reconstitution de M. Dorlan, j'ai pensé que quelques précisions sur les Chasseurs du Mail et leur uniforme « présumé » pourraient présenter un certain intérêt pour les lecteurs du *Passepoil*.

*
* * *

Le corps spécial qui apparut à Sélestat à la fin de 1792 était, en réalité, la « 4^e compagnie franche de chasseurs nationaux de Paris, section du Mail », faisant partie de la levée de 42 compagnies franches de chasseurs, décrétée par la Législative le 31 mai 1792. Il ne comprenait donc qu'une seule compagnie, assez peu nombreuse d'ailleurs, qu'avait organisée le Citoyen Groumau (3), élu capitaine-commandant du corps le 11 septembre 1792, à l'âge de vingt-deux ans.

Cette compagnie était assez curieusement composée. On y comptait, en effet, des soldats s'échelonnant de l'âge de dix-huit jusqu'à celui de quarante-trois ans, et notamment vingt-cinq ex-gardes suisses échappés au massacre du 10 août, mêlés à des Chasseurs des Barrières de Paris. Formés le 6 septembre 1792, les Chasseurs quittèrent Paris le 10 octobre et arrivèrent à Sélestat en décembre, comme l'indique M. Dorlan.

Il est exact qu'ils se conduisirent fort bien, car nous avons, à cet égard, un témoignage corroborant celui du maire de Sélestat. Lorsque, à la suppression des compagnies franches, les débris des Chasseurs du Mail entrèrent dans la composition de la 15^e demi-brigade *bis* d'infanterie légère (4), à Rhinau, le 21 mai 1794, ils représentaient le seul corps « ayant pu produire son registre de signalement ».

(1) J'avais eu l'occasion d'étudier cet uniforme, ayant eu à le reconstituer en 1931 pour le Musée Permanent des Colonies.

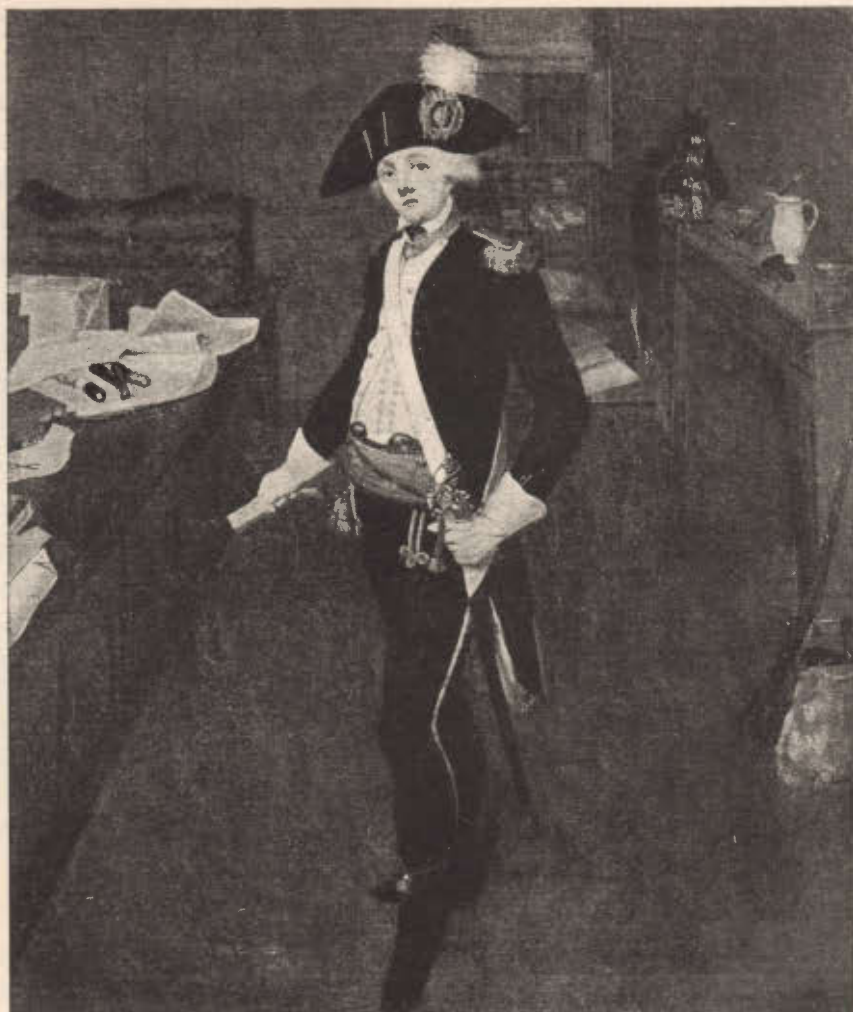
(2) DORLAN (A.), *Les Chasseurs du Mail, 1^{er} Bataillon de la Garde Nationale de Paris, 1792* (*Le Passepoil*, 1935, p. 61 et suiv.).

Ce titre lui-même prête, d'ailleurs, à une certaine confusion. Le 1^{er} bataillon de *Volontaires* de la Garde nationale parisienne opéra sa formation au camp de Grenelle, du 21 juillet au 3 août 1791. Il comprenait des volontaires des 4^e et 6^e divisions, et, parmi les sections appelées à fournir les hommes de la 4^e division, figurait celle des *Petits-Pères*. Le 1^{er} bataillon de Paris fit la campagne de Belgique et n'entra en Alsace qu'en décembre 1793 : il n'eut pas d'autre lien avec les Chasseurs du Mail.

Il y eut bien un *bataillon* de chasseurs nationaux, formé par la section des Quatre-Nations, le 16 septembre 1792 et qui fut ensuite dénommé *Premier Bataillon de Chasseurs républicains de Paris*, mais il participa au siège de Mayence et aux campagnes de l'Ouest et n'eut aucun rapport, lui non plus, avec la compagnie des Chasseurs du Mail.

(3) Groumau avait servi trois ans au régiment du Perche; c'était un bon officier qui termina sa carrière militaire comme colonel de la garde nationale de La Rochelle, sa ville natale.

(4) Les Chasseurs du Mail entrèrent dans la composition du 15^e bataillon *bis* de cette demi-brigade.



Portrait de M. Estelle
Capitaine de chasseurs de la Garde Nationale (1790).

D'après un tableau du Musée Carnavalet ayant figuré à l'exposition du Musée des Arts décoratifs.
(Photographie faite par la *Sabretache*, 1936.)

Quant à l'uniforme porté par les Chasseurs du Mail, en songeant à la date et à la rapidité de leur formation, à la présence dans leurs rangs de « Chasseurs des Barrières », à l'enthousiasme révolutionnaire manifesté dans leur adresse à la Convention (1), il semble que l'on puisse croire, avec quelque certitude, qu'il était celui des autres compagnies de chasseurs nationaux, c'est-à-dire qu'il ressemblait, dans ses grandes lignes, à celui de la garde nationale : habit bleu à revers, parements et doublure blancs et collet écarlate. Il en différait par la culotte à la hongroise, bleue soutachée de rouge, les demi-guêtres à glands rouges, les épaulettes vertes à franges et le chapeau à passants

(1) *Archives Nationales*; C. 309, II, 1205.

jaunes ou rouges et plumet vert. L'armement comprenait un fusil, un sabre et deux pistolets passés dans un ceinturon, recouvert lui-même par une ceinture rouge ou tricolore.

Rien, à notre avis, ne saurait mieux l'évoquer que le portrait prêté par le Musée Carnavalet à notre Exposition du Pavillon de Marsan, et qui représente M. Estelle, notable marchand-mercier et capitaine de chasseurs de la garde nationale parisienne. On remarquera, sur la cheminée de sa « boutique » (comme on disait alors) le magnifique casque à crinière de sa grande tenue de service, et dans l'angle, au premier plan à droite, sa carabine et son havre-sac d'officier « particulier ».

J'ajouterai encore un mot au sujet du drapeau figurant sur la même planche que les deux chasseurs et reproduit également dans le texte (p. 65). A cette époque avait prévalu le « drapeau de bataillon »; or, la *compagnie* des Chasseurs du Mail n'y avait aucun droit, même si elle avait pu se prévaloir d'une filiation quelconque avec le bataillon des « Petits-Pères ».

*
* *

En terminant, je tiens à remercier mon ami le commandant Bucquoy d'avoir bien voulu donner l'hospitalité à ces quelques renseignements dans les colonnes de son excellente Revue.

Albert DEPRÉAUX,
Directeur du *Carnet de la Sabretache*.

BIBLIOGRAPHIE

L'Armée française sous Bonaparte, Premier Consul. — MM. Jean Brunon et P. Benigni publient sous ce titre la reproduction d'une série de 22 miniatures à la gouache tout à fait remarquables, exécutées sous le consulat et représentant, armé de pied en cap, un type de chacun des régiments corps ou service composant l'armée du Premier Consul au lendemain de Marengo.

Ces miniatures ont été reproduites en fac-simile en couleurs par un procédé luxueux, mais réalisant la perfection. Chaque planche est accompagnée d'une notice et le tout constitue un document de tout premier ordre. Nous ne saurions trop recommander à nos collègues de prendre part par leur souscription à cette très intéressante initiative. Cette suite sera tirée à 300 exemplaires mis en souscription, dont : 10 exemplaires sur Japon Impérial, numérotés, avec double suite des illustrations, au prix de 175 francs l'exemplaire; 290 exemplaires sur Héliographe, au prix de 120 francs l'exemplaire. Le montant, payable à la réception de l'ouvrage.

Adresser les souscriptions à M. Jean BRUNON, 174, rue Consolat, à Marseille.

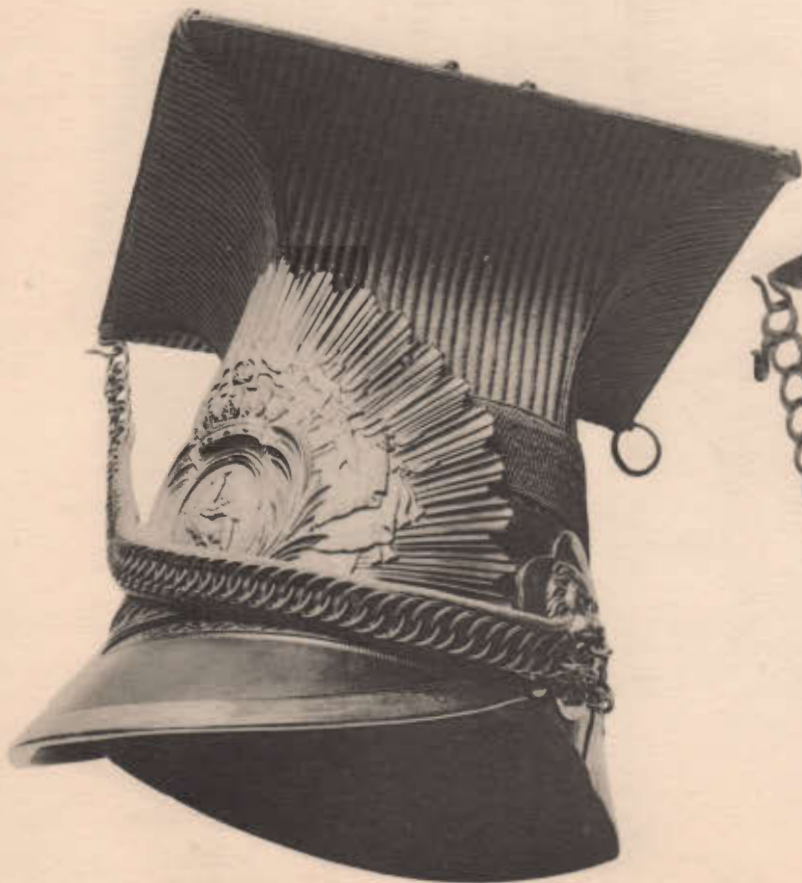
Le Directeur de la publication : Commandant E. L. BUCQUOY
Le Gérant : E. NUSSBAUM Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy



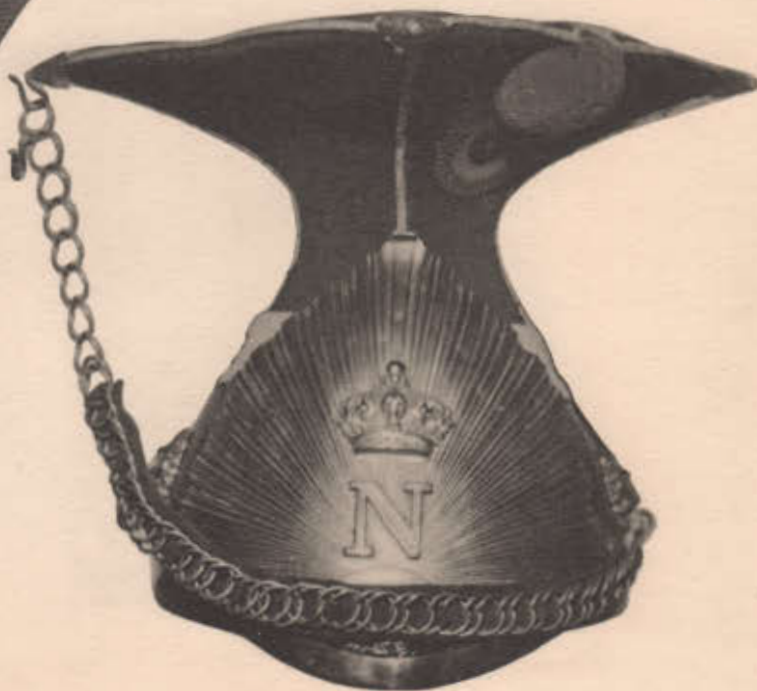
1



2



3



4

SCHAPSKAS DE LANCIERS

1 - 2^e Régiment de la Garde Impériale, 1810 (coll. P. Benoit) — 2 - Garde Royale, 1820 (coll. Belmont)
3 - Trompette des Lanciers d'Orléans, 1830 (coll. Brunon) — 4 - Garde Impériale, 1860 (coll. Exaltier)



INFANTRIE LÉGÈRE — 1831-1832

5^e Léger
Cantinière

5^e Léger — 1832
Voltigeur au Siège d'Anvers

3^e Léger — 1831
Carabinier en tenue de route

5^e Léger — 1831 — Capitaine
de Voltigeurs en tenue de route



Tambour-Major
en Tenue de ville

INFANTRIE LÉGÈRE — 5^e RÉGIMENT — vers 1835

Tambour-Maitre
Grande tenue

Enfant de troupe
Grande tenue

Caporal-Sapeur
Tenue de ville



22^e DRAGONS — TIMBALIER ET TROMPETTES — 1913

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

Chèques Postaux, Paris 28-725 — 59, Rue de Seine, PARIS (VI^e) — Téléph. Danton 93-15

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les **Costumes et l'Art militaire**, la **Révolution et le Premier Empire**. — Catalogue envoyé franco sur demande.

Mouillard. — **Les Régiments sous Louis XV.** Constitution de tous les corps de troupe à la solde de France pendant les guerres de Succession à l'Empire et de Sept ans. Paris, 1882, in-folio, cartonnage de l'édition. parfait état. **250 fr.**

Superbe ouvrage, le premier donnant le détail des uniformes des différents régiments, illustré de 49 planches en couleurs, or et argent, reproduisant les drapeaux, étendards et costumes de 1737 à 1774 et 6 reproductions de tableaux.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux, Paris, 1912. 10 numéros petit in-4^o. **40 fr.**

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires.

Bottet (Capitaine M.), Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8^o broché, orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de 30 francs.) **12 fr.**

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4^o broché, orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en couleurs. **30 fr.**

OFFRES ET DEMANDES

- 1^o La Librairie Hachette, 30, Avenue Fouad, 1^{er}, Le Caire (Égypte), recherche les années 1922, 1926, 1927 du « Passepoil ». Écrire directement et faire offre.
- 2^o Les Uniformes du 1^{er} Empire — cartes documentaires du Commandant Bucquoy. Nous disposons actuellement d'un lot complet de la série 11 à la série 137 inclus. Les cartes sont au complet à l'état neuf; seules quelques enveloppes sont fatiguées ou rectifiées à la main. Prix des 127 séries : **650 fr.** net au lieu de **1050 fr.** — S'adresser à la rédaction du « Passepoil ».

AU NAIN BLEU

JOUETS — 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse — **JEUX**
Tél. Opéra 82-16 **PARIS** English spoken

Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS :

Cavaliers	{	Napoléon	Grenadiers	{	Sergent sapeur	Officier
		Officier d'ordonnance de l'Empereur			Sapeur	
1 ^{er} Empire	{	Brigadier Chasseur à cheval (Garde)	à pied	{	Tambour-major	Caporal
		Chasseur à cheval (Garde)			Tambour	Grenadier

Cavalier 10 Fr. — Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

AU PLAT D'ÉTAÏN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son Bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

CAPITAINE DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE R. GROUVEL

(Membre perpétuel)

(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)

(P¹ de la S^m de Collectionneurs de Soldats d'Étain)

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN

16^e ANNÉE. — N^o 3

TROISIÈME TRIMESTRE 1936

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Y. Giffard
K. L. P.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3

— Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Capitaine DARBOU avec une planche hors texte en couleurs N° 10 de H. BOISSELIER	49
— Le 5 ^e chasseurs à cheval en 1914 — par P. BENIGNI. avec une planche hors texte en couleurs N° 11 de P. BENIGNI.	57
— L'O. R. U. F. — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	60
— Échos et Nouvelles.	61
— Questions et réponses.	65
— Un sabre de Lepage avec deux planches hors texte en noir N° 9 et 9 bis.	69
— Alius alium erudit	69
— Bibliographie.	70
— Flamme de clairons de bataillons de chasseurs — par E. GIFFARD. avec une planche hors texte en couleurs N° 12, de E. GIFFARD.	71
— Reconstitution et cortèges — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	73
— Flamme de trompette du 10 ^e Dragons, 1935	75
— Plaque de giberne de Garde de la Porte, 1 ^{re} Restauration	76
— Bulletin de la Société.	76

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1936 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande.	60 fr.	66 fr.
Recommandé.	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé.	70 »	78 »

Les années 1921 et 1925 sont en vente au Secrétariat au prix de 100 francs chaque ;
Les années 1929 à 1935 au prix de 80 francs. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928
sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,

M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

M. le Commandant BUCQUOY, [adresse]

Compte Chèque Postal N° [numéro]

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(PLANCHE HORS TEXTE N° 10)

(Suite de l'article paru dans le N° 2 de 1936, p. 29.)

ADDENDUM

BATAILLON COLONIAL DE LA GUYANE (1823)

La planche hors texte n° 10 donne les tenues portées à la date indiquée, par le Bataillon colonial de la Guyane et la Compagnie de Chasseurs noirs qui lui était rattachée. (Cf. *Le Passepoil*, 13^e année, p. 95 sqq.)

Le Grenadier provient d'un souvenir de régiment, document fort rare appartenant à la Collection de M. Kappes, de Strasbourg. Sa tenue recoupe très exactement celle donnée par Valmont pour les bataillons coloniaux à la même époque. (*Le Passepoil*, 14^e année, p. 13.) Mais ici, notre grenadier porte un schako d'un modèle antérieur, celui qui fut ordonnancé le 18 février 1819 pour les légions départementales, mais ne fut guère mis en service avant le licenciement de ces dernières.

Le Fusilier est extrait de Valmont. Nous l'avions décrit page 14 de la 14^e année, mais en lui attribuant une plaque de schako un peu différente, et que nous avons mal interprétée d'après le dessin de Valmont. Ce fusilier est donné, dans notre hors texte, tel qu'il ressort exactement de l'original.

Le Chasseur noir est également dû à Valmont et a été reproduit par Job dans les *Tenues des Troupes de France*. Nous ferons, dans la 2^e partie de notre étude, l'historique de cette formation.



N^o 41. Cantinière du 3^e Régiment d'Infanterie de Marine 1850 (d'après Valmont).

Chapeau noir : galon de bordure, ganse de cocarde et gland en or.
 Spencer bleu foncé, la partie rabattue des devants écarlate; galon de bordure à la fente des manches et retroussés écarlates; boutons en cuivre.
 Jupe bleu foncé, galon de bordure écarlate, broderies rouges autour des poches. Pantalon gris-bleu, bande écarlate. Collerette, manchettes, chemisette blanches. Cravatte noire. Mentonnière blanche à points rouges. Tonnelet peint à 3 bandes tricolores, les ronds peints en bleu clair. Baudrier noir à boucle en cuivre.



N^o 42. Cantinière d'Infanterie de Marine 1850 (d'après Valmont).

Chapeau noir; galon de bordure, ganse autour de la forme et gland en or; mentonnière blanche à points rouges.
 Spencer bleu foncé, collet rabattu de même; retroussis et galon autour de la fente de manche écarlates, boutons en cuivre.
 Jupe bleu foncé à galon écarlate. Pantalon gris-bleu, bande écarlate. Collerette et manchettes blanches.

CHAPITRE V

L'Infanterie de Marine de 1854 à 1872.

ORGANISATION

Dans les premiers mois de 1854, l'Infanterie de Marine est toujours répartie en trois régiments, occupant les ports militaires et les colonies. En outre, en raison de la guerre d'Orient, elle vient de former 2 régiments de marche, celui de Crimée et celui de la Baltique.

Le 31 août 1854, un décret impérial remaniait cette organisation, devenue trop lourde. L'Infanterie de Marine était reconstituée en 4 régiments, comprenant en tout 120 compagnies; en plus, l'arme fournissait les cadres nécessaires aux corps indigènes (2 compagnies de cipayes, compagnie indigène de Mayotte, 2 compagnies noires de Cayenne, bataillon de tirailleurs sénégalais à 6 compagnies).

Les régiments étaient constitués comme suit :

1^{er} régiment, formé avec une partie des effectifs de l'ancien 2^e, et comprenant 4 bataillons (26 compagnies). Garnisons : Cherbourg et la Martinique.

2^e régiment, constitué avec l'ancien 1^{er}, à 6 bataillons (34 compagnies). Brest, la Guadeloupe, Océanie. Deux des bataillons de Brest furent détachés en Grèce jusqu'en 1856.

3^e régiment, formé avec une partie de l'ancien 2^e, à 4 bataillons (26 compagnies). Rochefort et la Guyane.

4^e régiment, constitué avec l'ancien 3^e et le régiment de marche de Crimée, groupant 6 bataillons (34 compagnies). Toulon, la Réunion, Sénégal. Jusqu'en 1856, les 2 bataillons du régiment de marche de Crimée sont restés à l'armée d'Orient.

Le colonel, la compagnie hors rang, la fanfare et la majeure partie de l'état-major sont stationnés dans la garnison de France, formant la portion centrale.

Cette organisation devait subsister jusqu'en 1869, avec quelques modifications dans le total et la répartition des compagnies, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

1 ^{er} RÉG.	CHERBOURG			MARTINIQUE			TOTAL des compagnies
	Comman- dement	Bataillons	Compagnies	Comman- dement	Bataillons	Compagnies	
1854-1857	1 colonel 1 lieutenant-col.	2	15	1 lieutenant-col.	2	11	26
1857-1859	1 colonel 1 lieutenant-col.	3	18	1 lieutenant-col.	2	8	26
1859-1869	1 colonel 1 lieutenant-col.	3	18	1 lieutenant-col.	2	8	26

2 ^e RÉG.	BREST			GUADELOUPE			OCÉANIE			TOTAL des Compagnies		
	Commandement	Bataillons	Compagnies	Commandement	Bataillons	Compagnies	Commandement	Bataillons	Compagnies			
1854-1857	1 colonel 1 lieutenant-col.	4	19	1 lieutenant-col.	2	12	1 chef de bat.	—	3	34		
1857-1859	1 colonel 1 lieutenant-col.	4	22	1 lieutenant-col.	2	8	1 chef de bat.	—	4	34		
1859-1869	1 colonel 1 lieutenant-col.	4	21	1 lieutenant-col.	2	8	1 chef de bat.	—	4	33		
3 ^e RÉG.	ROCHEFORT			CAYENNE						TOTAL des Compagnies		
	Commandement	Bataillons	Compagnies	Commandement	Bataillons	Compagnies						
1854-1857	1 colonel 1 lieutenant-col.	2	15	1 lieutenant-col.	2	11				26		
1857-1859	1 colonel 1 lieutenant-col.	3	17	1 lieutenant-col.	2	9				26		
1859-1869	1 colonel 1 lieutenant-col.	3	20	1 lieutenant-col.	2	7				27		
4 ^e RÉG.	TOULON			RÉUNION			SÉNÉGAL			INDE Compagnies	TOTAL des compagnies	
	Commandement	Bataillons	Compagnies	Commandement	Bataillons	Compagnies	Commandement	Bataillons	Compagnies			
1854-1857	1 colonel 1 lieutenant-col.	4	21	1 lieutenant-col.	1	7	1 chef de bat.	1	6	—	—	34
1857-1859	1 colonel 1 lieutenant-col.	4	22	1 lieutenant-col.	1	5	1 chef de bat.	1	5	—	—	32
1859-1869	1 colonel 1 lieutenant-col.	4	19 1/2	1 lieutenant-col.	1	5	1 chef de bat.	1	4	2	1 1/2	32

En 1869, le corps, maintenu à 4 régiments, fut réorganisé en 140 compagnies, réparties comme suit :

	TOTAL des comp.	COMMANDEMENT	BAT.	COMP.	COMMANDEMENT	BAT.	COMP.	COMMANDEMENT	BAT.	COMP.	COMMANDEMENT	BA-TAILLONS	COMPAGNIES
		CHERBOURG			MARTINIQUE			SÉNÉGAL			COCHINCHINE		
1 ^{er} RÉG.	33	1 colonel 1 lieutenant-col.	3	17	1 lieutenant-col.	1	5	1 ch. de bat.	1	6			5
2 ^e RÉG.	36	BREST			GUADELOUPE						COCHINCHINE		
		1 colonel 1 lieutenant-col.	3	21	1 lieutenant-col.	1	5				1 lieutenant-col.		10
3 ^e RÉG.	32	ROCHEFORT			LA RÉUNION			OCÉANIE			COCHINCHINE		
		1 colonel 2 lieutenant-col.	3	17	1 lieutenant-col.	1	4	1 lieutenant-col.	1	Nouvelle Calédonie 5	Taïti 1	1 colonel	
4 ^e RÉG.	39	TOULON			GUYANE			JAPON			COCHINCHINE		
		1 colonel 1 lieutenant-col.	3	21	1 chef de bat.	1	5						2

Par ailleurs, un décret du 5 juin 1856 instituait un bataillon d'instruction de marins fusiliers, destiné à assurer l'instruction du personnel du service de la mousqueterie et des compagnies de débarquement à bord des équipages de la flotte. Le cadre en officiers, sous-officiers, caporaux et clairons en était fourni par l'infanterie de marine. Le bataillon était à 8 compagnies et commandé par un chef de bataillon. Le 23 février 1861, le corps était porté à 2 bataillons, sous les ordres d'un colonel ou lieutenant-colonel d'infanterie de marine. Tout ce personnel était rattaché, pour ordre, au 2^e régiment.

EFFECTIFS

La compagnie, en 1854, comprend :

1 capitaine,	1 sergent-major,	22 soldats de 1 ^{re} classe (y compris les sapeurs),
1 lieutenant,	6 sergents,	66 soldats de 2 ^e classe,
1 sous-lieutenant.	1 fourrier,	2 clairons,
	12 caporaux,	2 enfants de troupe.

En 1857, l'effectif est légèrement réduit pour les compagnies stationnées en France. En 1869, la composition est la suivante :

1 capitaine,	1 sergent-major,	2 clairons,
1 lieutenant,	6 sergents (dont 1 de tir),	2 sapeurs,
1 sous-lieutenant,	1 fourrier,	64 soldats de 1 ^{re} et 2 ^e classe,
	10 caporaux,	1 enfant de troupe.

L'effectif en hommes de troupes était un peu supérieur aux colonies.

Le 10 octobre 1867, il était créé dans chaque régiment, à la portion centrale, un capitaine de tir, pouvant être éventuellement lieutenant.

Aux réorganisations de 1852 et 1854, en même temps que les tambours étaient remplacés par des clairons sous la direction d'un sergent-clairon, les musiques étaient transformées en fanfares analogues à celles des chasseurs à pied. Le décret du 31 août 1854 fixait leur composition comme suit, dans chaque régiment :

1 sergent-major chef de fanfare,
1 sergent-chef de fanfare (pour les détachements aux colonies),
1 caporal de fanfare,
19 soldats musiciens.

Les décrets des 26 novembre et 13 décembre 1869 modifiaient cette organisation. La composition des fanfares était analogue à celle fixée, le 14 mars 1866, pour les chasseurs à pied de la Garde. En conséquence, la fanfare avait la constitution suivante :

1 chef de fanfare, ayant rang de sous-chef de musique,
1 sous-chef de fanfare, rang de musicien de 1 ^{re} classe,
3 sous-chefs de fanfare ou clairons-musiciens, rang de musicien de 2 ^e classe,
6 clairons-musiciens, rang de musicien de 3 ^e classe,
10 clairons-musiciens, rang de musicien de 4 ^e classe,
<u>21</u> (1).

(1) Composition instrumentale : 2 cornets à piston, 2 trompettes à cylindres, 3 trombones, 1 sax-horn soprano mi bémol, 3 sax-horns contralto si bémol, 4 sax-horns basses si bémol, 3 saxo-trombas alto mi bémol, 2-saxo-trombas baryton si bémol, 1 instrument pour le chef de fanfare.

FORMATIONS DE MARCHÉ DE 1854 A 1871

CAMPAGNE	FORMATION	DATE de formation	ÉLÉMENTS CONSTITUANTS	DATE de licenciement
Campagne d'Orient	<i>Rég. de marche de Crimée</i>	Avril 1854	Colonel, Lieutenant-Colonel, aigle et fanfare de l'ancien 3 ^e régiment. 2 bataillons groupant : 5 compagnies du 1 ^{er} régiment ancien, 4 compagnies du 2 ^e régiment ancien, 7 compagnies du 3 ^e régiment ancien. Tous ces éléments versés dans le 4 ^e régiment de nouvelle formation, le 31 août 1854.	Mars 1856
Campagne d'Orient	<i>Régiment de marche de la Baltique</i>	Avril 1854	Colonel du 1 ^{er} régiment ancien, Lieutenant-colonel du 2 ^e régiment ancien. 3 bataillons groupant : 12 compagnies du 1 ^{er} régiment ancien, 10 compagnies du 2 ^e régiment ancien.	Août 1854
Campagne de Chine	<i>Rég. de marche de Chine</i>	1859	Colonel et 2 bataillons (16 compagnies), du 3 ^e régiment.	Versé en 1860 dans le rég. de marche de Cochinchine.
Campagne de Cochinchine	<i>Régiment de marche de Cochinchine</i>	1860	Colonel et 13 compagnies du régiment de marche de Chine (3 ^e régiment). 1 compagnie du 2 ^e régiment, 1 compagnie du 3 ^e régiment, 4 compagnies du 4 ^e régiment. Réorganisé à partir de 1863 à 3 bataillons groupant : 5 compagnies du 1 ^{er} régiment, 10 compagnies du 2 ^e régiment, 5 compagnies du 3 ^e régiment, 11 compagnies du 4 ^e régiment.	1890, devenu 11 ^e d'inf. de marine.
Campagne du Mexique	<i>Bataillon de marche des Antilles, devenu Régiment de marche du Mexique</i>	1860	3 compagnies du 1 ^{er} régiment (Martinique), 3 compagnies du 2 ^e régiment (Guadeloupe).	1864.
		1862	3 bataillons groupant : 9 comp. du 1 ^{er} rég. (6 de France, 3 de la Martinique), 3 comp. du 2 ^e rég. (Guadeloupe).	
Campagne de France (Armée de Châlons)	<i>Division de marche d'infanterie de marine, à 4 rég. de 3 bataillons (18 comp.)</i> 1 ^{er} rég. de marche 2 ^e rég. de marche 3 ^e rég. de marche 4 ^e rég. de marche	4 août 1870	18 compagnies du 1 ^{er} régiment. 18 compagnies du 2 ^e régiment. 18 compagnies du 3 ^e régiment. 18 compagnies du 4 ^e régiment.	28 mars 1871.
Campagne de France (Siège de Paris)	1 ^{er} bataillon de marche 2 ^e bataillon de marche 3 ^e bataillon de marche 4 ^e bataillon de marche	21 août 1870 21 août 1870 21 août 1870 21 août 1870	4 compagnies nouvelles du 1 ^{er} régiment (1). 4 compagnies nouvelles du 2 ^e régiment. 4 compagnies nouvelles du 3 ^e régiment. 4 compagnies nouvelles du 4 ^e régiment.	28 mars 1871.
Campagne de France (Armées de province)	5 ^e bataillon de marche 6 ^e bataillon de marche 7 ^e bataillon de marche 8 ^e bataillon de marche 9 ^e bataillon de marche 10 ^e bataillon de marche 11 ^e bataillon de marche 12 ^e bataillon de marche	2 octobre 1870 2 octobre 1870 2 octobre 1870 2 octobre 1860 2 octobre 1870 2 octobre 1870 1871 1871	5 compagnies nouvelles du 2 ^e régiment (1). 4 compagnies nouvelles du 3 ^e régiment. 7 compagnies nouvelles du 4 ^e régiment. 5 compagnies nouvelles du 2 ^e régiment. 4 compagnies nouvelles du 1 ^{er} régiment. 4 compagnies nouvelles du 1 ^{er} régiment. 4 compagnies nouvelles du 3 ^e régiment. 5 compagnies nouvelles du 2 ^e régiment.	28 mars 1871.
	<i>Bataillon de marche de Paris</i>	1871	1 compagnie de chacun des 4 régiments.	23 décembre 1870.

(1) Les compagnies des bataillons de marche étaient désignées par des lettres, dans l'ordre alphabétique, pour chaque régiment du temps de paix. On forma aussi, pour le service des forts, 3 compagnies bis par régiment (2 seulement au 2^e) pendant la durée de la guerre. Ces compagnies bis furent également licenciées le 28 mars 1871.

UNIFORMES.

Le Règlement de 1845, avec les modifications apportées en 1852, est resté en vigueur jusqu'en 1872. La tenue portée sous le Second Empire est donc, à peu de choses près, celle de l'époque précédente.

Troupe. — La tunique de 1845, avec épaulettes jonquille, reste en vigueur sans modifications, de même que la veste, le pantalon de drap, le pantalon blanc et le manteau.

Le schako n'est pas modifié, mais, après 1860, il se modèle comme dimensions sur celui en vigueur dans l'armée de terre; il devient plus léger et plus bas, tout en conservant le même galonnage et les mêmes ornements, en particulier la jugulaire-chainette du Règlement de 1845 (1). Dans les dernières années de l'Empire, la plaque mise en service en 1851 est modifiée : l'aigle, non couronnée, tient dans ses serres un écusson de forme arrondie portant, découpé, le numéro du régiment; l'écusson est entouré d'une branche de chêne et d'une branche de laurier, et s'appuie, à droite et à gauche, sur deux ancres placées obliquement (2). Cette plaque dut être mise en service vers 1867; les officiers en firent usage, mais la troupe ne l'a guère portée : elle devait à peine l'avoir reçue à la veille de la guerre. — Le pompon à flamme est jonquille pour toutes les compagnies, tricolore pour le petit état-major, sans distinction de régiment.

Le bonnet de police à visière, dit casquette, a suivi les mêmes variations de forme que dans la ligne. Après 1860, comme dans presque toute l'armée, on a mis en service des bonnets de police à la dragonne, bleu foncé à passepoils, gland et ornement (ancre encablée) en drap écarlate (fig. 44). Nous croyons cependant que le bonnet de police à visière a continué à être utilisé, dans les colonies notamment, et peut-être même en tenue d'exercice. A partir de 1868, le bonnet de police à la dragonne est supprimé et le képi reparait pour la petite tenue.

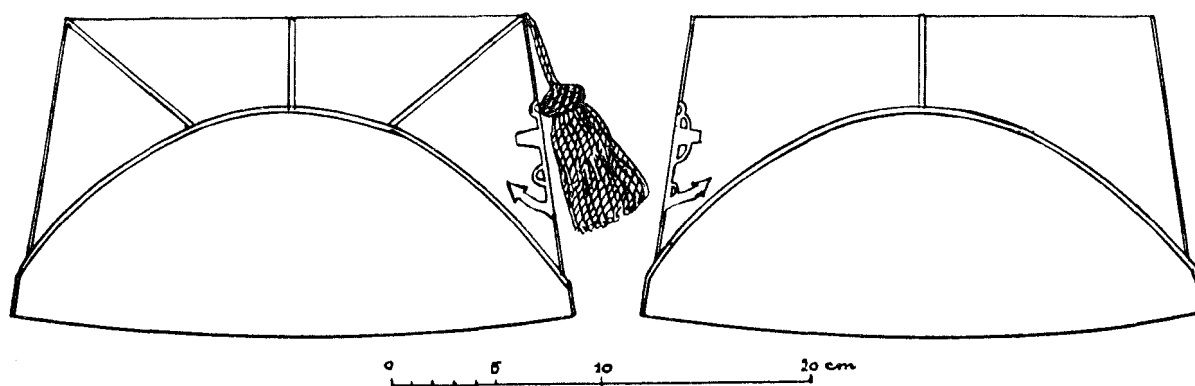
Le 18 juillet 1855, il était prescrit que le manteau, au lieu d'être roulé dans l'étui sur le dessus du sac, serait dorénavant roulé en boudin sur les trois côtés de ce dernier, enveloppé éventuellement dans la toile de tente. L'étui n'était plus conservé que pour placer la tunique sur le sac quand le soldat avait le manteau par-dessus la veste. Le manteau pouvait être porté en sautoir, au moyen d'une courroie.

(1) Les dessinateurs du Second Empire ont souvent mal interprété cet ornement. Lalaisse, dans sa planche n^o 58, a supprimé totalement la chainette. Dans une autre planche, représentant un mousse et un soldat d'infanterie de marine, il donne à ce dernier des jugulaires en cuivre fixées sous le menton, comme le portait l'infanterie de ligne en 1857. C'est une énormité; la chainette, disposée comme au schako actuel de la Garde républicaine, restait immobilisée sur le dessus de la visière.

(2) V. une reproduction de cette plaque, *Giberne*, 7^e année, p. 38.



N^o 43. Schako d'Infanterie de Marine
1860-1870.
Collection Roger Gonnard.



N^o 44. Bonnet de police du 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine 1860-1868. Collection Griesser.
Ce bonnet en drap bleu foncé, avec passepoils, ancre et glands écarlates, porte le millésime 3.64 (3^e trimestre 1864).

Le 21 février 1857, le havresac mis en service en 1854 et 1856, dans les chasseurs à pied, était adopté pour l'infanterie de marine. Peu différent du modèle antérieur, il était en veau noir à courroies de buffle blanc.

Le 22 octobre 1866, les insignes de prix de tir, adoptés peu auparavant dans la ligne, étaient mis en service dans l'infanterie de marine : cor de chasse écarlate pour la troupe, brodé en fil d'or pour sous-officier, placé sur le bras gauche; l'épinglette était par suite supprimée.

La carabine avec sabre-baïonnette avait été mise en service peu à peu après 1855, en remplacement du fusil. Une décision du 7 juillet 1855 prescrivait de donner le sabre-baïonnette comme armement aux musiciens, maîtres-ouvriers, vagemestres, au lieu du sabre modèle 1831.

Le fusil chassepot, avec un sabre-baïonnette un peu différent du précédent, fut mis en service à la fin de l'Empire, l'infanterie de marine ne le reçut guère qu'à partir de 1869 ou du début de 1870.

L'adoption de cet armement entraînait la mise en service d'un nouvel équipement. Le ceinturon de chasseurs à pied, en cuir noir avec boucle double de cuivre évidée, devait remplacer le ceinturon en buffle blanc à plaque pleine; il était ajouté une poche à cartouches pour être portée au ceinturon, au côté droit de l'homme. — Cet équipement commençait à peine à être distribué en 1870. Toutefois, dans les derniers mois de l'Empire, les anciennes buffletteries blanches, maintenues en service, ont été noircies, et c'est avec cet équipement passé au noir que l'infanterie de marine est partie en campagne en 1870 (1).

(A suivre.)

Henry BOISSELIER et Capitaine DARBOU.

(1) Sur ce point, les estampes contemporaines donnent des renseignements douteux. Une planche de Bastin (collection Dero-Becker) donne les buffletteries noires dès 1854; mais elle contient d'autres détails inexacts, tel le port d'un pompon ellipsoïde de fusilier avec les épauettes jaunes, qui la rendent suspecte. — La planche 58 de Lalaisse donne les buffletteries blanches, mais, sur certains exemplaires, celles-ci ont été noircies lors des réimpressions de la planche.

Un fait certain, c'est que les buffletteries étaient blanches encore en 1857, puisque l'arrêté du 21 février 1857 indique les courroies blanches pour le nouveau sac mis en service. Par ailleurs, M. Nussbaum a recueilli, dans les souvenirs d'un marsouin de 1870, ce renseignement qu'à l'arrivée de ce dernier au 1^{er} de marine, en 1869, les cuirs étaient déjà noircis, le ceinturon conservant la plaque carrée ornée d'une ancre non couronnée.

Nous pensons qu'il ne faut pas faire remonter au delà de 1868 ou 1869 le remplacement des buffletteries blanches par des cuirs noirs ou noircis, sauf peut-être dans certaines colonies, où le changement a pu se faire plus tôt.

LE 5^e CHASSEURS A CHEVAL EN 1914

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 11)

J'ai vu partir le 5^e Régiment de Chasseurs en 1914. C'était un magnifique régiment, merveilleusement dressé par le Colonel Hénocque, aujourd'hui général de division. A la porte du quartier, en défilant, les Officiers me serraient la main et me disaient : « Nous sommes fiers de nos Chasseurs; hier, c'étaient des enfants, aujourd'hui, ce sont des hommes. » Ils l'ont prouvé depuis.

Dans son livre sur *l'Escadron Gironde*, M. René CHAMBE a fait allusion aux célèbres reconnaissances du Capitaine Lepic et de son escadron. Nous souhaitons vivement que ce récit paraisse bientôt. Le Capitaine Lepic, depuis chef d'escadrons, a de qui tenir. Il est le petit-fils du glorieux Colonel des Grenadiers à cheval de la Garde. Ses merveilleux chevaux, son chien-lion *Daniel*, dont l'histoire mériterait d'être contée, son élégance raffinée — il avait trente paires de bottes ! — l'avaient déjà rendu légendaire et prouvent une fois de plus que l'on peut joindre la valeur militaire à la coquetterie.

Nous avons déjà dit que le 5^e était parti en casques et que, les lances n'étant pas arrivées à temps, les Chasseurs avaient cependant les bottes destinées à les recevoir fixées aux étriers.

Le Régiment n'a jamais eu de flammes de trompettes. Je les avais dessinées, mais la déclaration de guerre arrêta la confection.

Le lieutenant représenté sur la planche ci-jointe est en tenue réglementaire. Soulignons toutefois quelques détails peu connus.

Le poitrail, de forme spéciale, est rendu nécessaire, pour se mettre en selle, par l'absence de



Sabre d'Officier de Cavalerie
Mod. 1896
Collection Brunon.

la crinière, qui est rasée. L'usage de ce poitrail, empêchait de porter la longe de licol suivant le règlement. Cette longe était remplacée par une autre, en corde, qui est actuellement adoptée.

Le manteau est recouvert d'un étui en toile cirée noire, fermé par des boutons à pression. Certains officiers avaient ce même étui en toile cachou.



Casque de Chasseurs à cheval mod. 1913
Collection Roger Gonnard.

Le sabre droit, à double garde, est du modèle 1896, affecté à tous les officiers de cavalerie.

La garde est à cinq branches symétriques dont une médiane, en cuivre jaune à ciselures (sur le dessus et sur le dessous des branches). La lame est droite, à un pan creux avec la pointe au milieu; le fourreau en acier nickelé est enfermé dans la tenue de campagne dans un manchon ou étui de toile cachou garni de cuir en bas et sur une assez grande longueur en haut. Le manchon se lace dans le haut pour laisser sortir l'anneau d'attache de la bélière.

Le casque, adopté en 1913, n'avait pas encore été distribué à tous les régiments. Nous donnons des reproductions de ces deux objets peu connus.

A noter la manière de tenir les rênes, suivant les préceptes de James Fillis.

P. BENIGNI.



Trompette du 5^e Chasseurs à cheval
Grande tenue de 1914.

Casque semblable à celui des Dragons, mais de dimensions réduites: le bandeau de cuivre est orné, au lieu de feuillages, de rayons concentriques; au centre un cor de chasse en métal blanc. Crinière rouge. Plumet écarlate. Pompon d'escadron. Cravate bleu céleste. Tunique bleu de ciel, collet et pattes de parement garance. N° 5 bleu de ciel au collet. Galons de fonction tricolore au collet et aux parements. Boutons blancs. Trèfles d'épaule blancs, doublure et brides bleu ciel. Culotte garance, passepoil bleu de ciel. Houzeaux et brodequins noirs. Équipement en cuir naturel. Trompette en cuivre, cordon tricolore. Pas de gants. Harnachement en cuir naturel. Manteau gris de fer bleuté. Couverture bleu clair. Cheval bai clair.

L' O. R. U. F.

C'est sur le conseil répété de plusieurs membres du *Passepoil* que je me décide à faire connaître à tous l'existence d'un « Office de renseignements sur les Uniformes français » (O. R. U. F.) que j'ai créé depuis deux ans et qui fonctionne à leur entière satisfaction.

Depuis la fondation de notre Société, je reçois de très nombreuses demandes de renseignements (quelques-unes très étendues) provenant de collectionneurs faisant partie ou non du *Passepoil*, qui, d'une part, seraient très désireux d'obtenir largement satisfaction, mais qui, d'autre part, expriment leur crainte d'être indiscrets, leur hésitation à me prendre sans compensation mon temps pour des recherches souvent longues à faire ou des croquis parfois nombreux à exécuter, en un mot leur gêne à me demander ces services.

C'est pour faire cesser cette gêne que j'ai, en 1934, créé cet organe : l'O. R. U. F., auquel j'ai aujourd'hui du temps à consacrer et pour les productions duquel j'ai recours, quand il est besoin, à la collaboration de collègues spécialisés dans telle ou telle question. L'Office fournit contre une rétribution minime tous les renseignements actuellement connus sur les Uniformes de l'Armée française et se charge de travaux (calques, croquis, établissement de notices, etc.....) qui pourraient rendre service aux amateurs. Bien entendu, il n'a pas la prétention de tout savoir ni de résoudre les énigmes qui arrêtent encore les spécialistes dans la connaissance des uniformes de l'Armée française, mais il peut économiser de longues et fastidieuses recherches aux amateurs débutants ou pressés, soit en leur fournissant de suite le renseignement souhaité, soit en leur indiquant l'endroit précis où ils le trouveront.

L'O. R. U. F. peut également aider puissamment les organisateurs de fêtes, cortèges ou reconstitutions historiques en leur établissant un plan ou en leur fournissant des cadres ou des documents pour leurs travaux (en ce moment, par exemple, il fournit la documentation d'une fête de régiment).

L'O. R. U. F. répond à toute demande de renseignements, accompagnée d'un envoi de 5 francs en timbres-poste ou mandat. Si les questions posées exigent des recherches longues ou nécessitent des dessins, il répondra en soumettant un devis.

Adresser toutes les demandes à mon nom et adresse : 24, rue de Rigny, à Nancy.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Expositions. — Le groupe Blandan (prolonge des 26^e et 226^e R. I. et 41^e R. I. T.) avait organisé à Nancy, du 27 juin au 8 juillet, dans les grands salons de l'Hôtel de Ville, une exposition militaire rétrospective qui a obtenu le plus grand succès.

On y retrouvait tout d'abord tous les souvenirs accumulés par le Régiment dans son musée et sa salle d'honneur et qui constituent vraiment l'histoire du 26^e à travers les âges. Notre collègue, M. H. Feist, avait exposé dans quatre grandes vitrines, la collection qu'il a mis douze ans à réaliser de 700 soldats de carton représentant tous les uniformes du 26^e R. I. depuis le régiment de Bresse, 1776, jusqu'aux poilus de 1918. Ces soldats, conçus dans le style des petits soldats d'Alsace, s'en distinguent par la qualité supérieure de l'exécution, la variété des figures et des poses. La représentation des divers drapeaux, des 13 musiques et des 13 chefs de corps à cheval, a été particulièrement admirée. Une reconstitution grandeur nature de tous les drapeaux du Régiment, par M. Fontaine, suspendus aux voûtes du Grand Salon, couronnait d'un dôme de gloire le Livre d'or du Régiment.

A côté de ces souvenirs consacrés au « Régiment de Nancy », de nombreux collectionneurs avaient prêté une partie de leurs plus belles pièces : MM. Noirel, Médecin-Commandant Georges, Marchandot, le peintre Chepfer, Commandant Bucquoy, etc..... Enfin la collection Betting, léguée il y a trente ans à la Gendarmerie de Nancy, et prêtée par elle pour la circonstance, étalait ses nombreuses coiffures et ses remarquables sabres. Un grand panneau de propagande, illustré des plus belles planches du *Passepoil*, formait l'appoint apporté par notre Société à ce remarquable ensemble.

L'inauguration a eu lieu le samedi 27 juin en présence des plus hautes autorités civiles et militaires, reçues par le Général de division Collin, Président du groupe Blandan, qui, en excellents termes, a remercié la Municipalité d'avoir offert un cadre splendide à cette exposition, et félicité chacun de la part prise, sous l'impulsion du distingué Colonel Boissot, commandant le 26^e, la direction effective du dévoué Capitaine Viet, qui fut le grand organisateur de cette exposition, et de M. Simonin, Vice-Président du Comité des Fêtes du groupe Blandan, qui en fut le Commissaire général.

Les Ventes. — Parmi les dernières ventes faites à l'Hôtel Drouot, nous signalerons en première ligne celle de la collection André Lévi, qui a eu lieu le 27 juin (M. P. Foury, expert). Elle comprenait de nombreux objets de l'époque impériale et en particulier plusieurs souvenirs du Maréchal Macdonald. Les prix se sont maintenus très élevés dans l'ensemble.

Deux autres ventes ont eu lieu, la première le 23 juin, comprenant plusieurs intéressantes coiffures militaires et armes, l'autre, le 7 juillet, comprenant de nombreux souvenirs napoléoniens, avec tableaux, décorations, cuivreries militaires et armes. Nos lecteurs, que les prix pratiqués intéresseraient trouveront tous les détails souhaités dans la *Gazette de l'Hôtel Drouot*, 8, rue Millon, Paris (IX^e).

Au Concours hippique. — Cette année encore, la « Société Hippique Française » avait organisé une journée militaire sur la piste du Grand Palais où figuraient des évolutions de cavalerie motorisée, des défilés de fanfares, une présentation du 11^e Régiment de Cuirassiers, avec étendard, et une suite de figures de carrousel exécutées par un peloton portant l'uniforme reconstitué du 4^e Hussards, et sa fanfare, en 1858. Ces uniformes aux couleurs tricolores, mettaient une note gaie au milieu du kaki général; mais le peloton de la fanfare aurait gagné à être monté en chevaux blancs. Le carrousel combiné de dragons montés et motorisés, la fantasia de spahis marocains furent un véritable triomphe. — Un catalogue illustré par notre collègue Rousselot remporta un très vif succès.

Ces reconstitutions semblent avoir intéressé vivement le public et méritent d'être vivement encouragées. Il serait désirable de les rendre de plus en plus exactes; c'est pourquoi, tout en rendant hommage à l'effort des réalisateurs du dernier concours hippique, nous pensons qu'il ne nous en voudront pas de signaler quelques-unes des imperfections de détail relevées dans cette reconstitution par un de nos collègues, spectateur.

Les plumets de crin rouge des trompettes n'avaient pas de coulant et étaient plaqués sur le devant du colback au lieu de le surmonter; les schabraques rouges à galon blanc étaient taillées trop court sur le devant et ressemblaient plutôt à un tapis de selle qu'à une schabraque recouvrant des fontes. Le sabre était accroché d'une façon assez bizarre sous la sabretache; celle-ci était le plus souvent privée de son écusson. Sans doute, pour n'avoir pas à reconstituer l'armement, tous les cavaliers avaient été promus au grade de sous-officier; mais ceux-ci, pour la plupart imberbes ou rasés, étaient loin de ressembler aux vieux Africains barbus et moustachus, dont Lalaisse nous a laissé de vivantes images; plusieurs cavaliers mêmes portaient des lunettes.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous un amusant croquis fait sur place par M. Maurice Tous-saint, qui illustre ces remarques, et ci-contre, le très bon dessin reproduisant cet uniforme tel qu'il fut dans la réalité.



Maréchal des logis.
(D'après Lalaisse).

4^e Hussards 1858
Reconstitué.

Trompette.
(D'après Raffet).

Reconstitué.

Sous-Officier du 4^e Hussards (1858).

Dolman garance. Parements bleu ciel foncé. Collet garance. Pelisse garance. Tresses, fourragère, boutons blancs. Ceinture blanche à coulants cramoyssi. Culotte bleu ciel foncé à passepoil garance. Schako bleu ciel foncé. Galon et passepoil blancs. Plumet en plumes de coq vert foncé. Schabraque garance, galon blanc à passepoil garance. Feston bleu ciel aux faux-siège de mouton noir. Porte-manteau garance. Passepoil bleu ciel. Étoile blanche.

Trompettes : Tous les cordons et tresses mélangés de tricolore. Colback à flamme bleu ciel foncé. Plumet de crins rouges. Olive selon les escadrons.

Les Fêtes de Régiment. — Parmi les dernières fêtes de régiment qui ont eu lieu cet été, une mention spéciale est due au 8^e R. A. D. qui célébrait cette année le 150^e anniversaire de sa création. Seul régiment d'artillerie qui porte actuellement le nom d'Austerlitz sur son étendard, le 8^e a présenté une série d'attractions sportives, équestres, comiques, rétrospectives et militaires, qui ont enthousiasmé les milliers de spectateurs qui avaient répondu à son appel.

Citons en particulier : la présentation d'un groupe de 73 chevaux exécutant sur la piste plusieurs figures aux grandes allures, et conduits par un seul cavalier, l'adjutant-chef Grosset, montant debout sur les deux derniers; la reconstitution très réussie d'une pièce d'artillerie de la garde impériale du Premier Empire, avec ses servants à cheval, qui vint prendre position et exécuter un tir sur un but qui, touché, découvrit le soleil d'Austerlitz; les productions d'une fanfare de 45 exécutants, précédés d'un timbalier aux housses éclatantes, magnifique évocation du passé, qu'une planche hors-texte du *Passepoil* reproduira dans le courant de l'année prochaine.

Mais le clou de la fête fut certainement la présentation finale de l'ensemble, faite par le colonel Vauthier, conduisant casque en tête, les belles unités de ce splendide régiment, qui, sous ces aspects multiples, donne le spectacle reconfortant d'un entraînement bien au point et d'un allant du plus noble enthousiasme.

E. L. B.

Le monument « A la gloire des Diables Bleus ». — De très belles fêtes « Chasseur » ont eu lieu à Grenoble le 31 mai dernier à l'occasion de l'inauguration du monument « A la gloire des Diables Bleus ». Ce monument est l'œuvre du sculpteur Fraïse, ancien lieutenant de chasseurs, grand prix de Rome. Nous ne pouvons songer ici à rendre par des mots, de pauvres mots, l'atmosphère vibrante de cette fête à laquelle s'étaient rendus 15.000 anciens diables bleus. Mais nous croyons intéressant de mentionner quelques détails d'uniformes à l'occasion de la venue, à Grenoble, des délégations avec les fanions de tous les bataillons de chasseurs.

Le porte-drapeau de l'unique emblème des bataillons et sa garde portent les gants blancs à crispin. A l'exemple du 6^e bataillon, les cordons de clairon au lieu d'être tricolores sont bleu et jonquille dans plusieurs bataillons. Les clairons du 15^e bataillon portent même un galon de livrée vert et jonquille disposé pour le dessin et la forme comme le galon de livrée réglementaire.

Dans un assez grand nombre de vieux bataillons, on a renoncé à faire figurer sur le fanion les inscriptions des combats de la grande guerre pour y inscrire les noms des combats du passé. Sur le fanion du 6^e, par exemple, on peut lire les noms des batailles où le 6^e fut cité à l'ordre de l'année : Isly, Sébastopol, Solférino, Coulmiers. De plus, dans les bataillons alpins on a renoncé à l'appellation : *Bataillon de chasseurs alpins* pour rétablir l'ancien nom : *Bataillon alpin de chasseurs à pied*. Cette inscription est également reproduite sur les flammes des clairons qui de bleu et jonquille redeviennent vert et jonquille, couleurs traditionnelles des dix premiers bataillons.

Un programme artistique dont la couverture était ornée d'un remarquable porte-fanion dessiné par notre ami Giffard, reproduit la photographie du monument.

GÉO VARENNE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

104^e Question (posée par M. E. Belmont). — Ci-contre la reproduction d'une photographie d'un lieutenant du 27^e B. C. A. faite vers 1889-1891 et conservée à la salle d'honneur du bataillon. Aucun renseignement n'a pu être trouvé sur ce modèle de képi ni sur la période précise pendant laquelle il fut porté. Un de nos collègues pourrait-il nous renseigner à cet égard ?



103^e Question (posée par M. H. Boutmy de Bavelaër). — Dans le *Larousse universel*, en deux volumes (1923), à la planche Marine (p. 175) est dessiné un « Hussard de la Marine 1778 », avec un mirliton, un uniforme bleu céleste à brandebourgs jaunes et or, bottes à la hussarde et éperons, sabre de hussard avec sabretache timbrée d'une ancre.

Pourrait-on m'indiquer ce que sont ce corps et cet uniforme dont je n'ai jamais entendu parler ni vu de reproduction ?

104^e Question (posée par M. R. Cura). — Que peut être un sabre-baïonnette à poignée de laiton analogue à celle du sabre-baïonnette de chasseur à pied modèle 1842, mais qui en diffère :

1^o Parce que le ressort de pousoir est simplement simulé par une petite lame de fer vissée sur le côté gauche (quand on regarde le tranchant de la lame), alors que sur le modèle réglementaire, le ressort est à droite;

2^o Par le trou percé pour le passage du canon dans la croisière de la poignée qui a 19 mm. de diamètre, alors que le calibre du fusil était de 18^{mm}, ce qui donnerait au canon l'épaisseur inadmissible de 1 mm.;

3^o Par la lame, qui, au lieu d'être évidée et en forme de yatagan, est celle des officiers de chasseurs à pied de la Garde impériale, mais de la longueur de 59 mm. seulement. Cette lame porte au dos : « Manut. de Klingenthal. Coulaux aîné et C^{ie} ».

Ce sabre-baïonnette, même en admettant que l'exiguïté du trou de la poignée permette d'y introduire le canon d'une arme, est, en définitive, dépourvu de tout mode de fixation sur cette arme.

107^e Question (posée par M. R. Cura). — Le fusil chassepot modèle 1866 a-t-il eu uniquement le sabre-baïonnette dit série Z à poignée de laiton et quillon remontant? N'a-t-il pas eu aussi un sabre-baïonnette à poignée de bois (analogue à l'épée-baïonnette du fusil Gras) avec quillon descendant?

108^e Question (posée par M. P. Benigni). — M. G. Varenne aurait-il l'obligeance de donner les renseignements complémentaires suivants, relatifs au fanion du 40^e B. C. P., à Madagascar?

1^o Dimensions du fanion et hauteur de la frange?

2^o De quelle étoffe est-il fait?

3^o Ce fanion était-il porté par un homme ou par un gradé?

D'autre part, j'ai entendu raconter à plusieurs reprises que les corps ayant fait partie de la campagne de Madagascar avaient été habillés par les soins de la marine et avaient pris les couleurs de l'Infanterie coloniale. Je désirerais savoir si cette affirmation est exacte pour tous les corps ou pour quelques-uns seulement.

109^e Question (posée par M. E. Belmont). — Pour élucider l'origine du cor de chasse très particulier qui constitue l'insigne du 15^e B. C. P., pourrait-on savoir si un corps de troupe autrichien portait le N^o 15 et le cor de chasse comme emblème, a pris part à la bataille de Solferino?

Réponse à la 102^e Question (posée par M. E.). — La planche n^o 4 (n^o 1, 16^e année) a été établie par M. Boisselier, d'accord avec moi, en utilisant, outre le règlement d'uniforme (du 30 septembre 1903), nos souvenirs personnels et ceux d'anciens coloniaux.

Le képi de tous les sous-officiers (sauf les adjudants) est, aux termes du Règlement, semblable à celui de la troupe, sauf la qualité du drap et la présence d'une fausse jugulaire en or. Ce képi étant en général seul toléré sous les armes, c'est celui que nous avons donné au sergent-major et au sous-chef de fanfare, l'attribut du bandeau étant en drap rouge. Je me souviens d'ailleurs parfaitement d'avoir vu ce képi porté en septembre 1914 par le sous-chef de fanfare d'un régiment colonial.

Le képi de tenue de ville était semblable, mais confectionné de façon plus soignée; l'ancre était brodée en fil écarlate. Toutefois, on tolérait généralement l'ancre brodée en or pour les sous-officiers rengagés. Ce képi, utilisé en tenue de sortie, n'eût point été en général toléré en tenue de service et surtout de prise d'armes.

Quant au sergent-major clairon, il n'a droit réglementairement qu'au képi des autres sous-officiers, c'est-à-dire avec ancre et lisérés rouges. Cependant, M. Boisselier lui a donné le képi de petite tenue d'adjudant, d'après les souvenirs recueillis auprès d'anciens sous-officiers coloniaux. En voici les raisons :

Une décision du 1^{er} septembre 1899 donne le képi d'adjudant aux tambours-majors d'infanterie de ligne, de la légion et du génie. Il n'est rien prévu de semblable pour les autres corps. Toutefois, une tolérance s'établit dans certaines unités pour laisser arborer pareille distinction

à certains chefs de fanfare, clairons-majors, etc. En particulier, je possède une photo de la clique du 1^{er} Chasseurs à pied, en 1902; le sergent-major clairon y porte la tenue du sergent-major du corps, avec N^o 1 au collet, en argent, galons de son grade, galon de clairon en argent au collet et aux parements, et — à l'encontre du Règlement — képi d'adjutant avec lyre en argent sur le bandeau!

J'ai eu également entre les mains la photographie du sergent-major clairon chef de fanfare du 1^{er} Tirailleurs algériens en 1912. Ce sous-officier aurait dû porter la tenue à l'orientale de son corps, avec galon d'or de fonctions à l'encolure de la veste. En réalité, il portait la tenue à l'euro-péenne d'adjutant de tirailleurs : tunique avec galons de sergent-major sur les manches et galon de fonctions en or au collet; képi d'adjutant avec lyre en or sur le bandeau; pantalon d'adjutant, rouge, à passepoil bleu clair. En 1913, devenu adjutant de par les nouvelles dispositions de la loi des cadres, il conserva la même tenue, en remplaçant les galons de sergent-major par le trèfle d'adjutant. Je l'ai vu à Blida dans cette tenue.

Autre tenue curieuse. J'ai vu à Paris, en 1911, un caporal tambour-major d'infanterie (je n'ai malheureusement pas noté le numéro du régiment), exerçant sans doute ces fonctions en attendant sa nomination de sous-officier. Il portait le képi de petite tenue d'adjutant du corps, la tunique avec galons de caporal et galon d'or de fonctions au collet et aux parements, le pantalon de troupe, le ceinturon et le sabre de sergent-major. Un autre tambour-major avait la même tenue avec galons de sergent. Depuis 1912, et encore à l'époque actuelle, le tambour-major d'infanterie est sergent, sergent-major ou adjutant, mais a droit, quel que soit son grade, au képi d'adjutant.

Notre clairon-major d'infanterie coloniale a donc, par tolérance, le képi d'adjutant, avec ancre brodée en or et soutaches argent et rouge. D'anciens sous-officiers ont affirmé l'avoir vu sous cet aspect, fort probable d'ailleurs. Sa tenue se complète par les épaulettes à tournante en or, réglementaires pour les sous-officiers rengagés en tenue de ville. Autre tolérance, à l'imitation de ce qui avait lieu pour le tambour-major d'infanterie, lequel portait réglementairement en toutes tenues les épaulettes à tournante d'or, et ce, depuis 1871.

Un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec M. Boisselier est celui des soutaches d'ancienneté de nos trois sous-officiers, et aussi de l'adjutant. M. Boisselier les croit en argent et rouge d'après des souvenirs de sous-officiers coloniaux. Or, mes souvenirs personnels, comme aussi les termes de tous les règlements, me les représentent de façon très précise en métal du bouton mêlé de rouge, c'est-à-dire ici en soutache or et rouge : c'est ainsi que je les ai vus dans tous les corps où j'ai passé.

L'adjutant de la planche 4 doit donc avoir selon moi : aux parements, un galon *plat* en argent coupé d'un mince filet rouge transversal; au-dessous une soutache *cotelée* en or mêlée de chevrons rouges; au képi une soutache cotelée en argent mêlée de minces chevrons rouges. Je m'excuse de la précision de ces détails, que j'ai jadis maintes fois observés. Les trois sergents-majors de la même planche devraient également avoir la soutache d'ancienneté posée en haut du parement en soutache or et rouge, cette même soutache d'ancienneté étant rouge écarlate pour caporal et homme de troupe (c'est ainsi que la porte le sapeur de notre planche).

Je désirerais citer encore quelques tenues curieuses de chefs de fanfare :

En 1914, le chef de fanfare d'un bataillon de chasseurs à pied pouvait être sergent, sergent-major ou adjudant. Lorsqu'il était adjudant, sa tenue était celle des autres adjudants du corps (y compris le numéro au collet et au képi, l'épaulette et la contre-épaulette en or coupées de rouge), avec comme unique distinction un galon d'argent au collet. Or, dans certains bataillons, on tolérait dans ce cas une tenue copiée sur celle des sous-chefs de musique de la ligne : képi d'adjudant, mais avec lyre en argent sur le bandeau; lyre en argent au collet, qui ne porte pas le galon de fonctions; contre-épaulettes en argent, coupées d'une mince raie rouge sur chaque bord; galon d'adjudant. En grande tenue, plumet au képi comme l'adjudant.

Dans les Chasseurs alpins, le chef de fanfare, qui, n'étant que sergent-major, portait une tenue toute différente : béret avec cor en argent; vareuse de chasseur alpin, avec galons de grade, galon de fonctions en argent au bord supérieur du parement seulement. lyres brodées en argent sur chaque manche; le reste de la tenue comme le sergent-major.

Enfin, un point curieux de l'uniforme des zouaves. Le chef de musique y avait rang d'officier. Mais étant assimilé à officier d'administration (de 3^e à 1^{re} classe), il n'avait droit qu'à des galons plats circulaires, en or, en nombre suivant son grade, posés droits au-dessus du parement de la tunique; ce dernier était coupé droit et non en pointe, les galons plats (de 1 à 3) en faisaient le tour et venaient se perdre dans le large galon-soubise en or bordant par derrière verticalement et de chaque côté l'ouverture de la manche; au collet une lyre en or remplaçait le numéro. Notre chef de musique ne portait donc pas les soutaches en trèfle d'or des autres officiers de zouaves; son képi était semblable à celui de ces derniers, y compris les galons en soutache, mais avec une lyre remplaçant le numéro. — Par une incohérence assez curieuse, le sous-chef de musique, ayant rang d'adjudant, portait aux manches les soutaches en trèfle argent et rouge des adjudants du corps, dont sa tenue ne différait que par la présence d'une lyre en or au collet et au képi.

Quant aux trompettes-majors de cavalerie et d'artillerie, je ne leur ai vu porter le képi d'adjudant que lorsqu'ils étaient effectivement pourvus de ce grade. Leur tenue était alors celle des adjudants du corps, avec un galon de fonctions en métal du bouton au collet seulement de la tunique, et, en outre, la crinière rouge au casque pour ceux de cuirassiers et de dragons; plumet tricolore au casque ou au schako.

Capitaine DARBOU.

UN SABRE DE LEPAGE

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 9 ET 9^{bis})

Notre collègue de Lyon, M. Exaltier, nous a communiqué les photographies d'un magnifique sabre que nous avons reproduites sur nos planches 9 et 9 *bis*, dont la seconde est offerte par lui à tous les membres de la Société. Nous lui en adressons nos très vifs remerciements.

Il s'agit d'une arme de grand luxe en nacre et bronze doré portant sous l'oreillon intérieur les mots : « Lepage, arquebusier de Sa Majesté l'Empereur à Paris ». La lame est incrustée argent et or. La planche 9 *bis* donne une des faces de l'extrémité de la lame; l'autre est semblable.

Il s'agit certainement là d'une arme offerte soit par l'Empereur, soit par une ville à quelque grand dignitaire ou prince d'une famille régnante. Quelqu'un de nos collègues pourrait-il nous donner quelque indication permettant une identification plus précise?

E. L. B.

ALIUS ALIUM ERUDIT

Les Chasseurs d'Orléans en Afrique (1845). — Une erreur s'est glissée dans le texte de cet article de M. Nussbaum paru dans le N^o 1 de 1936. Page 11, 1^{re} ligne, l'inscription du drapeau est : « *Le Roi* des Français aux bataillons de chasseurs à pied », et non « aux chasseurs à pied ».

Le Parapluie dans l'armée. — Pour confirmer le dessin de M. Benigni représentant un poilu s'abritant sous un parapluie, notre nouveau collègue, M. M. Dupuy, nous communique un croquis exécuté le 15 janvier 1915 dans le secteur postal 89 par son père, alors capitaine au 4^e Régiment de Chasseurs à cheval, et qui représente un territorial circulant dans le cantonnement sous la neige, le cou enveloppé d'un gros cache-nez bleu et abrité sous un magnifique riflard.

L'Infanterie légère vers 1835. — Une légère mise au point est à faire au sujet de la date d'un détail donné par la planche 6 parue dans le N^o 2 de 1936. Il s'agit du collet de l'habit du carabinier en tenue de route que M. Goichon a représenté échancré. Or les collets n'ont été échancrés qu'au début de 1832. Il y aurait donc lieu, dans la légende placée au-dessous de ce carabinier, de la planche 6, de mettre 1832 au lieu de 1831.

BIBLIOGRAPHIE

L'Armée française sous Bonaparte, Premier Consul. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro l'initiative prise par MM. Jean Brunon et P. Benigni de reproduire sous ce titre une série de 22 miniatures à la gouache, exécutées sous le consulat et donnant un type de chacun des régiments, corps ou service, composant l'armée du Premier consul au lendemain de Marengo.

Cette suite tout à fait remarquable sera tirée à 300 exemplaires mis en souscription. Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que la souscription est en grande partie couverte et que le tirage est décidé. Ceux de nos collègues qui désirent se procurer cette belle série et qui n'ont pas encore envoyé leur souscription feront bien de se hâter.

Dix exemplaires sur Japon Impérial, numérotés, avec double suite des illustrations, au prix de 175 francs l'exemplaire; 290 exemplaires sur Héliographe, au prix de 120 francs l'exemplaire. Le montant, payable à la réception de l'ouvrage.

Adresser les souscriptions à M. Jean BRUNON, 174, rue Consolat, à Marseille.

Collection des Uniformes actuels de l'Armée française. — L'éditeur, L. Solleau, 21, rue Cler, Paris (VII^e) va mettre en vente prochainement une collection de 20 planches en couleurs, format 28/38, donnant l'ensemble complet de tous les Uniformes actuels de l'Armée Française. Ces planches ne sont ni des personnages, ni des schémas; les dessins exécutés d'après les prototypes du Dépôt des Modèles, reproduisent en couleurs, avec une rigoureuse exactitude, les tenues des officiers et hommes de troupe de toutes armes (tenue de campagne et tenue de sortie) avec le détail des différentes pièces d'équipement, les coiffures, les insignes et attributs. Chaque dessin porte l'indication de l'article du *Bulletin officiel*, dont il constitue la fidèle illustration.

Cette publication n'est donc nullement une concurrence à l'ouvrage que nous avons publié nous-même sur la question en collaboration du peintre Maurice Toussaint, elle en est plutôt le résumé présenté sous une forme technique et parfaitement claire et doit en constituer le complément. Aussi, engageons-nous très sincèrement nos collègues à souscrire à ces planches qui seront vendues 5 francs pièce ou 50 francs la collection complète sous couverture de luxe. Le prix est ramené à 30 francs pour ceux qui veulent souscrire dès maintenant. Demander la notice illustrée détaillée comportant un bulletin de souscription, soit directement à l'éditeur, soit à la rédaction du *Passepoil*.

Les Cahiers du 19^e R. I. — Cette revue trimestrielle que dirige avec une ardeur infatigable notre excellent collègue Pierre Massé, à Brest, vient d'entrer dans sa 7^e année. Le n^o 25 paru en juillet, contient, outre la suite très documentée de l'histoire du Régiment pendant la Grande Guerre, une étude de Pierre Massé sur les origines du Régiment dans la seconde moitié du xvi^e siècle, ornée d'un intéressant dessin de P. Benigni, reconstituant le costume des Gardes de Lesdiguières de 1590 à 1597.

E. L. B.

FLAMMES DE CLAIRONS DE BATAILLONS DE CHASSEURS

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 12)

*Notre drapeau bleu, c'est le symbole
Du dévouement de nos Aïnés,
Nous y tenons plus qu'une idole,
Car il est leur linceul sacré.
Pourquoi nous mettre en drap moutarde?
Les Chasseurs ne meurent qu'en Bleu,
Voulez-vous perdre une avant-garde
Qui fut toujours première au feu?*

Malgré cet ultime couplet de la célèbre « *Protestation* », malgré le lourd passé de gloire indissolublement lié, depuis bientôt un siècle, « *au képi sombre, au manteau bleu* », malgré le surnom fameux que leur donnèrent des adversaires qui « *s'y connaissent un peu* », les « *Diabes bleus* » n'auront pas la joie d'échapper à l'uniformisation qui sévit sur notre Armée, et, pour la première fois, le 2 mars 1935, à l'occasion d'une revue de mobilisation passée à Grenoble, par le Général Deutz, Commandant la 54^e B. I., le 6^e B. C. A. défila en casques, capotes et havresacs moutarde. Toutefois, le Général Maurin, Ministre de la Guerre, estimant qu'il y avait intérêt à perpétuer l'esprit de corps des Bataillons de Chasseurs, décida, peu après, en mai, que cette mesure ne pourrait s'appliquer que pour le temps de guerre.

Au cours de la revue dont nous parlons plus haut, nous avons été frappés par la note pittoresque que donnaient les flammes de clairons, dont les couleurs vives relevaient singulièrement l'aspect monotone et neutre des uniformes de la tête de colonne. Ceci nous a donné l'idée de présenter à nos collègues quelques-unes de ces flammes dont l'usage avait depuis longtemps disparu, et qui, repris d'abord par les Chasseurs peu avant la guerre, s'est peu à peu généralisé dans toute l'Armée, surtout depuis 1919, parfois d'ailleurs avec un goût discutable.

Si, dans les Bataillons de Chasseurs, la plupart de ces flammes sont d'un type assez courant : fond bleu ou vert, galonné et frangé de jonquille, portant au centre le numéro dans un cor de chasse, l'un et l'autre également jonquille (Voir planche N^o 4 de la 12^e année du *Passepoil*), nous en avons cependant remarqué qui se distinguent par leur originalité et leur présentation très particulière, et c'est parmi ces dernières que nous avons choisi celles qui font l'objet de la planche ci-jointe.

10^e B. C. P. — Ces flammes, de dimensions et de composition particulièrement heureuses, ont été mises en service, à la fin de l'année 1919, quelques mois avant le départ du Bataillon pour la Silésie. Elles sont utilisées, non seulement à l'occasion des prises d'armes, mais encore au cours des manœuvres et déplacements. Les ornements sont en drap découpé et l'envers est uni.

13^e B. C. A. — Le motif central de ces flammes est la reproduction de l'insigne du Bataillon : un aigle, ailes déployées, sur l'écusson de Savoie. Elles ont été offertes, en 1928, par la Municipalité de Chambéry, ville où le 13^e tient garnison, depuis 1882, c'est-à-dire depuis cinquante-trois ans. A noter que ce Bataillon est le seul, avec le 24^e, à avoir repris sa garnison d'avant guerre, mais ce dernier bat tous les records, puisqu'il est à Villefranche-sur-Mer depuis cinquante-neuf ans (1876). Les ornements des flammes du 13^e sont brodés en soie de couleur et sont répétés sur l'autre face, mais en sens inverse; le pavillon du cor à gauche.

15^e B. C. A. — C'est à l'occasion de la prise d'armes qui eut lieu à Barcelonnette le 23 septembre 1934, pour l'inauguration de la statue du maréchal de Berwick qui, deux siècles auparavant, défendait victorieusement les frontières des Alpes contre les Austro-Sardes, que les clairons de ce Bataillon ont arboré, pour la première fois, ces flammes dont la disposition des couleurs nous a paru des plus originales. Les ornements sont en drap découpé et le verso est exactement semblable.

28^e B. C. A. — Ce Bataillon a été dissous le 1^{er} octobre 1929 au moment de l'évacuation de la Rhénanie, et son unité de tradition, la 3^e compagnie du 6^e B. C. A. a la garde de ses fanions et a conservé ses belles flammes de clairons.

Celles-ci méritent une mention particulière, car elles furent dessinées en 1915 par le Maître Georges Scott, et nos collègues y retrouveront l'idée première des flammes que cet artiste proposa pour nos trompettes de cavalerie dans la belle planche en couleurs publiée par *l'Illustration*, le 30 mars 1912, et intitulée : « Projet de tenue pour les fanfares de la cavalerie française ». Les flammes du 28^e ont les deux faces semblables, mais le n^o 28 est remplacé au verso par un petit cor de chasse également jonquille. Les ornements sont en drap découpé.

Pendant la guerre, *l'Illustration* a également donné deux planches du même auteur : « Chasseurs en Haute-Alsace (Saint-Amarin) 1916 » et « Fanfare d'un Bataillon de Chasseurs dans un village d'Alsace » 1917, où figurent des variantes de ces flammes.

Nos collègues ne voient ici ces flammes « qu'au repos », mais ils peuvent se les imaginer chatoyant, sous le soleil, aux cuivres des clairons que nos Chasseurs font tourner en l'air, à bout de bras, puis embouchant d'un geste vif pour sonner ces marches irrésistibles qui, selon le mot du regretté roi Albert I^{er} de Belgique, « *feraient marcher les morts* ».

Je ne veux pas terminer cette incomplète et courte étude sans remercier ceux de nos amis qui m'ont obligeamment documenté pour l'établir : les Capitaines Gaudillot, du 10^e B. C. P.; Varenne, du 6^e B. C. A.; et mon vieux camarade Belmont, du 27^e B. C. A.

GIFFARD.

RECONSTITUTIONS ET CORTÈGES

Il semble que depuis deux ou trois ans, le nombre des fêtes officielles qui comportent des reconstitutions d'uniformes militaires, aille en augmentant, et les membres du *Passepoil* ne peuvent que se réjouir de cette constatation. Le vide laissé par la disparition des magnifiques fêtes données pendant longtemps par *La Patriote* de Fontainebleau semble se combler par les reconstitutions qui, depuis quelques années, viennent prendre place dans le concours hippique de Paris. Malgré quelques imperfections de détail (relatées pour cette année dans le présent numéro) ces présentations sont fort intéressantes dans l'ensemble. Il n'en est, hélas ! pas ainsi partout, et certains de ces cortèges soi-disant documentaires, laissent souvent beaucoup à désirer.

Il y a quelques mois, défilait à Colmar un cortège reconstituant les garnisons de la ville de 1800 à 1920, où l'on pouvait relever pas mal d'erreurs : des grenadiers de la Garde impériale du Premier Empire, avec des bonnets à poils sans plaque ni cordons, dépourvus de buffletteries en croix, et accompagnés d'une cantinière du plus pur Second Empire; un dragon en habit bleu; une artillerie de la Garde nationale avec des schakos sans chevrons et des vestes sans revers., etc.....

Au festival des musiques militaires organisé à Paris au printemps dernier, les reconstitutions d'uniformes, même ceux des fantassins de 1914, étaient loin d'être impeccables. Les musiciens en grande tenue avec épaulettes auraient dû être coiffés du képi-pompon à insigne de métal et non des képis sans insignes, trop hauts, dont on les avait affublés et qui paraissaient dater du temps de la conquête de l'Algérie. En fait de crispin, les gants avaient des manchettes de toile blanche chiffonnées et retombant parfois sur les mains. Le trompette-major des dragons avait un plumet de troupe et sa couverture de cheval portait l'ornementation actuelle particulière à un régiment.

Ce sont ici les organisateurs qui sont les coupables, mais ils se désintéressent de ces questions. Un de nos collègues, aussi brillant artiste que collectionneur documenté, avait proposé à l'un des journaux qui avait mis cette fête sur pied, des maquettes *documentées* de programmes et d'affiches. On leur a préféré les productions de jeunes dessinateurs..... humoristes de journaux, qui notamment, sur le programme, ont présenté une ligne de clairons de différentes armes dont je préfère ne pas qualifier la valeur artistique, mais dont je serais bien en peine de déterminer le corps.

Il y a quelquefois pire ! En 1935, j'ai assisté à Troyes à une fête donnée par les anciens du 1^{er} B. C. P. qui avaient fait venir de chez un costumier de quoi représenter par une douzaine de groupes de 5 hommes, l'histoire de l'uniforme des Chasseurs à pied. Ce cortège devait défiler vers 17 heures; c'est deux heures avant, au début de la fête, que l'on se mit à ouvrir les paniers et à recruter les figurants parmi des jeunes gens spectateurs de la fête. Ceux-ci puisèrent n'importe quoi et commencèrent à s'habiller avec des parties de vêtements appartenant à trois ou quatre époques différentes. Le commissaire chargé de cette partie, complètement affolé, me fit appeler

de la tribune par le haut-parleur, et me supplia de mettre un peu d'ordre dans cette chie-en-lit. Je parvins à grand'peine à rétablir des costumes à peu près complets, parmi les nippes étonnantes reçues du costumier; mais comme on était en plein été, et que tous ces figurants étaient en espadrilles, on vit les petits vitriers de 1914 défiler avec des guêtres de cuir séparées par des chaussettes de toutes couleurs, d'espadrilles plus ou moins blanches. Le zèle des commissaires n'ayant pas trouvé assez de figurants, on racola sur le terrain une dizaine de fillettes de 13 à 15 ans, qu'on fourra avec leurs robes dans les culottes vertes ou rouges des Chasseurs de Fischer, en enfermant tant bien que mal leurs cheveux rebelles sous d'innommables perruques qui avaient été blanches. Ce qu'il y a de plus navrant, c'est que cette inénarrable mascarade eut un succès fou et que la presse locale célébrait le lendemain à qui mieux mieux « l'exactitude documentaire de cette reconstitution historique ».

Même chose au cinéma. Un de nos collègues ayant l'occasion de donner quelques indications à un metteur en scène pour un film sur Napoléon, se heurta à une indifférence absolue qui aboutit à la réalisation d'images qui deviennent comiques à force d'erreurs grossières. Et cela frappe par comparaison avec les films étrangers, où ces questions sont étudiées avec soin, même quand elles sont d'importance secondaire dans le film (Voir, par exemple, le film allemand : *Le Congrès s'amuse*, où tous les détails militaires sont suivis avec autant de précision que d'exactitude).

A qui la faute? Aux costumiers d'abord; aux comités ensuite. Les costumiers de théâtre suivent des traditions dont il est impossible de les faire dévier; quand ils font du neuf, jamais ils n'auraient l'idée de consulter quelqu'un qui s'y connaît. Me trouvant récemment chez le costumier d'une grande ville, que je ne nommerai pas, mais qui possède un fort beau théâtre, je lui demandais de me montrer ce qu'il avait comme document iconographique pour s'aider dans l'habillement de ses artistes et la confection de costumes neufs. Il me sortit triomphalement son « carton de documents », qui contenait moitié d'images d'Épinal, et moitié d'images en couleurs pages de tête du.... « Supplément » du *Petit Journal*. Il y avait une seule planche d'un ouvrage d'uniformes : un des types de la Légion corse donnée par Job dans ses *Tenues des troupes de France*.

Le costumier, d'ailleurs, est souvent lui-même l'esclave d'une clientèle qui lui impose ses erreurs. Celui que je citais plus haut me racontait que s'étant enfin rendu compte que les officiers ne portaient pas de galons concurremment avec les épauettes avant la fin du Second Empire, il avait décousu ceux qui ornaient l'habit du petit lieutenant qu'incarne le ténor dans *la Fille du Régiment* et *les Saltimbanques*. A chaque fois, l'acteur avait réclamé ses galons, refusant de jouer si on ne les lui mettait pas, et l'un d'eux eut même à l'adresse du costumier ce mot admirable : « Je m'en f....., si tu ne veux pas me les coudre, ma femme m'en coudra avant la représentation. »

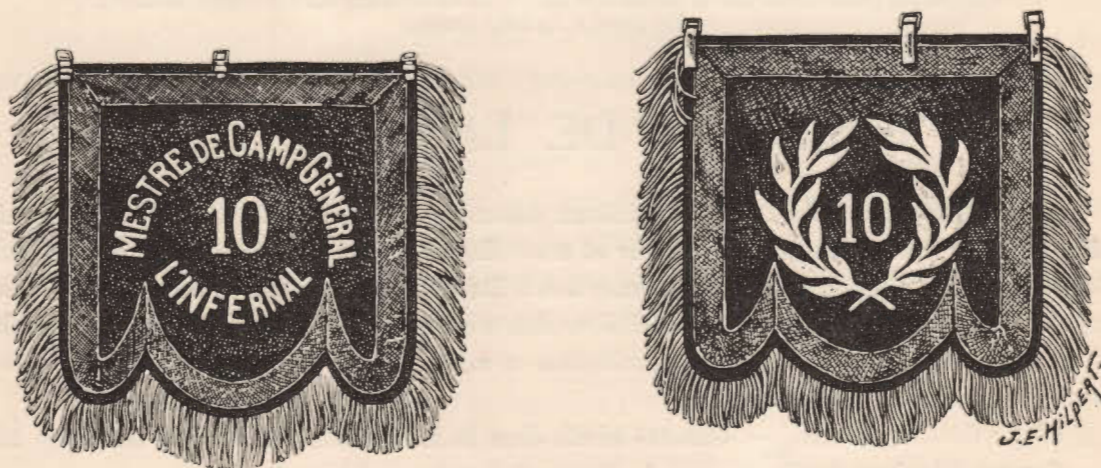
Quant aux comités de fêtes, ils se désintéressent complètement de la question exactitude, et considèrent leur tâche comme accomplie lorsqu'ils ont confié la réalisation de cette partie du programme à un des leurs, sans se demander une seconde si celui-ci a une compétence quelconque en la matière.

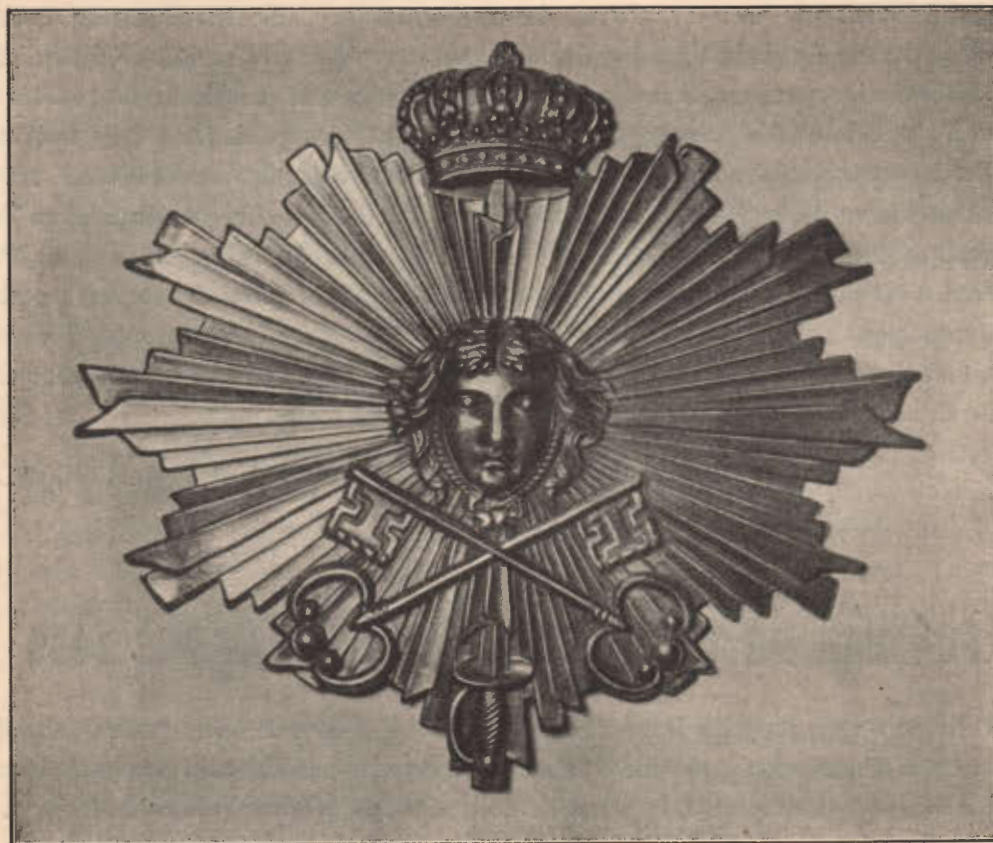
Y a-t-il à tout cela un remède? Oui, il faut d'abord persuader les directeurs de théâtre et les metteurs en scène de cinéma qu'il existe des gens connaissant la vérité sur ces questions, et qu'ils ont intérêt à les consulter. Il faut ensuite faire connaître aux présidents des comités de fêtes que quand il s'agit de défilés rétrospectifs militaires, il existe des spécialistes des questions d'uniforme qui se feront un plaisir de les aider en évitant tout au moins des énormités qui sont un défi non seulement à la vérité, mais souvent au simple bon sens. Il n'y a plus actuellement en France de ville de quelque importance où ne réside un membre, soit de la *Sabretache*, soit du *Passepoil*, suffisamment initié pour éliminer d'un simple coup d'œil les trois quarts des erreurs les plus frappantes. Si nous pouvions réussir à faire rechercher ou même simplement accepter le concours de conseillers techniques qualifiés, à ces manifestations, elles en tireraient grand profit, et nous aurions bien mérité de cette science du *Passepoil* qui nous est si chère à tous.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

FLAMME DE TROMPETTE DU 10^e DRAGONS 1935

Cette flamme qui rappelle le souvenir de l'ancien Mestre-de-camp-général des dragons, ancêtre du 10^e régiment actuel, est due à l'inspiration du vice-président du *Passepoil*, le capitaine Darbou. Le fond est en drap vert, le galon de bordure rouge, les inscriptions broderies et franges en laine blanche.





Plaque de giberne de Garde de la Porte, 1^{re} Restauration (Collection Exaltier).
(En argent, la tête dorée).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

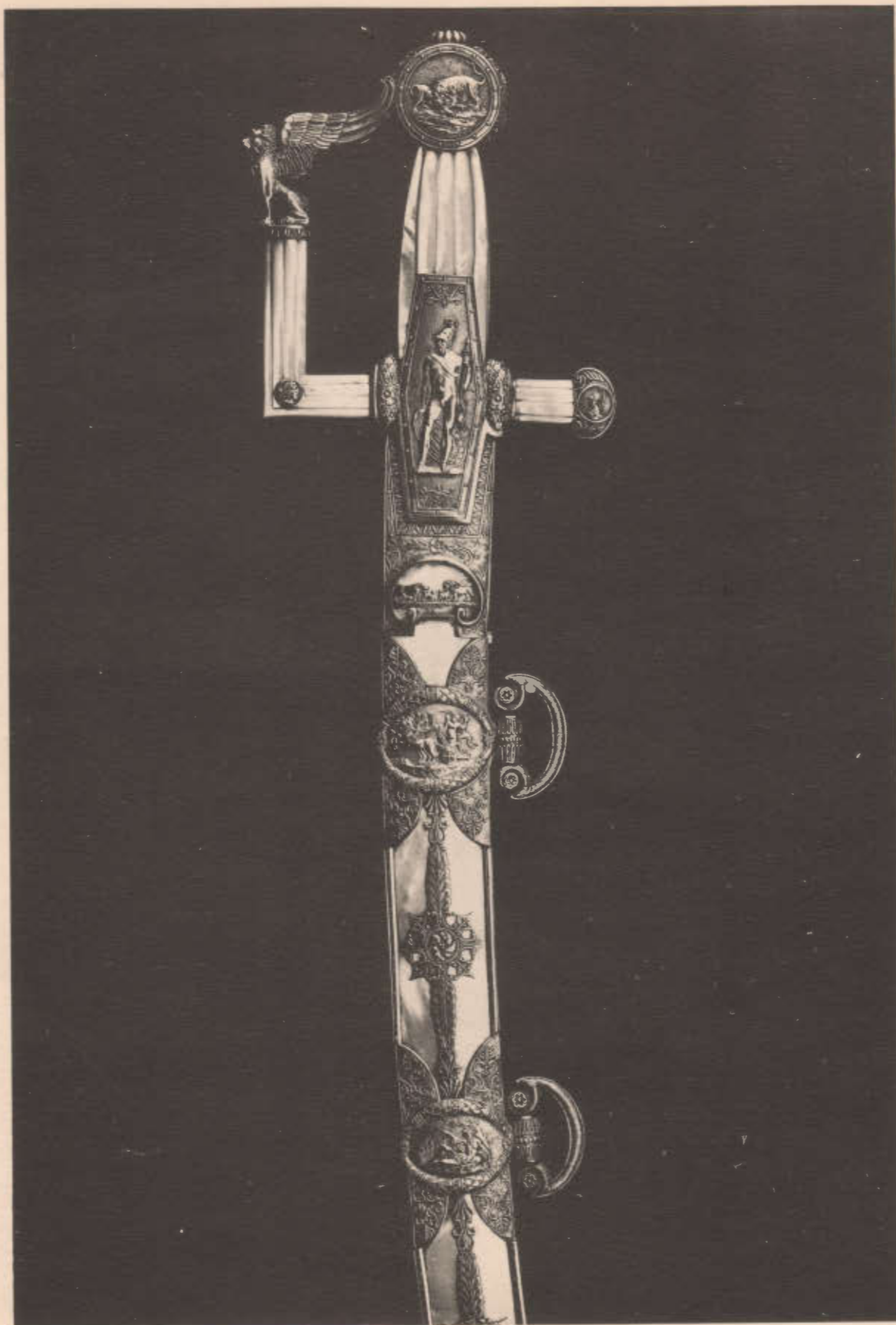
Assemblée générale. — La seizième Assemblée Générale statutaire du Passepoil se tiendra à Nancy dans le courant de l'hiver et nos collègues en seront avisés par notre 4^e numéro de l'année. — Une réunion des membres aura lieu à Strasbourg, le dimanche 30 août, à 16 heures chez M. Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire. Elle sera précédée d'une réunion du Comité à 15 heures. Le présent avis tient lieu d'invitation et nous serons heureux d'y retrouver nos collègues aussi nombreux que possible.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 2^e trimestre 1936 :
Comme Membres Actifs. — MM. L. Meyer, à Nancy; J. Thiry, à Nancy.

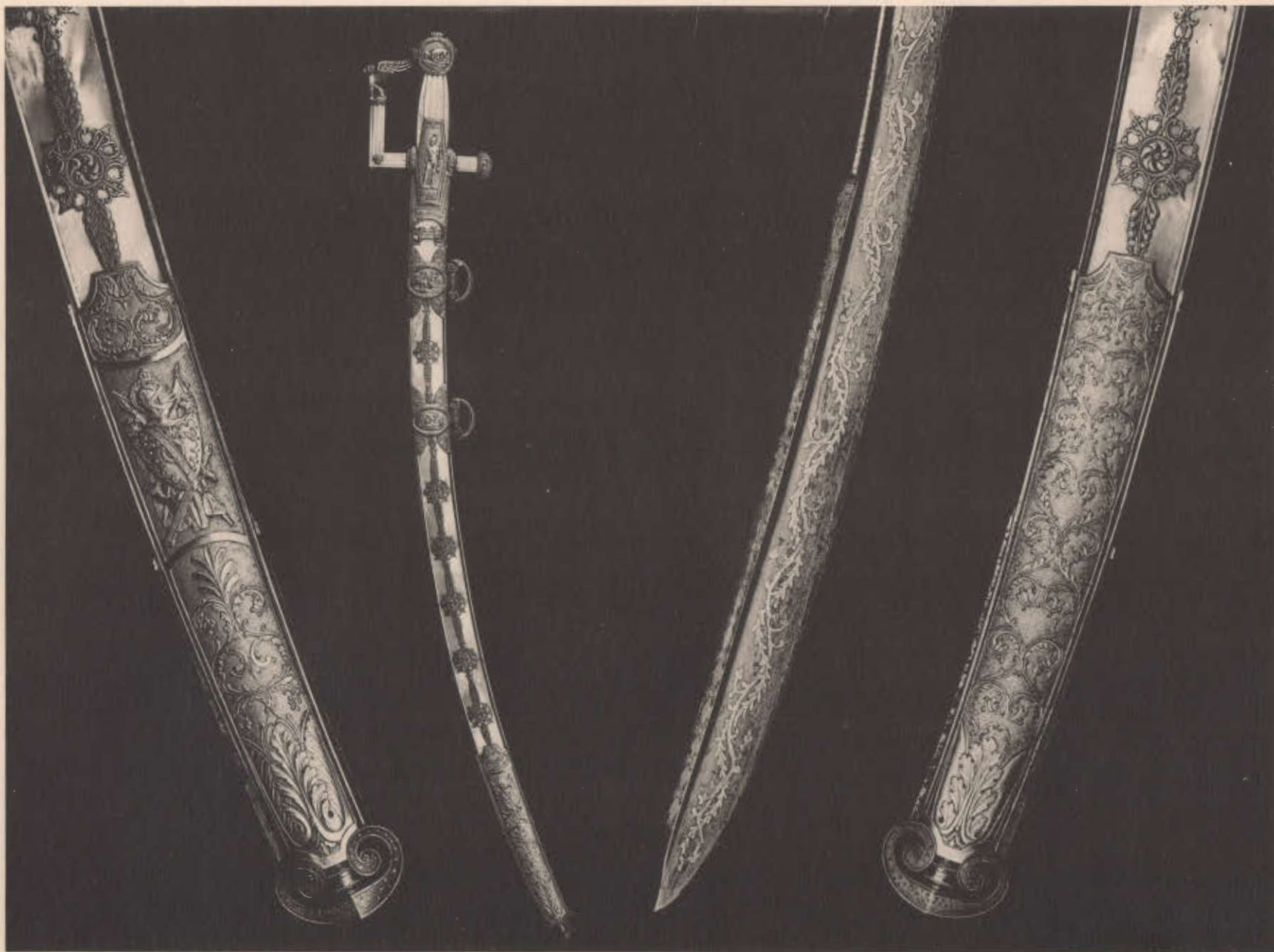
Comme Abonné. — La Bibliothèque des Officiers du 26^e régiment d'infanterie, à Nancy.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY
Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.



SABRE A DÉTERMINER
(collection Exaltier à Lyon)



SABRES A DÉTERMINER
(collection Exaltier à Lyon)
Planche offerte au Passepoil par M^r Exaltier



H. BOISSELIER

BATAILLON COLONIAL DE LA GUYANNE — 1823

Grenadier
Tenue de ville, été.
(Document de l'époque)

Fusilier
Tenue de service, hiver.
(Valmont)

Compagnie de Chasseurs noirs
Tenue de service
(Valmont)



5^e CHASSEURS A CHEVAL — 1914
Lieutenant — Tenue de campagne



FLAMMES DE CLAIRONS DE BATAILLONS DE CHASSEURS — 1935
10^e B. C. P. — 13^e B. C. A. — 15^e B. C. A. — 28^e B. C. A.

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

Chèques Postaux, Paris 28-725 — 59, Rue de Seine, PARIS (VI^e) — Téléph. Danton 93-15

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les **Costumes et l'Art militaire**, la **Révolution et le Premier Empire**. — Catalogue envoyé franco sur demande.

Mouillard. — **Les Régiments sous Louis XV.** Constitution de tous les corps de troupe à la solde de France pendant les guerres de Succession à l'Empire et de Sept ans. Paris, 1882, in-folio, cartonnage de l'édit. parfait état. **250 fr.**

Superbe ouvrage, le premier donnant le détail des uniformes des différents régiments, illustré de 49 planches en couleurs, or et argent, reproduisant les drapeaux, étendards et costumes de 1737 à 1774 et 6 reproductions de tableaux. **40 fr.**

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux, Paris, 1912. 10 numéros petit in-4^e. **40 fr.**

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires. **12 fr.**

Bottet (Capitaine M.), Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8^o broché, orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de 30 francs.) **12 fr.**

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire: Leroy 1904, in-4^o broché, orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en couleurs. **30 fr.**

MEMBRES RÉCENTS DU PASSEPOIL

Venez en aide à notre Société en vous procurant les années écoulées du PASSEPOIL que nous possédons encore depuis 1929. En particulier vous pourrez avoir jusqu'au 31 décembre courant, trois quelconques des années 1932, 1933, 1934 et 1935, au prix de 195 francs les trois.

AU NAIN BLEU

JOUETS — 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse — **JEUX**
Tél. Opéra 82-16 **PARIS** English spoken

Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS :

Cavaliers	} Napoléon Officier d'ordonnance de l'Empereur Brigadier Chasseur à cheval (Garde) Chasseur à cheval (Garde)	Grenadiers	} Sergent sapeur Sapeur Tambour-major Tambour	Officier
1 ^{er} Empire		à pied		Sergent
		1 ^{er} Empire		Caporal
				Grenadier

Cavalier 10 Fr. — Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique -- Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son Bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

CAPITAINE DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE R. GROUVEL

(Membre perpétuel)
(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)
(P^{re} de la S^{te} de Collectionneurs de Soldats d'Étain)

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN

16^e ANNÉE. — N^o 4

QUATRIÈME TRIMESTRE 1936

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

King
Kell. P.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4

— Tenir	77
— Bulletin de la Société	78
— Nécrologie : Henry GANIER-TANCONVILLE, 1845-1936	79
— Les Uniformes de Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Commandant DARBOU.	81
— Questions et réponses	85
— Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, Colonel-général des Hussards, 1785 par M. Olivier DE PRAT, avec une planche en noir hors texte N° 13 et une planche hors texte en couleurs N° 14 de Percy WHITE.	84
— Escadron des Éclaireurs de l'Ouest, 1870-1871 — par Louis D'ARBALESTIER avec une planche hors texte en couleurs N° 15 de J.-E. HILPERT.	93
— La Gendarmerie Syrienne, 1935 — par le Capitaine GERARDIN avec une planche hors texte en couleurs N° 16 du Commandant E.-L. BUCQUOY.	95
— Échos et Nouvelles.	101
— Alius alium erudit	103
— Bibliographie	105
— Table des planches hors texte	107
— Table des matières de la 16 ^e année.	108

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1936 et 1937 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande.	60 fr.	66 fr.
Recommandé.	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé.	70 »	78 »

Les années 1921 et 1925 sont en vente au Secrétariat au prix de 100 francs chaque ;
Les années 1929 à 1935 au prix de 80 francs. Les années 1922, 1923, 1924, 1926, 1927 et 1928
sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,
M. le Commandant BUCQUOY, 1, Rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N° 21112, Strasbourg.

TENIR

Plusieurs collègues nous ont écrit en nous demandant si Le Passepoil pourrait survivre à la crise actuelle et en nous exprimant leur vif désir de le voir tenir à tout prix : « Tenir » c'est en effet tout ce que l'on peut demander à un bulletin comme le nôtre au moment où nos différents fournisseurs nous annoncent dès ce numéro une hausse de 10 à 15 % basée sur l'obligation : « d'ajuster leurs tarifs aux nouvelles conditions économiques. » Une réunion du comité, tenue le 30 août à Strasbourg, a déjà avisé aux mesures à prendre. Mais, dès maintenant, nous pouvons assurer nos collègues que le prix de la cotisation ne sera pas augmenté pour 1937. S'il est nécessaire, nous supprimerons une ou deux planches dans l'année, mais Le Passepoil ne perdra rien de sa qualité. Qu'il nous suffise de dire que le n^o 1 de 1937 contiendra 4 planches hors texte en couleurs de M. P. Benigni sur les Hussards.

Mais là n'est pas le danger. Il ne faut pas oublier que si, depuis 6 ans, Le Passepoil tient c'est grâce à la générosité de trois de ses fondateurs qui ont laissé à sa disposition, sans intérêts, une somme de 6.000 francs avancée pour l'édition de nos quatre numéros spéciaux pour lesquels des appuis promis nous ont fait après parution complètement défaut. Mais cette situation ne peut durer : si nous n'arrivons pas à nous sortir de cet à-coup des numéros spéciaux, Le Passepoil ne pourra pas tenir ; c'est une question de vie ou de mort pour la revue.

Trop de nos collègues se sont désintéressés de cette édition. Nous leur demandons aujourd'hui de se rendre compte que si, aux termes des statuts, leur responsabilité financière est complètement dégagee de la gestion du Passepoil (où elle incombe au comité seul), il y a cependant, pour eux, un devoir moral de solidarité envers des collègues qui dépensent sans compter leur temps pour mettre sur pied un bulletin (apportant quelque satisfaction à tous ceux qui le reçoivent) et qui ne voudraient tout de même pas y laisser trop de leur argent... Il faut nous aider à sortir de cette impasse des numéros spéciaux. L'effort que nous demandons à nos collègues est d'ailleurs mince ; c'est simplement d'acquérir encore un de ces numéros. Si la centaine de membres qui n'en ont pris aucun, et la cinquantaine qui n'en ont qu'un acquéraient chacun aujourd'hui un seul de ces numéros spéciaux, Le Passepoil serait tiré d'affaire. La vente du numéro sur les Sapeurs-Pompiers d'Alsace a donné relativement satisfaction ; quant aux trois autres (Armée belge, Armée polonaise, Armée de Condé) chacun de nos collègues peut certainement trouver parmi eux un sujet susceptible de l'intéresser.

Nous remercions une fois de plus ceux de nos membres qui, depuis de longues années déjà, possèdent ces quatre numéros et nous leur rappelons que s'ils ont le désir et les moyens de nous aider encore, ils le feront très efficacement en acquérant l'original de l'un ou l'autre des hors-texte parus dans la revue. Le prix de ces aquarelles varie de 60 à 150 francs.

Le comité se plaît donc à espérer que son appel sera entendu et que nos collègues auront à cœur de permettre au Passepoil de continuer son œuvre patriotique plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Ils n'oublieront pas que les ouvrages consacrés à l'uniforme se multiplient à l'étranger. Dans le présent numéro, nous annonçons en Allemagne la reprise de l'un d'eux et les débuts de deux autres. C'est donc pour tous un devoir de soutenir la seule publication qui soit aujourd'hui, en France, entièrement consacrée à ces questions et de permettre à notre pays de tenir dans ce mouvement général la place à laquelle lui ont donné droit ses glorieuses armées.

LE COMITÉ.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — La seizième Assemblée Générale du *Passepoil* se tiendra à Nancy, le dimanche 13 décembre, à 18 heures, au domicile de son Président, 24, rue de Rigny, à Nancy. Elle sera précédée d'une réunion du Comité à 17 heures.

Cotisations. — Les 28 Membres de la Société qui n'ont pas encore réglé leur cotisation de 1936 sont priés de le faire de toute urgence.

Années épuisées. — *Le Passepoil* vient de récupérer un lot comprenant les années 1923-1924 et 1925 de la revue. Ce lot est à céder au prix de 280 francs pour les 3 années.

Annonces. — A la demande de plusieurs collègues, nous avons décidé de publier dans chaque numéro, à partir du n^o 1 de 1937, un feuillet d'annonces de deux ou quatre pages du format de la Revue, réservé aux offres, demandes et communications de nos membres. Le tarif sera le suivant :

la page entière : première page 80 francs, pages suivantes 60 francs;

la demi-page : première page 45 francs, pages suivantes 35 francs;

le quart de page : première page 25 francs, pages suivantes 20 francs;

le huitième de page : première page 15 francs, pages suivantes 12 francs.

Prière de nous envoyer les annonces du prochain numéro avant le 31 décembre.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 3^e trimestre 1936 :
Comme Membres Actifs : MM. A. Grimaud, à Nancy; P. Roulleau, à Paris.
Comme Membre Correspondant : M. Fred. P. Todd, à New-York.

HENRY GANIER-TANCONVILLE †**1845-1936**

Le Passepoil vient de faire une perte cruelle en la personne de son doyen Henry Ganier-Tanconville décédé le 20 septembre 1936.

Né en 1845 de famille alsacienne, Henry Ganier avait eu son enfance bercée aux récits des campagnes de l'Empire faites et racontées par son grand-père et ses trois grands-oncles, tous anciens officiers de Napoléon; d'où son irrésistible passion pour tout ce qui touchait à l'histoire de l'Alsace, d'une part, et de l'armée française de l'autre. Écarté par la volonté paternelle du métier des armes, il fait son droit et s'inscrit au barreau de Colmar où la guerre de 1870 le trouve pour en faire un lieutenant du 2^e bataillon des mobiles du Haut-Rhin, avec lesquels il fera toute la campagne. Magistrat distingué du tribunal de Nancy, il rejette un beau jour la robe pour se livrer entièrement aux travaux de littérature et d'art qui l'attirent. Il prend pour pseudonyme le nom de sa jolie maison de campagne de Tanconville et ce sera pour lui un cruel chagrin de voir la maison et les collections qu'elle renfermait saccagées par les Allemands en 1914.

Mais l'Alsace l'attirait et, dès 1894, il s'installait à Strasbourg où pendant vingt ans il ne cessa d'entretenir dans sa vieille province le culte de la patrie française. La

guerre l'en chassa et c'est alors qu'il vint se retirer à Baume-les-Dames où, pendant vingt-deux ans encore, son exquise aménité, sa conversation pleine d'esprit, d'érudition et de charme, sa modestie chrétienne autant que son talent lui attirèrent le respect et l'affection de toute la population et où il s'est éteint doucement dans sa 92^e année.

Son œuvre, aussi bien par la plume que par le pinceau est considérable. Il collabore aux *Récits et Légendes d'Alsace*, à une étude sur les *Châteaux historiques des Vosges*, puis, dès 1882, il publie son livre sur les *Costumes des Régiments et des Milices d'Alsace* qui fait sensation. Pendant de longues années, il dessine cette admirable collection des *calendriers* de la Maison Berger-Levrault, si recherchée aujourd'hui; puis ce sont des affiches de chemins de fer, plusieurs fresques d'églises dont celle si remarquable du Bonhomme, des séries de cartes postales. L'Alsace l'intéresse sous toutes ses formes. En dehors du *Messager Boiteux de Strasbourg* qu'il illustra et rédigea en grande partie pendant près d'un demi-siècle, c'est une série d'ouvrages pour l'Imprimerie Alsacienne et son ami Fritz Kieffer : *Les Garnisons d'Alsace*, *Les Alsaciens dans les corps d'élite*, un album de *Chansons populaires alsaciennes*, enfin son importante contribution aux *Contes et Récits Nationaux*. Après avoir collaboré à mes *Uniformes du 1^{er} Empire*, il accueillait avec enthousiasme, en 1920, mon idée de créer une revue d'uniformes, et, dès ce moment, il devint un des principaux collaborateurs du *Passepoil* et un membre de notre Comité. C'est pour lui qu'il a fait ses dernières œuvres, et il projetait encore récemment de nous donner une planche sur les Dragons d'Espagne.

Depuis quelques années, sa vue baissante lui donnait de graves soucis mais son humeur restait égale. Éprouvant des difficultés à dessiner, il se rattrapait en écrivant et, chez lui, le conteur valait l'artiste. Depuis plus de vingt-cinq ans, il entretenait avec Nussbaum et moi une correspondance suivie, et ses lettres étaient toujours un régal. Ami de nos pères autrefois, il avait bien voulu reporter cette amitié sur nous et sa perte nous est à tous deux particulièrement douloureuse.

Henry Ganier avait donné ses deux fils à l'armée. L'aîné, capitaine au 140^e R. I., est tombé glorieusement pour la France en 1917; nous prions le second, M. le colonel Ganier, qui vient de prendre le commandement du 8^e régiment d'artillerie à Nancy, d'agréer les profondes condoléances du *Passepoil* où le souvenir de Tanconville reste gravé dans le cœur de tous.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(PLANCHE HORS TEXTE N° 10)

(Suite de l'article paru dans le N° 3 de 1936, p. 49.)

Les figures 45 et 46 donnent la grande tenue du fantassin de marine, respectivement en 1855, à la mise en service de la carabine, et entre 1860 et 1868.

Tenues de campagne. — En Crimée, les marsouins du régiment de marche avaient un aspect analogue à celui des chasseurs à pied (fig. 47).

Nous n'avons malheureusement pas trouvé de précisions sur la tenue portée par le régiment de marche de Chine. Le régiment de marche du Mexique avait certainement le képi avec coiffe et couvre-nuque blancs et, probablement, la tunique à épaulettes.

En 1870, les 4 régiments de marche formés au mois d'août reçurent, pour la campagne, la tenue représentée figure 49 (d'après Valmont). La tunique, primitivement emportée, a été renvoyée sur les dépôts et remplacée par la veste. En même temps, le manteau réglementaire était abandonné et remplacé par des capotes gris bleuté d'infanterie de ligne prélevées, paraît-il, sur les dépôts des régiments de l'armée de Mac-Mahon; ces capotes reçurent au collet une ancre écarlate, et on eut le temps d'y adapter des boutons d'infanterie de marine (1). Les épaulettes ne furent pas emportées, ayant été laissées au camp de Châlons.

Guêtres en toile blanche ou en cuir noir (2); étui-musette en toile blanche; bidon réglementaire, recouvert (depuis 1867) en drap bleu foncé; les outils et objets de campement étaient fixés tant bien que mal sur les sacs.

Pour les bataillons de marche des armées de la Défense nationale, la tenue se ressentit davantage de l'improvisation. Notre planche 48 reproduit un type noté, au siège de Paris, par Auguste Raffet (3); la capote noire provient des approvisionnements de la Garde nationale. A l'armée du Nord, les képis usés furent remplacés par des képis de mobiles, sur lesquels les marsouins rapportèrent des ancres découpées en drap rouge.

(1) D'après les renseignements recueillis par M. Nussbaum, c'est au camp de Châlons, avant le départ de l'armée pour Sedan, que les marsouins du 1^{er} régiment échangèrent leur tunique contre la veste, et qu'ils reçurent des « capotes toutes neuves, avec ancre rouge et boutons déjà cousus ».

(2) Au 1^{er} de marine, guêtres en cuir noir, les blanches étant emportées dans le sac; certaines unités avaient reçu des bidons non recouverts (renseignements recueillis par M. Nussbaum.)

(3) Bibliothèque Nationale, Estampes.

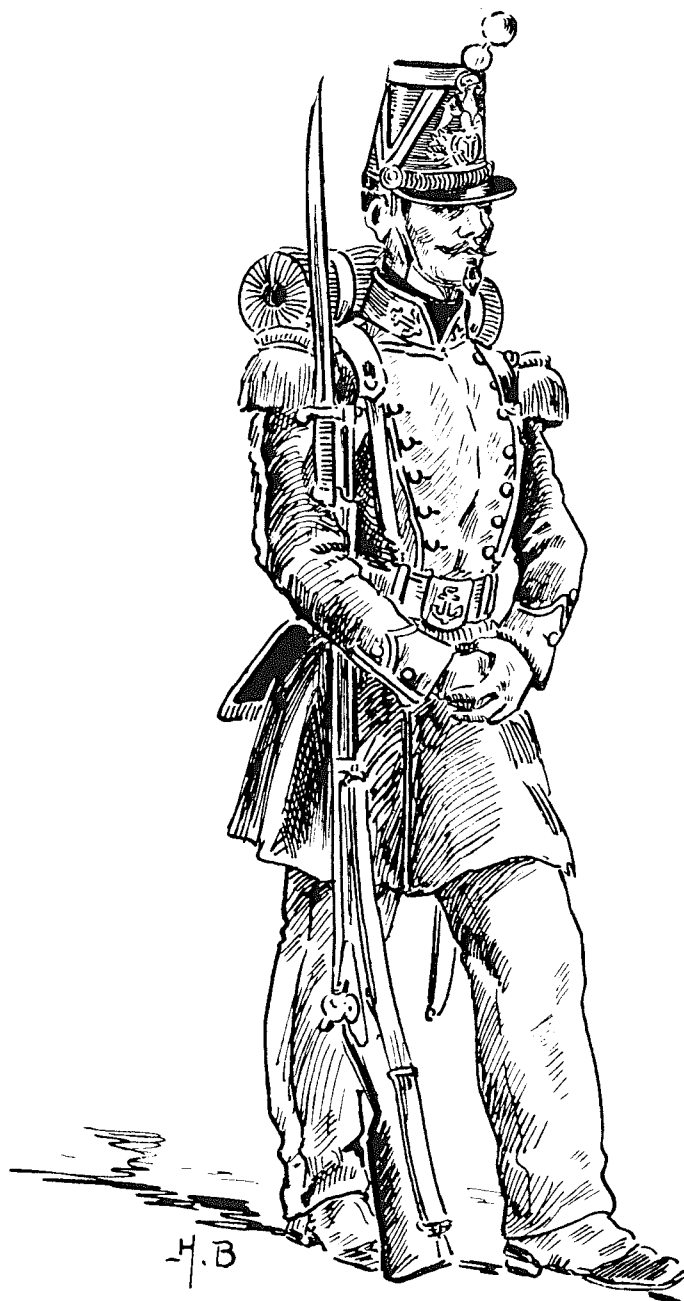


Fig. 45. Soldat d'Infanterie de Marine, grande tenue en France, 1855-1860 (dessin de *l'Illustration*).

Tunique bleu foncé, passepoils écarlates, boutons de cuivre. Épaulettes et pompon jonquille. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Schako bleu foncé, galonnage écarlate, bourdalou en cuir noir, plaque, chaînette et boutons en cuivre. Buffleteries blanches, plaque de ceinturon en cuivre. Sac en peau noire; étui de manteau rayé bleu et blanc, l'extrémité des ronds gris bleuté. Guêtres blanches. Carabine à tige avec sabre-baïonnette à monture d'acier, poignée de cuivre, fourreau en tôle d'acier.



Fig. 46. Soldat de 1^{re} classe d'Infanterie de Marine, grande tenue en France, 1860-1868 (d'après Valmont).

Tunique bleu foncé; ancre, passepoils et galon de grade écarlates. Épaulettes et pompon jonquille. Boutons en cuivre. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Schako bleu foncé, galonnage écarlate, bourdalou en cuir noir, plaque et chaînette en cuivre. Buffleteries blanches, plaque et coulants de ceinturon en cuivre. Sac en peau noire, courroies blanches; manteau gris bleuté roulé sur le sac. Guêtres blanches. Carabine à tige.



Fig. 47. Soldat d'Infanterie de Marine, Crimée 1854-1855. Croquis de Durand-Brayer (*Illustration*).

Bonnet de police et tunique bleu foncé, passepoils et ancrés écarlates, boutons de cuivre. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Guêtres en cuir noir. Cravate noire. Buffleteries blanches, plaque de ceinturon en cuivre. Sac en peau noire, avec toile de tente blanche. Courroie de bidon en cuir noir. Carabine à tige.



Fig. 48. Bataillon de marche d'Infanterie de Marine, siège de Paris, décembre 1870-janvier 1871 (dessin d'Auguste Raffet).

Capote noire, patte rouge au collet, boutons en cuivre. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Képi bleu foncé, ancre et liserés écarlates, jugulaire noire. Guêtres noires. Équipement d'infanterie en cuir noir, plaque unie en cuivre. Toile de tente blanche. Cravate noire. Fusil chassepot.



Fig. 49. Lieutenant, caporal et soldat d'Infanterie de Marine, armée de Châlons, 1870
(d'après Valmont).

Officier : Capote gris de fer bleuté; boutons, galons de grade, ancre et brides d'épaulettes en or. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Képi bleu foncé, galons, ancre, boutons et fausse jugulaire en or.

Ceinturon en soie noire à plaque dorée. Col noir. Sabre à monture dorée et fourreau acier. Dragonne en soie noire à olive.

Caporal et soldat : Capote gris de fer bleuté; ancras du collet, galons de grade et chevrons d'ancienneté écarlate; brides d'épaulettes en drap du fond; boutons en cuivre. Pantalon gris bleuté à bande écarlate. Képi bleu foncé, ancre et liserés écarlates, jugulaire noire.

Guêtres blanches. Cravate noire. Buffleteries noircies, plaque de ceinturon en cuivre; cartouchière noire. Sac en peau noire, toile de tente blanche. Bidon recouvert en drap bleu foncé, courroie en cuir noir. Fusil chassepot. Musette en toile blanche. Toile de tente blanche.

(A suivre.)

Henry BOISSELIER et Chef d'escadrons DARBOU.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Une erreur de composition a fait numéroter 104-103-104 les 3 questions posées sur la page 65 de notre dernier numéro. Ces chiffres sont à rétablir ainsi 104-105-106 et c'est sous ces numéros que vont paraître ci-dessous les réponses :

Réponses aux Questions 99 et 109. — Nous avons reçu de Paris deux réponses à ces questions et une question nouvelle signées E. J. Ces initiales ne correspondant à celles d'aucun de nos collègues parisiens, nous serions reconnaissant à M. E. J., tout en le remerciant vivement de son envoi, de bien vouloir nous faire connaître son nom et son adresse. Nous publierons volontiers son envoi sous les initiales qu'il a choisies, mais encore faut-il que la direction de la revue, responsable devant la loi de ce qu'elle publie, connaisse les auteurs des textes qu'elle insère. D'avance tous nos remerciements.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

Au sujet de la 102^e Question. — Dans sa réponse à la 102^e question, le commandant Darbou a écrit : « En 1914, le chef de fanfare d'un bataillon de chasseurs pouvait être sergent, sergent-major ou adjudant. » Ce n'est pas tout à fait exact. Le décret du 22 novembre 1853 avait donné aux chefs de fanfare le grade de sergent. Celui du 10 mai 1856 leur a donné celui de sergent-major. La loi du 7 avril 1902, article 4, et l'arrêté ministériel du 20 juin 1902 ont fixé que « les sergents-majors chefs de fanfare des bataillons formant corps, ayant au moins deux ans d'ancienneté dans cet emploi, pourront être nommés adjudants ».

Depuis 1902 les chefs de fanfare des bataillons de Chasseurs sont donc sergents-majors ou adjudants. Quant aux sergents-clairons, après avoir cessé en 1856 d'être chefs de fanfare, ils ont subsisté jusqu'à une date qui reste à déterminer entre 1860 et 1868. Par la suite, quand il y en a eu, cela a été en marge des règlements, en doublant par un sergent comptant dans une unité le caporal-clairon seul prévu par le tableau d'effectifs du petit état-major du bataillon. C'est surtout depuis la guerre que des entorses de ce genre ont été données à l'ordonnance.

P. GUINARD, *Colonel en retraite.*

Réponse à la 103^e Question (posée par M. P. Benigni). — Je possède une photographie représentant un groupe de Cuirassiers de la Garde dans différentes tenues, à Metz, pendant le siège. Tous, qu'ils aient la tunique, les épaulettes et les aiguillettes ou la veste d'écurie, ont leurs bottes fortes. On sait que les approvisionnements d'uniformes et d'équipement, etc., étaient nuls à l'Armée de Metz. Si donc les Cuirassiers de la Garde s'étaient débarrassés de leurs bottes le 15 août, ils ne pourraient en être munis à la fin du mois de septembre ou au début d'octobre.

Y.

Réponse à la 104^e Question (posée par M. E. Belmont). — L'officier représenté page 65 de la 16^e année du *Passepoil* porte la grande tenue de service réglementaire de 1886 à 1891. La coiffure n'est autre que le képi de grande tenue, dit vulgairement « képi-pompon ». L'historique de cette coiffure est la suivante :

15 mars 1883. — Suppression pour les officiers d'infanterie et de chasseurs à pied de la tunique, des épaulettes, du schako, du hausse-col et du ceinturon à plaque, tels que ces effets étaient portés depuis 1872. La tunique est remplacée par un dolman et le képi, auparavant coiffure de seconde tenue, sert pour toutes les tenues. Ce képi, sans pompon ni attribut, reçoit, comme insignes de grade, des soutaches en métal — telles qu'elles sont encore portées sur le képi — au lieu des tresses plates antérieurement en usage depuis 1852; il est, en outre, muni d'une jugulaire à coulisses (outre la fausse jugulaire en métal) qui n'était pas portée antérieurement.

11 juin 1886. — Adoption d'un képi de première tenue, « le képi actuel ne constituant pas une coiffure suffisante pour la tenue de service et la grande tenue ». Ce képi est semblable à celui prescrit en 1883, mais la partie antérieure est renforcée, et les soutaches verticales du devant sont supprimées. Le képi reçoit comme attributs pour les Chasseurs à pied : un cor de chasse doré, une cocarde en soie tricolore (la partie blanche en argent), un pompon sphérique en argent. Seul le chef de bataillon porte (comme sur le schako, de 1874 à 1883), un plumet en plumes de coq retombantes, de couleur noir vert.

La décision en question comporte un point assez curieux; elle précise que la partie centrale du cor de chasse est garnie intérieurement d'un morceau de velours. C'est consacrer le képi à bandeau de velours noir porté par les officiers de Chasseurs. Or celui-ci est décrit au règlement de 1845, mais il n'en est plus question sous l'Empire, à propos de l'uniforme des Chasseurs de la Garde. Le képi étant supprimé en principe par les règlements de 1860, celui de 1868, qui le rétablit, donne aux officiers de chasseurs à pied le képi entièrement bleu, sans bandeau de velours, de même que le grand règlement de 1879. Or nous trouvons la preuve de son existence en 1886, et les réglementations de 1899 et 1906 le prescriront formellement.

21 janvier 1891. — Le plumet noir vert est porté par tous les officiers en grande tenue. Le képi de première tenue se porte alors soit avec le plumet, soit avec le pompon suivant les circonstances et les ordres donnés.

21 février 1892. — Le cor de chasse en cuivre doré est remplacé par un cor de chasse argenté sur le képi de première tenue des officiers et des adjudants de Chasseurs à pied.

25 novembre 1910. — Suppression du pompon pour les officiers et adjudants. Les adjudants reçoivent le même plumet que les officiers.

Le portrait reproduit dans *Le Passepoil* se place donc entre 1886 et 1891.

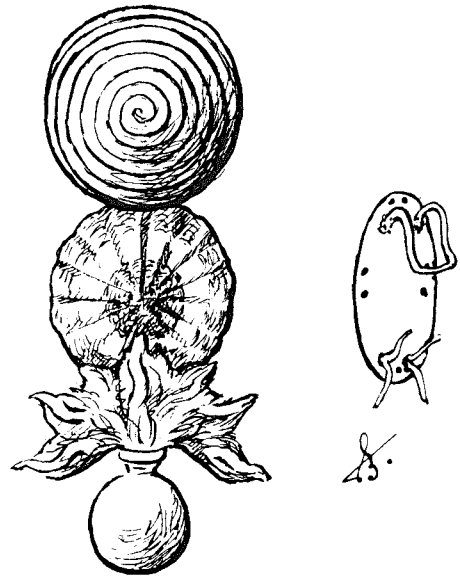
Chef d'escadrons DARBOU.

Je me permets de compléter sur un point les renseignements si précis donnés ci-dessus.

Le képi rigide de 1886 conservait les soutaches verticales sur les côtés et le derrière; c'est seulement celle du devant qui disparaissait pour ne pas couper l'attribut. La photographie de l'officier du 27^e B. C. A. reproduite ci-dessus est faite si rigoureusement de face qu'on ne voit pas les soutaches verticales latérales, et c'est ce qui avait provoqué l'étonnement de quelques-uns. A remarquer aussi que l'officier représenté ne s'est pas conformé à la tradition « chasseurs » dont le grand chic était de porter ce pompon très incliné en avant, cachant une partie de la cocarde.

C'est ce képi rigide, dit de première tenue, que j'ai porté en 1901 en sortant de Saint-Cyr comme sous-lieutenant d'infanterie; mais il faut, à son sujet, ajouter un détail pittoresque. Les occasions de porter ce képi étant en somme très rares, beaucoup d'officiers ne s'en faisaient pas faire et, en grande tenue, portaient le moins souple de leurs képis de deuxième tenue (qui était d'ailleurs toujours beaucoup plus bas sur le devant que le képi rigide) en le camouflant de la façon suivante :

On posait sur le devant du képi un ensemble composé d'un pompon, d'une cocarde et de l'attribut de l'arme (grenade pour l'infanterie, cor pour les chasseurs, caducée pour les médecins, etc...). La cocarde était fixée sur une plaque circulaire de métal, dont le dos était muni dans le haut d'un crochet qui se fixait sur le rebord supérieur du képi, et souvent encore dans le cas de deux coupes de tiges métalliques qui s'enfonçaient entre les soutaches de grade du képi et se recourbaient à l'intérieur. L'ensemble cachait la ou les soutaches verticales du devant et le bas de la grenade cachait le numéro du régiment qui, brodé sur le bandeau du képi de deuxième tenue, ne devait pas figurer sur le képi de grande tenue. Si cela ne suffisait pas, comme par exemple dans les régiments dont le numéro comportait trois chiffres, la grenade était montée sur une petite patte de drap noir rectangulaire qui la débordait en cachant tout le numéro et qui se trouvait fixée dans le bas en étant simplement serrée entre le bandeau du képi et le large galon de métal formant fausse jugulaire. Il faut reconnaître que le tout constituait quelque chose d'assez laid que l'on a bien fait de ne pas ressusciter en reprenant, après guerre, le képi comme coiffure de grande tenue.



Commandant E.-L. BUCQUOY.

M. le colonel en retraite Guinard nous a adressé une réponse qui confirme les renseignements ci-dessus et ajoute ceux-ci :

Le B. O. donne aussi sur le képi de première tenue de la troupe dans un bataillon de chasseurs à pied des renseignements qui peuvent se résumer ainsi :

20 août 1886. — Description du képi de première tenue de la troupe avec cor de chasse, cocarde et pompon.

28 janvier 1891. — Il est supprimé dans les bataillons alpins (le béret remplaçant le képi) mais les sous-officiers rengagés le gardent en tenue de ville jusqu'au 20 septembre 1891.

8 décembre 1909. — Il est supprimé dans les bataillons non alpins à compter du 1^{er} octobre 1910. (Le 25 novembre 1910 pour les sous-officiers rengagés en tenue de ville.)

Réponse à la 105^e Question (posée par M. H. Boutmy de Bavelaer). — Nous avons reçu à cette question trois réponses concordantes de M. M. M. Robert-Grouvel, capitaine Darbou et P. Benigni. M. Grouvel nous a adressé une véritable étude sur ce corps que nous publierons ultérieurement avec illustration. Disons simplement aujourd'hui, pour répondre à la question posée que le Hussard dessiné par Bomblet dans le *Larousse universel* et intitulé « Hussard de la Marine » appartient au corps des Volontaires étrangers pour le service de la Marine et des Colonies, levé le 16 août 1778 par le duc de Lauzun et qui prit part à la guerre d'Amérique. Ce corps prit, en raison de son embarquement pour le Nouveau Monde, le nom de Hussards de la Marine. Il devint Lauzun-Hussards le 14 septembre 1783.

Le corps est connu puisqu'on trouve des indications à son sujet dans Fallou, dans Titeux, dans Choppin et dans Lienhart et Humbert.

E.-L. B.

Réponse à la 108^e Question (posée par M. P. Benigni). — Le fanion du 40^e bataillon de chasseurs est en flanelle de laine. Ses dimensions sont de 60 sur 57 centimètres non comprises les franges en soie jonquille qui ont 5 centimètres. Ce fanion était porté au fusil du caporal-clairon qui suivait le commandant au combat. En marche, le fanion a été porté par le fourrier de la S. H. R. (Renseignement fourni par l'ex-sergent Berthiolet, retraité des postes, à Grenoble).

Le 40^e bataillon est parti en tenue complète de chasseurs alpins, avec le manteau à capuchon. Chaque homme a emporté une tenue de treillis blancs. Les cannes ferrées ont été emportées jusqu'à Marseille. Les hommes provenant de bataillons alpins ont été habillés et armés par leur corps. Ceux provenant des bataillons du nord-est sont venus sans armes, en effets n^o 4 et ont été armés et habillés par le 28^e bataillon. Les casques en liège ont été touchés à Marseille (fournis par le 4^e régiment d'Infanterie de Marine). Les cors de chasse en métal pour ces coiffures auraient été fournis par un régiment de chasseurs à cheval en garnison à Béziers (Renseignements fournis par l'adjudant en retraite Rondet et l'ex-sergent Allègre, anciens du 40^e bataillon).

G. VARENNE.

110^e Question (posée par M. R. Cura). — Un collègue peut-il me donner la description avec dimensions et mode d'attache du fanion des lances de dragons *en bambou* qui ont été mises en service vers 1890 si je ne me trompe ?

A défaut de description, m'indiquer le numéro du B. O. qui la contient.

111^e Question (posée par M. A. Griesser). — *Tirailleurs algériens* : a) Quelles sont les règles, en ce qui concerne les couleurs, qui ont présidé à la confection des fanions de compagnies de ces régiments pendant la période de 1855 à 1870 ?

b) Quelle est la composition instrumentale officielle de la musique et de la nouba de ce corps pendant la même époque.

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, DUC D'ORLÉANS COLONEL GÉNÉRAL DES HUSSARDS. 1785

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 14)

Un mot d'explication est nécessaire pour comprendre notre planche en couleurs n^o 14. En 1935, M. Percy White me signalait, comme pouvant intéresser les lecteurs du *Passepoil*, un tableau de Sir Joshua Reynolds se trouvant à Londres dans la collection Wallace représentant Philippe-Égalité en tenue de colonel général des hussards. Ce tableau, peint en 1785, a été exposé en 1786 à la Royal Academy. M. Percy White m'adressa une copie coloriée de ce tableau et exécuta ensuite la maquette en noir qui, reproduite par la phototypie, donna notre planche 14.

Entre temps, on me communiquait une reproduction du même tableau parue dans le *Figaro Illustré* mais dont les nuances différaient légèrement de celles du tableau de Londres et me parurent plus vraisemblables que celles indiquées par M. White. Or cette reproduction du *Figaro* n'avait pas été faite d'après le tableau de Londres, mais d'après un tableau identique de Reynolds qui se trouve à Chantilly. Vers la même époque, à l'exposition organisée par la *Sabretache* au Musée des Arts Décoratifs, figurait une autre toile représentant Philippe-Égalité à cheval et qui appartient à M. Olivier de Prat, qui a bien voulu nous autoriser à la reproduire sur notre planche hors texte n^o 13.

J'ai donc demandé à M. de Prat, qui me paraissait particulièrement qualifié pour cela, d'exposer aux lecteurs du *Passepoil* l'intérêt de ces différentes toiles au point de vue uniformes et je le remercie d'avoir bien voulu nous donner l'article qui va suivre; mais la question que nous voulions élucider ne l'est pas encore. De la toile de Londres, et de celle de Chantilly, toutes deux signées de Joshua Reynolds, laquelle est l'originale et laquelle la réplique? M. de Prat et moi poursuivons nos recherches et peut être pourrons-nous, dans un numéro ultérieur apporter la solution du problème.

En attendant, nous avons donné à notre planche 14 le coloris du tableau de Londres tel qu'il a été relevé par M. Percy White. La représentation de la ceinture n'est pas très claire. Cette ceinture à coulants dorés est faite d'écheveaux de soie cramoisie chargée de broderies d'or qui donnent à l'ensemble un aspect de rose très pâle; elle est surmontée du ceinturon en cuir cramoisi piqué de broderies d'or, et la partie jaune, d'un dessin assez vague, que l'on voit au milieu au-dessus des glands de la ceinture n'est pas autre chose que la boucle de ce ceinturon qui semble être constitué par deux coquilles circulaires. Enfin, signalons une petite erreur dans le dessin de

M. Percy White, c'est l'extrémité du fourreau de sabre qui ne doit pas se terminer par un dard, mais bien en pointe, comme celui de tous les sabres à l'orientale.

Les principales différences de coloris que présente le tableau de Chantilly sont les suivantes : le bleu de l'uniforme est sensiblement plus foncé; le cuir des bottes, du ceinturon et de la sabretache n'est ni cramoisi ni rose, mais d'un rouge écarlate foncé, couleur du maroquin des portefeuilles ministériels et des bottes de nos spahis, qui paraît beaucoup plus vraisemblable que cette teinte de cuir rosé du tableau de Londres. Et maintenant je passe la plume à M. de Prat.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

Parmi les princes de la famille royale Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, puis d'Orléans, ne fut pas, c'est un fait reconnu, celui qui laissa la plus solide réputation d'homme de guerre. Nul n'ignore, en effet, ses essais plutôt infructueux de commandement dans la Marine pendant la guerre d'Amérique, et les fâcheux démêlés qui s'ensuivirent avec le chef de l'armée navale de Brest. Jugeant, sans doute, être plus heureux dans le service de terre, il sollicita et obtint du roi le 22 novembre 1778 la création tout exprès pour lui de la charge de colonel général de Hussards, charge qu'il devait d'ailleurs conserver jusqu'à sa suppression en 1791.

Mais s'il ne fut pas un grand chef militaire, du moins ce prince eut-il le grand mérite, à nos yeux d'amateurs d'uniformes, de laisser un document rare et précis sur la tenue du régiment dont il était le colonel-propriétaire et ceci n'est pas à dédaigner. C'est ce document, ou plutôt ces deux documents, émanant vraisemblablement d'une même source, que nous allons étudier ici en nous efforçant d'en faire ressortir tout ce qu'ils apportent d'intéressant pour la connaissance de l'uniforme.

Il convient de situer en premier lieu le portrait, popularisé depuis par la gravure, qu'exécuta de Philippe-Égalité lors d'un de ses fréquents séjours en Angleterre le célèbre peintre Sir Joshua Reynolds. Grâce à l'obligeance de M. Percy White, il a été possible d'en donner dans *Le Passepoil* une reproduction d'après le tableau qui se trouve dans la collection Wallace de la National Gallery, à Londres.

Représenté dans sa tenue de Mestre de camp commandant, facilement reconnaissable aux cinq galons, deux larges de 9 lignes intervertis avec trois de 4 lignes, qui se trouvent sur la manche et l'ouverture de la culotte, le prince porte strictement l'uniforme aux couleurs décrétées par l'ordonnance du 22 août 1779 portant création du régiment, complétée par celle du 31 juillet 1783 en ordonnant la levée. On notera cependant la présence sur le dolman, à l'extrémité extérieure de ganses garnissant le devant de ce vêtement, du galon large de 5 lignes que les ordonnances successives, depuis 1783, avaient accordées au régiment colonel général comme distinction particulière. Je signalerai, en passant, une autre distinction que l'on ne peut voir sur ce tableau mais qui n'en existait pas moins à l'actif de ce corps privilégié : alors que, depuis 1762, tous les régiments de Hus-

sards étaient dotés, quelle que soit la couleur dominante de leur tenue, d'un manteau vert, celui du colonel général s'était vu attribuer, pour cet effet d'habillement, la même couleur que celle du dolman, à savoir le bleu de roi foncé. Par suite de cette particularité, le régiment devait être facilement reconnaissable lorsqu'il manœuvrait en hiver ou par mauvais temps.

Enfin, une dernière remarque est à faire au sujet de ce portrait, mais elle ne concerne pas le principal personnage représenté. Il s'agit du hussard figuré à la gauche du tableau tenant par la bride le cheval du prince. L'artiste, désirant sans doute lui donner une place aussi effacée que possible de manière à ne pas détourner l'attention du sujet central, l'a placé dans une sorte de chemin creux derrière le tertre où se tient le duc d'Orléans, si bien qu'il fait penser un peu à ces prisonniers implorants que l'on voit aux pieds des rois victorieux dans les bas-reliefs de l'Assyrie ou de l'Égypte antiques. Or, ce que l'on aperçoit du costume porté par ce figurant est assez singulier. Coiffé d'un colback d'officier, en renard ou en loutre marron, il est revêtu d'un dolman écarlate à parements bleus, garni sur le devant de tresses et boutons jaunes affectés à l'uniforme du régiment. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dolman et non de la pelisse dont la couleur rouge serait normale. Comme sous l'ancien régime, du moins à l'époque où Philippe-Égalité était colonel général, il n'y avait pas de régiment de Hussards ayant le dolman écarlate, il faut bien admettre que c'est là sans doute une tenue inversée et que ce personnage, quoique démuné de son instrument, est un trompette (1). Il n'y a d'ailleurs à cela rien d'étonnant et l'on sait qu'il était assez habituel chez les peintres du temps, malheureusement plus souvent à l'étranger qu'en France, de représenter au second plan d'un tableau figurant un important homme de guerre, un trompette, courrier ou heiduque revêtu de sa livrée et tenant la bride de son cheval. Cependant, si l'artiste a connu ce détail d'une tenue hongroise portée par le trompette du régiment, ce qui serait en contradiction avec le texte de toutes les ordonnances prescrivant d'une façon formelle le port de l'habit à la française, il a généreusement pourvu ce musicien de mêmes galons de grade que son colonel; sans doute Reynolds n'était-il pas très familiarisé avec les insignes de grade des hussards français!

Voyons maintenant le deuxième document qui fait l'objet de la présente étude (planche 13). Comme on peut en juger tout de suite, en ce qui concerne le duc d'Orléans, l'auteur de cette scène s'est directement inspiré du portrait de Reynolds. C'est, en effet, le même uniforme exactement reproduit avec les mêmes détails : même colback à aigrette noire terminée par une touffe blanche, insigne du commandement suprême. Même dolman et culotte bleu foncé à galons et tresses d'or; la même pelisse est disposée de la même façon de manière à masquer le bras gauche. Enfin, les bottes en cuir de Russie bordées d'un galon d'or, que prescrivaient également les ordonnances et le cordon bleu du Saint-Esprit sont ceux mêmes représentés par le grand portraitiste anglais.

(1) Ce document est à rapprocher de l'article consacré dans l'année 1897 du Carnet de la Sabretache, page 20, à l'uniforme du Régiment Colonel Général de hussards, et où l'auteur cite un paragraphe du projet manuscrit concernant le premier uniforme du régiment dans lequel il est spécifié : « que les trompettes seront habillés à la hongroise à la livrée du colonel général ». Or la livrée d'Orléans était précisément écarlate à parements bleu et il peut très bien s'agir ici d'une coïncidence avec la tenue du régiment inversée.

Le principal intérêt de ce tableau réside surtout dans les personnages accompagnant le colonel général.

A droite, monté sur un cheval isabelle sur lequel ressort à merveille l'alezan de Philippe-Égalité, un officier dont les manches invisibles ne décèlent pas le grade mais qui doit être probablement le Mestre de camp en second (1). Rien ne distingue particulièrement sa tenue si ce n'est l'absence de blanc à son aigrette et les cheveux disposés en cadennettes à la mode hongroise. Plus sobre que celui du duc d'Orléans, le harnachement de son cheval est cependant constitué d'une schabraque semblable en peau de léopard bordée d'un feston de drap rouge. Cet ornement se trouve également sous les deux brides en cuir noir recouvert de pacelage et de clous dorés.

A gauche, au contraire, un aide de camp en petite tenue, habit à col rabattu bleu de roi foncé, les revers croisés et boutonnés, une seule épaulette d'or sur l'épaule gauche, culotte de peau naturelle et bottes à revers, déplie devant le prince la carte des opérations auxquelles prend part le régiment. Chose curieuse, alors que c'est lui le personnage le moins considérable de la scène, il monte seul un cheval blanc et l'on sait qu'à cette époque où le camouflage et le défilement étaient peu pratiqués, les chefs montaient souvent des chevaux ayant cette couleur de robe. Enfin, ce que l'on voit de ses chaperons dénote chez cet officier une certaine fantaisie car ils semblent être en velours violet bordés de deux larges galons d'or.

Pour terminer, disons que les hussards qui meublent le fond du tableau sont en tenue complète et réglementaire, la hauteur des schakos est particulièrement remarquable et il est seulement à regretter que l'auteur, à l'exemple de Reynolds, n'ait pas songé à représenter un trompette en habit hongrois ou français, ce qui nous eût fixé sur ce point d'histoire du costume non encore résolu. Je souhaite qu'un jour l'un de nos collègues puisse nous apporter là-dessus quelque lumière.

Olivier DE PRAT.

(1) Il ne doit pas s'agir du marquis de Chastellier-Dumesnil, mestre de camp commandant et inspecteur du régiment, dont le capitaine Choppin, dans son ouvrage sur les Hussards, reproduit un portrait, mais du comte Jean-Frédéric-Auguste de Heymann. Mestre de camp en second de 1783 à 1785, auquel succède le futur maréchal Kellermann; la physionomie de ce dernier est bien connue.

ESCADRON DES ÉCLAIREURS DE L'OUEST. 1870-1871

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 15)

En 1911, dans la treizième année de la *Giberne*, M. J. Hilpert donnait, d'après une photographie communiquée par M. Jules Le Maignan de La Verrie, la tenue que celui-ci avait portée comme maréchal des logis fourrier des Éclaireurs des Volontaires de l'Ouest. Nous sommes en mesure de donner aujourd'hui quelques détails de plus sur ces éclaireurs, grâce à l'obligeance de M. Louis d'Arbaletier, neveu d'un des officiers du corps qui, à l'aide de photographies et de souvenirs de famille, a bien voulu rédiger pour *Le Passepoil* l'article qui va suivre. Nous le remercions ainsi que M. Jean Riquet qui nous a transmis ces documents.

Les renseignements donnés ont été traduits par M. Hilpert sur notre planche hors texte n^o 15 et la photographie du capitaine d'Arbaletier traduite par la vignette ci-contre. En comparant ces documents à ceux publiés par la *Giberne* on remarquera que le maréchal des logis fourrier (comme les autres sous-officiers sans doute) portait au collet et au képi le cor doré comme les officiers et non rouge comme la troupe. La photographie du fourrier donnait le pantalon à double bande alors que tous les documents de M. d'Arbaletier donnent la bande simple. Quant au harnachement, il y a de fortes présomptions de penser que le tapis de selle, c'est-à-dire la schabraque genre chasseur à cheval, n'était pas portée en campagne.

E.-L. B.

*Historique de l'Escadron des Éclaireurs de l'Ouest
rattaché à la Légion des Zouaves de Charette (anciens zouaves pontificaux)
dits aussi « Éclaireurs à cheval du général de Charette ».*

Après la prise de Rome par les Piémontais, le 20 septembre 1870, le lieutenant-colonel de Charette emmena en France, avec ses zouaves, 2 officiers des dragons pontificaux et quelques sous-officiers et dragons. Ils formèrent, au Mans, le noyau et le cadre de l'escadron des Éclaireurs à cheval rattaché à la Légion des Volontaires de l'Ouest (anciens zouaves pontificaux). Cet escadron avait été constitué le 15 octobre. L'escadron fut divisé en 2 parties, la première sous les ordres du capitaine du Teilleul fut dirigée sur le 20^e corps; la deuxième partie resta au Mans sous les ordres du lieutenant d'Arbaletier. La première partie de cet escadron d'élite assista à la célèbre bataille de Loigny et la deuxième, à la bataille du Mans (11 janvier 1871) où les 2 pelotons du lieu-

tenant d'Arbalestier rendirent de grands services et se montrèrent plein de bravoure pendant la retraite de l'Armée du Mans. Du reste, pendant toute la campagne, les Éclaireurs se signalèrent et rendirent d'incessants services.

Les lieutenants de Sapinaud et de Thiennes se distinguèrent à Loigny. Le général Jaurès prit le lieutenant d'Arbalestier dans son escorte avec son ancien grade (celui de capitaine) qu'il avait aux dragons pontificaux, mais qu'il avait abandonné, pour laisser la place au lieutenant du Teilleul, par ordre du colonel de Charette. Le capitaine d'Arbalestier montra un courage héroïque à la bataille du Mans. Cet officier avait servi longtemps dans la cavalerie française et avait même été sous-maitre de manège à l'école de Saumur. Après l'armistice, l'escadron se rendit à Fougères et rentra à Rennes fin mars avec les zouaves de Charette. Il tint garnison à Rennes, jusqu'au 15 août 1871, date du licenciement. Le général de Cissey, alors ministre de la Guerre, lui avait adressé un très bel ordre du jour. Les officiers eurent la faculté de rentrer avec leur grade dans l'Armée française.

Uniforme. — Vareuse et képi : drap vert avec bande rouge; au centre de ce bandeau était placé un cor de chasse (insigne distinctif de la Légion des Éclaireurs en général). Ce cor était rouge pour la troupe et or pour les officiers, il ornait également les angles du tapis de selle et les ronds du porte-manteau. Pantalon : bleu (douanier) avec bande rouge. Grand manteau de cavalerie : vert. A peu de choses près : même équipement que les Chasseurs à cheval du Second Empire.



Capitaine d'Arbalestier, 1871,
des Éclaireurs des Volontaires de l'Ouest.

LOUIS D'ARBALESTIER.

LA GENDARMERIE SYRIENNE. 1935

(PLANCHE HORS TEXTE N° 16)

Les troupes stationnées dans les États sous mandat (Syrie, République Libanaise, gouvernement de Lattaquié, ancien état des Alaouites) comprennent des troupes françaises (métropolitaines, nord-africaines ou coloniales) et des troupes spéciales, c'est-à-dire composées d'officiers, sous-officiers et soldats autochtones, commandées et encadrées par quelques officiers et sous-officiers français.

Ces troupes spéciales, à la composition desquelles la fin de notre mandat est susceptible d'apporter quelques modifications, ont des uniformes encore peu connus. Dès 1931, *Le Passepoil* consacrait deux planches aux escadrons tcherkesses, et nous avons été les premiers avec mon ami Toussaint, à donner une description d'ensemble de ces troupes dans notre ouvrage sur « *Les uniformes de l'armée française. 1935* ». Nous y avons, en particulier donné quelques renseignements sur la gendarmerie syrienne, d'après une importante et très intéressante étude concernant cette troupe que nous avait communiquée un de ses plus distingués officiers : le capitaine Gérardin.

En 1932, la *Revue de la Gendarmerie* avait déjà publié sous le titre : *Trois filles de la gendarmerie* une série d'études sur les gendarmeries organisées par les missions françaises dans les trois états sous mandat. Nous engageons vivement nos lecteurs, s'ils en ont l'occasion, à lire, ce travail publié par quatre officiers de ces missions et qui, sous une forme vive et pittoresque donne une idée exacte de la physionomie de ces pays et du rôle important qu'y jouent ces trois gendarmeries qui ne présentent entre elles que des différences minimales, tout en étant complètement distinctes. La gendarmerie alaouïte est vraisemblablement destinée à être, après la signature définitive du traité franco-syrien, rattachée à la gendarmerie syrienne, comme le sera celle à organiser dans l'état encore autonome du Djebel-Druze.

L'étude du capitaine Gérardin, au contraire, est consacrée uniquement à la gendarmerie syrienne, à son organisation et à ses uniformes. L'auteur rappelle d'abord l'uniforme des corps qui antérieurement, ont tenu dans le pays le rôle de l'actuelle gendarmerie syrienne savoir : la gendarmerie turque, avant 1909 d'abord, puis après 1909 au temps d'une première mission française, puis pendant la guerre balkanique et la guerre mondiale; ensuite la gendarmerie chérifienne de l'émir Fayçal de 1918 à 1920, enfin la gendarmerie syrienne après l'occupation française de 1920 et l'arrivée de la mission de réorganisation en 1926. Depuis 1920, l'uniforme a subi différentes modifications, et c'est depuis la fin de 1934 qu'il a pris nettement un aspect de tenue française.

C'est ce dernier uniforme que nous allons décrire en extrayant pour les lecteurs du *Passepoil* ce qui va suivre de l'étude du capitaine Gérardin. L'uniforme des deux autres gendarmeries du Levant est, à quelques détails près, analogue (1).

Commandant E.-L.-BUCQUOY.

ORGANISATION

La gendarmerie syrienne se compose :

- a) de la mission française de réorganisation : un chef d'escadron, 3 capitaines, 5 lieutenants, 10 adjudants ou maréchaux des logis-chefs appartenant tous à la gendarmerie française;
- b) de cadres syriens : 9 commandants, 65 officiers subalternes;
- c) d'environ 2.500 gradés et gendarmes syriens comprenant le personnel du service actif à pied et à cheval, des services administratifs : comptables, secrétaires interprètes, chauffeurs, téléphonistes, selliers, tailleurs, infirmiers, vétérinaires, etc...

Le personnel français possède un grade fictif supérieur en général de deux échelons à celui qu'il détient dans l'armée française : c'est-à-dire que l'ensemble, commandé par le chef d'escadron français avec grade de colonel de l'armée syrienne, est réparti en 3 groupements commandés chacun par un capitaine français avec grade de lieutenant-colonel auquel est adjoint un sous-officier français avec grade de lieutenant. Ses 3 groupements (Syrie-Sud, Syrie-Nord et Euphrate-Djézirch) comprennent chacun un certain nombre de compagnies commandées soit par un chef d'escadron syrien, soit par un lieutenant français (avec grade fictif de chef d'escadron) avec un sous-officier adjoint (grade fictif de lieutenant). Les compagnies sont divisées en sections commandées par des officiers syriens, celles-ci en postes fixes et en pelotons mobiles commandés par des officiers ou sous-officiers syriens.

Cette gendarmerie comprend un tribunal militaire, une école d'application, une intendance, un conseil d'administration, un secrétaire de la mission et un bureau technique entièrement composés avec le personnel même du corps.

Elle assure le service extérieur des prisons et assure la tranquillité du pays par des procédés et des services qui sont ceux de la gendarmerie française auxquels s'ajoutent ceux nécessités par la nature du pays et le caractère de ses habitants (1).

(1) J'ai cherché sur la planche 16 à grouper le plus de personnages possible illustrant le texte ci-dessus. Je signale trois petites omissions. Le képi du capitaine Gérardin doit porter au milieu du bandeau la grenade en argent difficilement visible dans cette position. Sur le képi du commandant syrien que j'ai placé de façon à ce qu'on en puisse voir le fond, la hongroise à 5 branches doit être entourée d'une soutache circulaire comme sur la vignette ci-après et les 4 groupes de 3 soutaches verticales du commandant doivent se voir sur la partie du turban qui se replie vers le fond. Enfin pour le maréchal des logis à cheval, il est entendu que son képi porte au-dessus du galon d'élite en argent, le passepoil horizontal noir et les 4 passepoils verticaux noirs qui sont communs à tous les hommes de troupe. Sur la vignette du képi j'ai dessiné deux soutaches verticales alors que pour le lieutenant il n'en faut qu'une verticale avec les 2 horizontales. Je m'excuse de ces petites erreurs de détail vues trop tard !

UNIFORMES

1^o Cadres français de la mission.

Coiffure. — En grande tenue, leur képi de la gendarmerie française avec le grade français.

Dans toutes les autres tenues, képi de même coupe mais en drap kaki avec le galon d'élite en argent, les soutaches du grade fictif en argent, les soutaches verticales, la torsade hongroise à 4 branches du fond, la fausse jugulaire et la grenade brodée du bandeau en argent. Les soutaches de grade sont donc les suivantes : cinq en argent pour le chef de mission ; première, deuxième, troisième, cinquième en argent et quatrième en or pour les capitaines français, quatre en argent pour les lieutenants, deux en argent pour les sous-officiers.

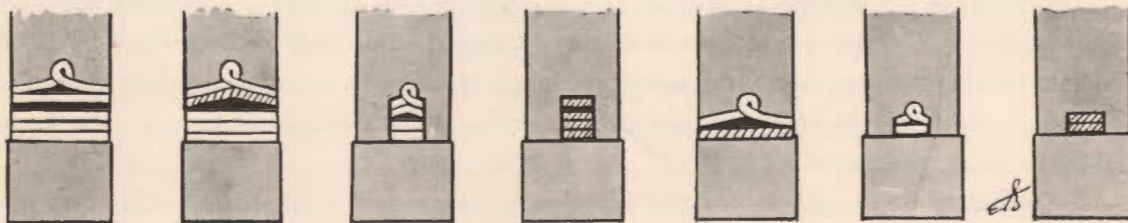
Vêtements. — Suivant les tenues, les cadres français portent soit la tenue de la gendarmerie française, soit la tenue en vareuse de gabardine kaki et culotte beige, soit les tenues d'été en toile kaki ou blanche. Les vareuses de toutes ces tenues ont le col demi-Saxe portant l'écusson de la gendarmerie française en drap noir avec grenade d'argent.

Pour les officiers, les galons de grades comportent : les galons du grade français en argent surmontés de deux galons en argent, sauf pour les lieutenants-colonels dont le plus bas des deux est en or.

Les adjudants français portent le galon d'adjudant français surmonté d'un galon d'argent ; les maréchaux des logis-chefs deux galons d'argent.

Pour tous les grades, le galon supérieur est tourné en boucle (comme dans la marine anglaise).

Tous ces galons sont, suivant les tenues, soit montés sur une pièce de drap noir semi-circulaire allant d'une couture à l'autre de la manche, soit sur une petite patte rectangulaire de 5 centimètres de large.



Insignes de grades sur les manches des vareuses.

Les pattes étroites correspondent aux vareuses de travail ; les galons hachurés sont en or, les autres en argent.

Colonel
(Chef
d'escadron
français).

Lieutenant-
colonel
(Capitaine
français).

Chef
d'escadron
(Lieutenant
français).

Commandant
Syrien.

(Adjudant
français).

Lieutenants
(Maréchal
des logis
français)

Syrien.

2^o **Officiers syriens** (de sous-lieutenant à commandant).

Coiffure en toutes tenues. — Képi kaki semblable à celui décrit pour les officiers français sauf que tous les galons, soutaches et garnitures sont en or et que la torsade hongroise qui orne le dessus du képi est, comme dans toute l'armée syrienne, à 5 branches au lieu de 4. Les deux commandants médecins et le capitaine vétérinaire portent un képi de médecin militaire français avec galons d'élite et autres galons or.



Képi d'officier syrien.

Vêtements. Tenue de travail. — Vareuse en drap ou gabardine kaki avec col Saxe, 4 poches extérieures. Les galons de grades en or de 4 à 5 centimètres de long fixés sur une petite patte de drap noir. Le col demi-Saxe avec la cravate noire est toléré. L'écusson de collet comporte sur fond noir la grenade en or et un petit galon d'or d'un à deux millimètres de large parallèle au bord de l'écusson et à 5 millimètres environ à l'intérieur de ce bord. Les boutons sont du modèle français en or avec grenade.

Le ceinturon est en cuir verni noir fermant par une boucle rectangulaire; le ceinturon en cuir fauve foncé du modèle général français est également porté. Le pantalon est en drap ou gabardine kaki à double bande noire; la culotte en drap ou gabardine kaki sans bande. Les bottes noires ou les bottines en cuir avec leggins noires. Le manteau est en

drap kaki à col Saxe du modèle général du manteau de cavalerie français avec une rangée de boutons demi-sphériques dorés, gants en peau fauve foncé, dragonne de sabre en cuir fauve foncé; sabre en principe du modèle 1923 pour officier des armes montées.

Tenues d'été. — De même coupe en toile kaki ou blanche.

Grande tenue. — Vareuse en drap ou gabardine noire sans aucune poche extérieure et avec une jupe un peu plus longue que la vareuse de travail. Le col est droit de 3 à 5 centimètres de haut portant un écusson sur drap noir semblable à celui de la vareuse de travail mais taillé en accolade. Cet écusson porte l'étoile en or à 5 branches pour les officiers de l'administration et le caducée pour les médecins et le vétérinaire.

Le parement de la manche comporte une patte en drap du fond à 3 petits boutons et les galons semi-circulaires (comme sur une tunique française). Sur les épaules des brides en or sous lesquelles passent des trèfles en or semblables à ceux de la garde mobile française mais portant une grenade en or sur drap noir dans la partie située entre les 3 boucles.

Pantalon de grande tenue en gabardine beige clair avec double bande noire. Ceinturon en soie noire français avec deux plateaux dorés portant la grenade; gants en peau blanche, dragonne en tresse noire avec coulant et gland doré.

3^o Troupe.

Coiffure. — Képi en gabardine kaki.

Pour gendarme de 1^{re} et 2^e classe et caporal : galon d'élite noir; au-dessus et autour du fond passepoil noir; 4 montants verticaux en passepoil noir; fausse jugulaire en cuir verni noir fixée par deux petits boutons. Grenade brodée en argent. Pour le caporal-chef, fausse jugulaire en argent. Pour le sergent et le sergent-chef, fausse jugulaire en argent et galon d'élite en argent. Pour l'adjudant une soutache d'argent liserée de soie rouge au-dessus du galon d'élite. Montants verticaux et trèfle à 5 branches sur le dessus avec la même soutache. Pour l'adjudant-chef, galon d'élite or, la soutache or liserée de soie rouge.

Tenue d'hiver. — Vareuse en drap kaki, à 9 boutons blancs à grenade, col droit avec grenades en argent dans l'écusson noir, 4 poches toutes fermées par une patte et un petit bouton (1).

Insignes de fonction : pour le personnel de l'administration, secrétaires interprètes et tailleurs : étoile en argent à 5 branches sur l'écusson du col et le képi ; pour les téléphonistes, une étoile traversée par deux foudres d'argent; pour les chauffeurs, une grenade au col et une roue d'argent sur le haut du bras gauche.

Insignes de grade. — Gendarme de 1^{re} classe : un galon en tresse noire posé en chevron sur les deux manches; caporal deux, caporal-chef trois. Sergent non commissionné : un galon d'argent. Commissionné deux. Sergent-chef trois. Adjudant : galon horizontal d'officier en argent traversé d'un filet rouge, boutons dorés. Adjudant-chef : même galon en or traversé d'un filet rouge, écusson du col doré, boutons dorés.

Pantalon en drap kaki pour gradés et secrétaires en tenue de sortie. Culotte de drap kaki. Manteau en drap kaki, passepoil noir, deux poches, une rangée de boutons blocs unis demi-sphériques. Col Saxe avec grenade argent sur écusson noir.

Tenue d'été. — Vareuse et pantalon en toile kaki, col demi-Saxe porté avec la cravate de chasse kaki. Casque colonial à grenade blanche.

Noter que la vareuse de tenue de service en drap porte le col droit avec faux-col blanc dépassant. Comme tenue de sortie, on tolère la vareuse en gabardine avec col demi-Saxe. Ce col demi-Saxe, comme celui de la vareuse en toile en tenue de sortie en dehors du service, peut être porté avec le faux-col blanc rabattu et la cravate noire.

Ceinturon français en cuir fauve. Souliers et leggings noirs pour gendarmes à pied; les mêmes avec éperons pour les cavaliers; pour ceux-ci la botte est tolérée. La bottine noire se porte avec le pantalon. Les leggings sont de divers modèles; on en trouve de lacés, mais la grosse majorité est du modèle anglais. L'équipement comporte un collier à cartouches en cuir fauve contenant cinquante cartouches placé en bandoulière sur l'épaule gauche. Les fusils allemands et ottomans qui composent encore presque entièrement l'armement des gendarmes syriens sont remplacés progressivement par des mousquetons français. Personne ne porte de baïonnette; les gendarmes à cheval ont le

(1) Les modifications suivantes ont été apportées à la fin de l'année 1936 : col droit noir, pattes d'épaules noires, parements des manches en pointe, noirs; ceinturon en cuir verni noir orné d'une plaque rectangulaire pleine en métal blanc uni.

sabre de cavalerie légère française modèle 1822 placé sous le quartier gauche de la selle ; dragonne en cuir fauve.

Le harnachement se compose de selles canadiennes ou de selles françaises fabriquées à Damas et se rapprochant du modèle de la selle anglaise ; il n'y a pas de couverture, mais un feutre jaune clair sous la selle. Il n'y a pas de sacoches réglementaires, mais certains officiers en ont fait confectionner pour leurs unités avec étui-manteau kaki derrière la selle et, à droite, un sac en cuir fauve pour transporter les carnets de déclarations et autres papiers des gendarmes.

Les chevaux sont pour moitié de robe grise, le reste alezan ou bai.

4^o Divers.

Le drapeau de la République Syrienne se compose de trois branches horizontales, verte en haut, blanche au centre (portant 3 étoiles rouges à 5 branches) et noire dans le bas.

L'escorte du Président de la République Syrienne est constituée par un peloton de gendarmes à cheval pour lesquels un projet d'uniforme a été préparé, mais qui n'est pas encore adopté actuellement. L'uniforme comprendrait le colback blanc, la tunique noire avec trèfle et aiguillettes vertes, retroussis de soie verte, culotte blanche, gants à crispins, ceinturon et banderolle de giberne en buffle blanc, bottes à l'écuyère. Ils portent dès maintenant, en tenue d'été, les effets de toile blanche avec les bottes noires.

Citée à l'ordre de l'armée avec croix de guerre en 1926, la mission de la gendarmerie syrienne a reçu la médaille d'honneur de 1^{re} classe du mérite syrien. Le ruban est blanc avec une bande verticale verte formant le tiers médian. Elle comporte 4 classes : pour la 1^{re} classe, la médaille que représente un sceau de Salomon en émail blanc et vert posé sur une couronne, est en or surmontée de deux palmes divergentes en vermeil. Pour la 2^e classe, la médaille est en vermeil surmontée de deux palmes en argent. Pour la 3^e classe, la médaille est d'argent sans palmes. Pour la 4^e classe, la médaille, est de bronze, sans palmes.

Il vient d'être créé également à la fin de 1935 une médaille de dévouement de forme ovale (dans le genre de la médaille espagnole du Maroc dite de la Paix) fixée à un ruban à 3 bandes verticales aux couleurs du drapeau syrien. Cette décoration, destinée à récompenser les actes de courage ou de dévouement et les services exceptionnels des militaires de la gendarmerie et autres agents ou fonctionnaires employés aux services de sécurité, verra son ruban s'orner d'une étoile de bronze, d'argent ou de vermeil ou d'une palme en bronze suivant l'importance des services à récompenser.

Il faut noter que, pour le personnel français, la croix de guerre des T. O. E. se porte avant les décorations syriennes considérées comme décorations étrangères, tandis que pour tout le personnel syrien, les deux décorations syriennes se portent avant les décorations françaises.

Capitaine GÉRARDIN.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Reconstitution historique de « La Patriote » à Fontainebleau. — Je déplo-rais dans le dernier numéro du *Passepoil* la disparition de ces jolies fêtes militaires données pendant quelques années par la Société de préparation militaire « La Patriote de Fontainebleau »; j'étais loin de me douter qu'elles allaient précisément reprendre cette année. Le médecin lieutenant-colonel Dupont, président de l'Escadron de préparation militaire « La Patriote », dans l'intention de venir en aide au commerce local et dans un but artistique et patriotique a repris, le 30 août dernier, le cycle des reconstitutions historiques que son escadron avait coutume d'organiser chaque année pour sa fête annuelle.



Reconstitution du groupe des 30 drapeaux et étendards pris à l'ennemi à la bataille de Leuze et apportés à Versailles à Louis XIV (septembre 1691).

Le thème choisi fut la fête que Louis XIV donna à Fontainebleau pour fêter la victoire de Leuze; voici ce que dit un chroniqueur local du temps : « Septembre 1691, le soleil commençait à se coucher sur le château lorsqu'un courrier, trompette aux Gardes du corps, couvert de poussière, harassé, apportait au Roi une dépêche du maréchal de Luxembourg annonçant la victoire de Leuze. Toute la cour, heureuse de cette victoire où 24 escadrons de la gendarmerie et de la Maison du Roi enfoncèrent 68 escadrons alliés, s'en fut à la Comédie où l'acteur Passerade se surpassa et huit jours passèrent en fêtes, parties de chasses, etc... L'on commençait à oublier; mais un matin la silencieuse cour du Cheval Blanc s'emplit d'un murmure confus, le palais surpris vit entrer

une troupe de cavaliers défaits et fatigués, couverts de poussière, leurs uniformes ternis et déchirés sentaient la victoire, et, les escortant de leurs soieries aux galons décousus, les drapeaux et des étendards sur lesquels le soleil laissait tomber des taches d'or.

Conduisant ces soldats, le duc de Boufflers, maréchal de France, venait déposer aux pieds du Roi ces précieux trophées et lui présenter ces 30 braves dont la légende jalouse nous refusa les noms.

Pour marquer à ces héros sa reconnaissance, le Roi voulut que la cour leur fit fête, ce fut une fête militaire magnifique, le Roi lui-même conduisit un quadrille costumé à la Romaine, réplique du fameux carrousel de Paris en 1662.

Les mousquetaires, les gardes du corps, ainsi que les régiments de cavalerie séjournant au camp de Vulaines y prirent part. »

C'est, partant de cette chronique, que le lieutenant-colonel Dupont et M. Prost, directeur technique de l'escadron, établirent le scénario de cette reconstitution; toutes les parties du harnachement furent faites à Fontainebleau ainsi qu'une grosse partie des équipements et des costumes; pour le reste, tous les costumiers furent mis à contribution, une forte partie des armes ont été prêtées par des collectionneurs ou louées à un armurier spécialisé.

Une fanfare de Royal-Cavalerie, habillée à la livrée du colonel le marquis du Bourg commandant le régiment, précédait l'entrée des pelotons composés de mousquetaires, gardes du corps royal cavalerie et dragons dauphins, présentés par le lieutenant Chaumeil en maréchal de camp. Louis XIV était représenté par le capitaine Rollin costumé à la Romaine et conduisant un quadrille de seigneurs en costume de la même époque, accompagnés de trompettes, timbalier, chars, piétons, etc..., etc...

Le lieutenant-colonel Marx représentait le maréchal de Boufflers à la tête de porte-drapeaux et étendards. Le capitaine Farraggi présenta un quadrille de seigneurs et de pages en costume d'apparat qui coururent la bague et la quintaine. L'adjutant-chef Lebreton présenta les élèves de l'Académie royale d'équitation de Versailles dans un travail à la forte épée et au pistolet.

Cette représentation nécessita une très forte figuration dont 200 cavaliers, et la presse évalua à 10.000 le nombre des spectateurs. L'immense succès remporté par cette fête fait le plus grand honneur à ses organisateurs, le médecin lieutenant-colonel Dupont et M. Prost et témoigne du soin apporté à cette magnifique reconstitution.

Les Ventes. — Parmi les dernières ventes faites à l'Hôtel Drouot, nous signalerons en première ligne celle faite à la fin d'octobre de la succession de M. F. Rainbeaux, fils de l'écuyer de Napoléon III (M. P. Foury expert). Un splendide catalogue de cette vente faisait ressortir la beauté des tableaux et l'intérêt des souvenirs napoléoniens qui ont été le clou de cette vente.

Les 5 et 6 novembre était dispersée, au même endroit, la très belle collection d'objets militaires de M. X...

Nos lecteurs, que les prix pratiqués à ces ventes intéresseraient, trouveront tous les détails souhaités dans la *Gazette de l'Hôtel Drouot*, 8, rue Milton, Paris (1X^e).

ALIUS ALIUM ERUDIT

Renseignements incomplets. — M. Benigni nous écrit :

Je crois maintenant devoir attirer votre attention sur un point très important de l'étude des uniformes de votre *Revue*. Les représentations coloriées ou en noir que vous donnez d'objets curieux perdent une partie de leur valeur quand on se borne à décrire les couleurs sans indiquer de quelle matière ils sont faits, soie, drap, fil, coton, etc., et sans donner les dimensions.

Si la curiosité des collectionneurs se contente parfois de ces renseignements incomplets, c'est qu'ils s'adressent à de simples dilettanti, mais nous devons viser plus haut pour permettre aux artistes, aux costumiers, aux régiments de pouvoir utiliser ces documents dans des tableaux, des reconstitutions aussi exacts que possible. Sans cotes et sans indications de matières, ces dessins restent lettre morte pour la plus importante partie du but que nous poursuivons. Tel fanion sera reproduit en gros drap alors qu'il était en taffetas, telle flamme de clairon aura la taille d'un étendard, ou réciproquement. Il y a deux façons d'indiquer les dimensions, soit en inscrivant les cotes, soit en portant la mention : réduit au 1/4, au 10^e, ou échelle de tant.

Il y a une autre indication à donner, quand on peut se la procurer avant que l'oubli vienne. Le grade du militaire auquel était confié tel fanion. Un exemple : J'ai donné dans le Livre d'Or un croquis du fanion de Négrier. Quand j'ai voulu faire une aquarelle de ce fanion, je me suis adressé au colonel qui avait donné cette relique. Malgré ses recherches, il n'a pu savoir si l'Arabe portant ce fanion était un spahis ou un goumier et s'il était gradé.

Nous ne pouvons que nous associer au vœu formulé par M. Benigni que nous livrons à tous ceux qui veulent bien adresser des communications à notre *Revue*.

E.-L. B.

Reconstitutions et cortèges. — L'article que j'ai publié sous ce titre dans le dernier numéro du *Passepoil* m'a attiré pas mal de lettres m'encourageant à signaler ces soi-disant cortèges historiques farcis d'erreurs grossières. J'aurais été mal compris cependant si l'on y voyait une intention malveillante à l'égard des costumiers. Il y a évidemment costumier et costumier. La première chose à faire pour mettre de son côté le plus de chances possibles d'éviter les erreurs est de s'adresser à un costumier connu pour soigner la partie militaire de son vestiaire. Comme c'est le cas par exemple pour la maison de notre collègue, M. Morin-Chanteau, du Mans, un des fidèles du *Passepoil* de la première heure et à qui nous-même avons eu recours plusieurs fois, à notre entière satisfaction. Mais tous ne sont pas comme lui. On me cite aujourd'hui l'anecdote suivante qui vaut d'être rapportée. Je laisse la parole à mon correspondant :

« Les Diables bleus de Grenoble voulant, il y a quelques années reconstituer *Sidi-Brahim* dans une fête au bénéfice de leur Monument, j'ai été chargé d'aller trouver un costumier de Lyon qui fait *autorité absolue* en la matière et dont l'ignorance déterminée n'a d'égale que l'immense prétention. Il m'a offert imperturbablement la tenue en béret-vareuse et molletières. Devant une

timide allusion de ma part à un schako, je me suis attiré cette réplique foudroyante : « Les chasseurs depuis la création, ont toujours eu cette tenue : J'en sais quelque chose moi. J'y ai servi cinq ans ! » Et j'ai battu en retraite, émerveillé et bien convaincu que le bataillon d'Orléans avait défendu le marabout, en béret, et la canne sur le sac... Finalement, on a trouvé des costumes « approchants » chez un costumier de Marseille. Les « vitriers » avaient un pantalon à *large bande jonquille* du plus gracieux effet. Le mieux réussi de cette reconstitution, étaient deux chasseurs du 6^e, costumés et grimés en moukères et qui faisaient illusion au point qu'à l'entr'acte, les conducteurs marocains du 2^e d'artillerie les entouraient et les couvaient de regards équivoques.....

Dans une autre lettre, M. le colonel Guinard revient sur le festival des musiques militaires organisé à Paris au printemps dernier et il me signale une erreur que j'ai commise en écrivant que les musiciens du 51^e R. I. auraient dû être coiffés du képi pompon à insigne de métal. C'est parfaitement exact : le képi de 1^{re} tenue à insigne de métal avec pompon pour la troupe avait, en effet, été supprimé à dater du 1^{er} octobre 1910. « De plus, écrit le colonel Guinard, ces fantassins auraient dû être en armes : sabres série Z pour les musiciens, épée-baïonnette modèle 86 pour les élèves. Enfin, en 1914, s'il y avait dans le rang quelques imberbes porteurs de lunettes, il y avait surtout des moustaches.

« La fanfare du 1^{er} bataillon de chasseurs à pied avait une tenue, dite également de 1914, qui s'écartait encore plus de l'exactitude. Les effets mal portés et les ceinturons sans épée-baïonnette n'étaient pas les seules erreurs commises. Ces chasseurs sans moustaches ni boucs avaient des tuniques à galons droits que leurs anciens, jaloux de leurs galons en pointe, n'auraient pas voulu porter; et les cordons de clairon tricolores dont se contentaient leurs devanciers étaient remplacés par des cordons vert et jonquille, tenus aujourd'hui pour plus « chasseur ». Enfin et surtout, 12 sonneurs de trompe avaient des gants à la crispin qui, en tête de cette troupe en képis, donnaient un caractère un peu carnavalesque à une exhibition que la vieille tenue sévère et élégante de l'arme aurait méritée plus sobre. Heureusement, ces imperfections ont été masquées par une magnifique et rapide allure, et cette fanfare a électrisé les spectateurs, mais les légendaires épaulettes vertes n'y étaient pour rien. »

Reconstitution pour le concours hippique de 1936 : Le 4^e Hussards en 1858. — L'article paru dans le dernier numéro du *Passepoil* et les vignettes qui l'illustrent contiennent quelques légères erreurs.

Le 4^e Hussards est, avec le 6^e, le seul régiment de cette arme qui ne soit pas allé en Afrique sous le Second Empire. Il ne pouvait donc compter dans ses rangs de « vieux Africains barbus et moustachus ». C'était même le contraire qui se produisait, puisque chaque régiment de cavalerie de réserve, de ligne ou légère, fournissait périodiquement un contingent pour le recrutement des Chasseurs d'Afrique. Le port de la moustache et de la *barbiche*, dans bien des cas contraire aux règlements, s'était généralisé dans toutes les armes, même dans les corps qui ne mirent jamais les pieds

en Algérie. La barbe africaine était bien différente et semblable à celle qui distinguait alors les Sapeurs.

Les plumets de colback des trompettes de Hussards n'avaient pas de *coulants* (page 62) ni d'*olives* (page 63), mais bien une *tête coquillée* de la couleur du petit état-major ou des escadrons. Cette tête était beaucoup plus longue que ne la représente la vignette de la page 62. La ceinture de tous les régiments de Hussards était uniformément cramoisie, et non blanche, avec les coulants de la couleur des tresses. Enfin, on ne portait pas la culotte mais le pantalon, garni de fausses bottes pour le service à cheval.

Page 63, le poitrail du cheval doit porter un fleuron circulaire au lieu d'un cœur. Quant à la schabraque en service depuis 1853, elle remplaçait l'ancien modèle de schabraque dite *pleine*, c'est-à-dire d'un seul tenant, qui recouvrait complètement la selle (1). Le nouveau modèle était divisé en deux parties, *couvre-fontes* et *croupelin*. Il laissait la selle à découvert, rapprochait le cavalier de sa monture et permettait plus de finesse dans la conduite de l'animal. Sur le joli croquis de la page 63, le bas du couvre-fontes ne doit donc pas faire un retour en arrière pour passer sous le quartier de la selle, après avoir enveloppé la charge de devant. J'ai déjà signalé une erreur analogue sur un Commandant de Carabiniers de 1870, paru dernièrement dans *Le Passepoil*. Ces caractéristiques sont indispensables à connaître, surtout quand on représente des cavaliers pied à terre à côté de leurs chevaux. La pièce de fourrure garnissant le couvre-fontes n'était donc plus un faux siège, mais une calotte, avec portière permettant de saisir le pistolet. Seuls les Guides et l'Artillerie de la Garde ajoutaient au croupelin une garniture de fourrure assortie au couvre-fontes, pour simuler un faux siège quand le cavalier, en selle, empêchait de voir la solution de continuité de la schabraque. La bande de drap dentelée à l'extérieur bordant cette fourrure, était, pour toutes les armes, de la couleur du galon de bordure de la schabraque et non de la couleur distinctive.

Il faut aussi supprimer l'extrémité de la fonte de pistolet, cette fonte étant alors placée dans la sacoche gauche.

P. BENIGNI.

BIBLIOGRAPHIE

Chasseurs à pied 1743-1914. — Sous ce titre, Edmond Lajoux, le peintre des chasseurs à pied prépare une étude documentaire de l'uniforme des chasseurs depuis les formations de l'ancien régime jusqu'aux bataillons de 1914. L'ouvrage comprendra des planches en couleurs hors texte, de nombreux dessins et un texte documentaire : il sera tiré à 200 exemplaires au prix de 100 francs. On peut souscrire dès maintenant en s'adressant à l'auteur. E. Lajoux, 7 bis, rue de Jaigny, à Montmorency (Seine-et-Oise).

(1) Ce modèle datait de 1840. Il était entièrement en peau de mouton pour les hussards.

E.-L. Bucquoy et M. Toussaint. — Les uniformes de l'Armée française - Terre, Mer, Air - 1935. — Les éditions militaires illustrées, 82, rue Lauriston, Paris, qui publient cet ouvrage nous demandent de faire savoir que l'achat peut se faire par mensualités et que le prix n'en sera pas augmenté avant le 1^{er} janvier 1937.

Uniformenkunde — Neue Folge. — Ceux de nos collègues qui s'intéressent aux uniformes de tous les pays apprendront avec plaisir la reprise sous le titre ci-dessus de l'*Uniformenkunde*, de Richard Knoetel, interrompue depuis la guerre. La nouvelle publication sera dirigée par Herbert Knoetel, le fils du créateur de cette énorme encyclopédie. De nombreux peintres et érudits y apporteront leur collaboration.

Un fascicule paraîtra tous les trois mois, comprenant deux planches en couleur de 20 × 28 cm. Pour donner une idée de ce que sera l'ouvrage, la première livraison qui est parue comprend 6 planches consacrées aux troupes de plusieurs pays d'Allemagne à différentes époques. Le prix de chaque planche est de 60 pfennig. On peut s'abonner pour un an au prix de 1 R M, 20 par mois en écrivant à l'éditeur von Diepenbroick-Gruter und Schulz, Hamburg 24.

Sächsische Armee. — Un de mes correspondants allemands, M. Friderich Hasse, a mis sur pied depuis 10 ans une œuvre considérable qui a consisté à établir un historique généalogique de chacun des régiments de l'armée allemande à travers les âges avec la description de tous les uniformes successifs portés dans chacun. Le tout constitue un ouvrage de onze volumes représentant 3.000 pages dactylographiées. M. Hasse n'ayant pas trouvé d'éditeur pour risquer la publication de ce travail de bénédictin s'est décidé à publier lui-même, sous forme de planches, en collaboration avec M. Eichhorn, la partie qui lui tenait le plus à cœur : « L'Armée Saxonne ». Toutes les planches seront l'œuvre du peintre allemand connu R. Trache.

L'ouvrage sera publié par planches isolées paraissant à la cadence de 10 par mois : tirage lithographique sur papier à dessin, colorié à la main, format 210 × 917 mm. Tous les personnages seront représentés à l'échelle de 1/10 (175 mm. de haut), les cavaliers dans leur selle. Il comprendra de 400 à 500 planches réparties en 10 périodes. Le prix est de 50 pfennig par planche isolée, 40 pfennig par planche en prenant toutes les planches d'une période, 30 pfennig en prenant tout l'ouvrage. Des notices généalogiques paraîtront ultérieurement, donnant la filiation de tous les corps. Adresser les demandes à M. Friedrich Hasse, Lichtenhain über Bad, Schandau (Sachsen).

Uniformenmarkt. — Tel est le titre d'un périodique à sa troisième année d'existence que publie la librairie Otto Dietrich, Zimmerstrasse 12-14, Berlin S. W. 68. Il concerne principalement l'armée allemande et s'intéresse à tout ce qui touche l'uniforme : règlements, fabrication, insigne, drapeaux, réclames de fabricants et articles militaires. Nous le remercions de l'article aimable qu'il a consacré au *Passepoil* dans la revue de presse étrangère de son dernier numéro.

E.-L. B.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

N ^o 1	— Le Régiment de Cavalerie du Roi — 1767	Par P. Martin.
» 2	— Sous-lieutenant du 6 ^e Hussards — 1835	» P. Benigni.
» 3	— Les Chasseurs d'Orléans en Afrique — 1845.	» J.-E. Hilpert.
» 4	— Infanterie coloniale — 1912-1914	» H. Boisselier.
» 5	— Schapskas de lanciers — 1810-1860.	Phototypie en noir.
» 6	— Infanterie Légère — 1831-1832.	Par A. Goichon.
» 7	— Infanterie Légère, 5 ^e régiment — vers 1835.	» A. Goichon.
» 8	— 22 ^e Dragons, timbalier et trompettes — 1913	» J.-E. Hilpert.
» 9	— Sabre à déterminer (coll. Exaltier à Lyon).	Phototypie en noir.
» 9 ^{bis}	— Sabre à déterminer (coll. Exaltier à Lyon)	Phototypie en noir.
» 10	— Bataillon colonial de la Guyane — 1823	Par H. Boisselier.
» 11	— Lieutenant du 5 ^e Chasseurs à cheval — 1914	» P. Benigni.
» 12	— Flammes de clairons de bataillon de Chasseurs — 1935	» E. Giffard.
» 13	— Le Duc d'Orléans, Colonel Général des Hussards — 1789.	Phototypie en noir.
» 14	— Le Duc d'Orléans, Colonel Général des Hussards — 1785.	Par Percy White.
» 15	— Escadron des Éclaireurs de l'Ouest — 1870-1871.	» J.-E. Hilpert.
» 16	— La Gendarmerie Syrienne — 1935	» E.-L. Bucquoy.

TABLE DES MATIÈRES DE LA SEIZIÈME ANNÉE

I. — UNIFORMES

	Pages
Le Régiment de Cavalerie du Roi en 1767 — par E. NUSSBAUM.	5
Le Duc d'Orléans, Colonel Général des Hussards, 1785 — par Olivier DE PRAT.	89
Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Chef d'escadrons DARBOU	17, 29, 49, 81
Le Parapluie dans l'Armée — par P. BENIGNI.	13
L'Infanterie Légère vers 1835 — par MM. le C ^t DARBOU, BOISSELIER, NUSSBAUM	33
Les Chasseurs d'Orléans en Afrique, 1845 — par le C ^{no} BOUTMY et E. NUSSBAUM	7
Les Éclaireurs de l'Ouest, 1870-1871 — par Louis d'ARBALESTIER	93
Timbalier et fantassins du 22 ^e Dragons en 1913 — par H. BOUTMY.	43
Le 5 ^e Chasseurs à cheval en 1914 — par P. BENIGNI	57
Flammes de clairons de bataillons de Chasseurs — par E. GIFFARD	71
Flammes de trompettes du 10 ^e Dragons, 1935.	75
La Gendarmerie Syrienne en 1935 — par le C ^{no} GÉRARDIN.	95

II. — BIBELOTS

Un sabre de Lepage à déterminer	69
Plaque de giberne de Garde de la Porte, 1 ^{re} Restauration	76
Les Schapskas des Lanciers — par le C ^t E.-L. BUCQUOY.	27
Le Casque de la Marine modèle 1829 — par le C ^t E.-L. BUCQUOY	45
Le Fanion du 40 ^e bataillon de Chasseurs, 1895 — par G. VARENNE	28

III. — DIVERS

Avant-propos de la seizième année.	1
Les résultats d'une consultation	25
L'O. R. U. F.	60
Tenir	77
Nécrologie : Henry GANIER-TANCONVILLE	79
Reconstitution et cortèges.	73, 103
Alius alium erudit	46, 69, 103
Echos et Nouvelles.	23, 61, 101
Questions et Réponses	3, 43, 65, 85
Bibliographie	21, 48, 70, 105
Bulletin de la Société	24, 26, 76, 78
Table des planches hors texte de l'année.	107



LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, DUC D'ORLÉANS
Colonel Général des Hussards — 1789
Peinture sur toile appartenant à M^r Olivier de Prat



LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, DUC D'ORLÉANS
Colonel Général des Hussards — 1785
Copie exécutée par M^r Percy White du tableau peint en 1785 par Sir Joshua Reynolds



J.E. HILPERT.

ESCADRON DES ÉCLAIREURS DE L'OUEST — 1870-1871

Officier
en manteau

Capitaine
Tenue de Campagne

Éclaireur
Tenue de Campagne



LA GENDARMERIE SYRIENNE — 1935

Caporal
de gendarmerie
à pied.
Tenue d'hiver

Lieutenant
Syrien.
Grande
tenue

Sergent
de gendarmerie
à cheval.
Tenue d'hiver

Capitaine Gérardin
de la Mission Française
Lieutenant-colonel
dans la gendarmerie Syrienne

Gendarme
à cheval.
Tenue
d'été

Commandant
Syrien.
Tenue
de travail

ANNONCES

LIBRAIRIE CH. CLAVREUIL

Chèques Postaux, Paris 28-725 — 59, Rue de Seine, PARIS (VI^e) — Téléph. Danton 93-15

Achat au comptant de livres en tous genres, spécialement sur les **Costumes et l'Art militaire**, la **Révolution** et le **Premier Empire**. — Catalogue envoyé franco sur demande.

Mouillard. — **Les Régiments sous Louis XV.** Constitution de tous les corps de troupe à la solde de France pendant les guerres de Succession à l'Empire et de Sept ans. Paris, 1882, in-folio, cartonnage de l'édit. parfait état. **250 fr.**

Superbe ouvrage, le premier donnant le détail des uniformes des différents régiments, illustré de 49 planches en couleurs, or et argent, reproduisant les drapeaux, étendards et costumes de 1737 à 1774 et 6 reproductions de tableaux.

Costumes et Uniformes. Revue Historique Documentaire, publiée par la « Société l'Histoire du Costume » sous la direction de M. Maurice Leloir et de M. Albert Depréaux, Paris, 1912. 10 numéros petit in-4^o **40 fr.**

Série complète de ce qui a paru de cette intéressante Revue, illustrée de 56 planches en noir et en couleurs de costumes civils et militaires.

Bottet (Capitaine M.), Vétérans, Frères d'Armes de l'Empire Français, Débris et Médailles de Sainte-Hélène, 1792-1815. Leroy, 1906, in-8^o broché, orné de 4 planches en couleurs. (Au lieu de 30 francs.) **12 fr.**

La Légion d'honneur - Rigault. — L'Étoile de la Légion d'honneur (1804-1894). La Médaille Militaire. Leroy 1904, in-4^o broché, orné de nombreuses gravures et de planches en noir et en couleurs. **30 fr.**

A VENDRE : s'adresser à M. E. Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

MARCO DE SAINT-HILAIRE. — <i>Histoire de la Garde Impériale.</i> Relié	150 fr.
MARBOT-NOIRMONT. — 3 volumes reliés.	3.000 »
VALLET. — <i>Croquis de Cavalerie.</i> Relié	80 »
Colonel ROUEN. — <i>Armée belge.</i> Relié	150 »
KNOETEL. — <i>Uniformenkunde.</i> Les 11 premiers vol. reliés, le 12 ^e broché. Le vol.	100 »
SUZANNE. — <i>Album de l'Infanterie.</i> Relié.	100 »
<i>Les Français peints par eux-mêmes.</i> Volume relié.	80 »
Lieutenant LONGIN. — <i>Histoire du 14^e Chasseurs.</i> Broché	75 »
HUGO. — <i>La France Militaire.</i> 5 volumes reliés.	100 »

AU NAIN BLEU

JOUETS

— 408, Rue Saint-Honoré, 1 et 3, Rue Richepanse —

JEUX

Tél. Opéra 82-16

PARIS

English spoken

Soldats en carton découpé peints sur les deux faces

d'après les dessins de A. GOICHON, Membre du "PASSEPOIL"

SUJETS PARUS :

Cavaliers 1 ^{er} Empire	{	Napoléon	Grenadiers à pied 1 ^{er} Empire	{	Sergent sapeur	Officier Sergent Caporal Grenadier
		Officier d'ordonnance de l'Empereur			Sapeur	
		Brigadier Chasseur à cheval (Garde)			Tambour-major	
		Chasseur à cheval (Garde)			Tambour	

Cavalier 10 Fr. — Fantassin 5 Fr.

NOTA. — Ces soldats sont vendus également en planches, non découpés. — Demander les Prix.

AU PLAT D'ÉTAÏN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son Bulletin.

Présidents d'honneur : M. le général HIRSCHAUER et M. G. SCHWEITZER.

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE R. GROUVEL

(Membre perpétuel)
(Secrétaire général de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)
(P¹ de la S¹ de Collectionneurs de Soldats d'Étain)

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN